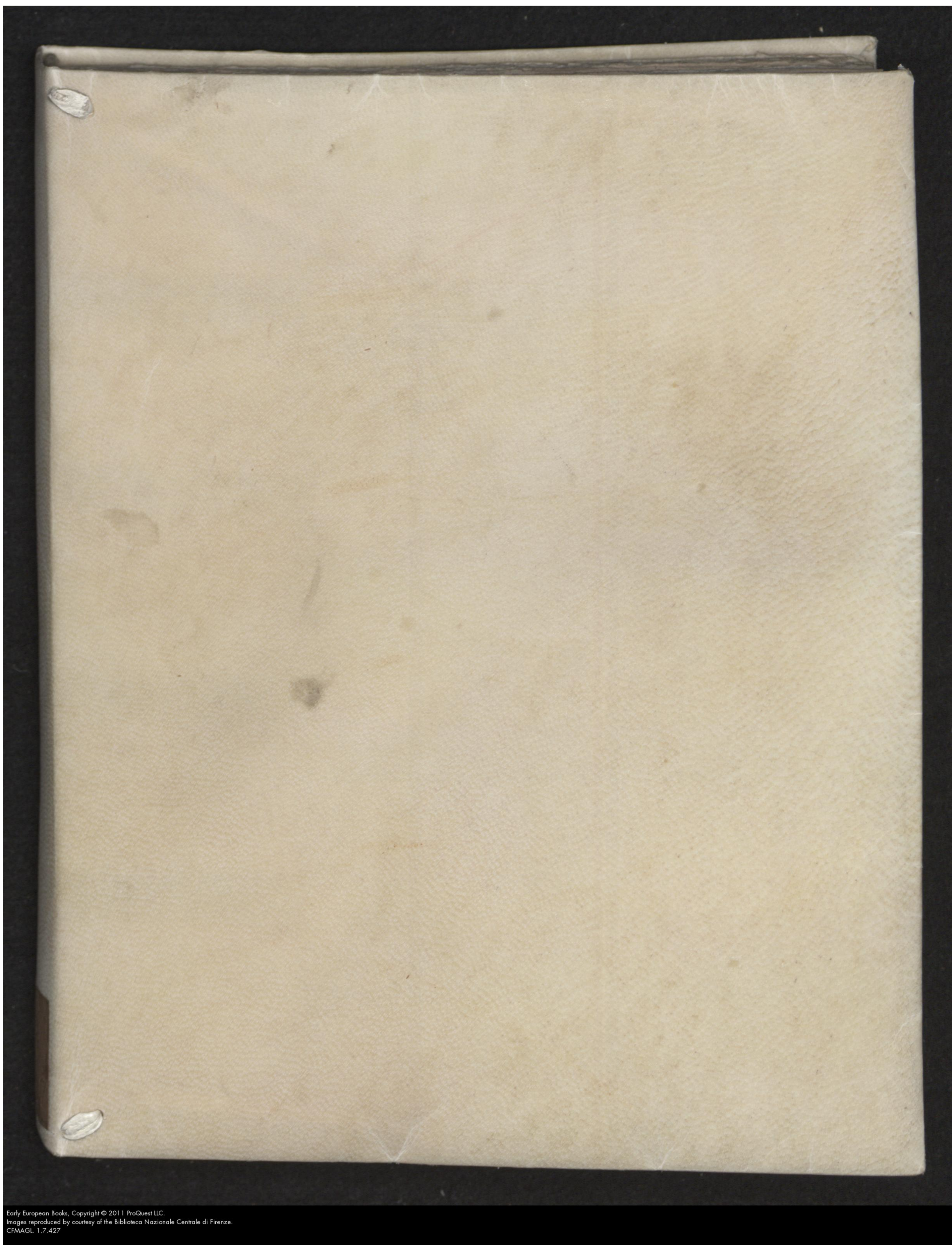
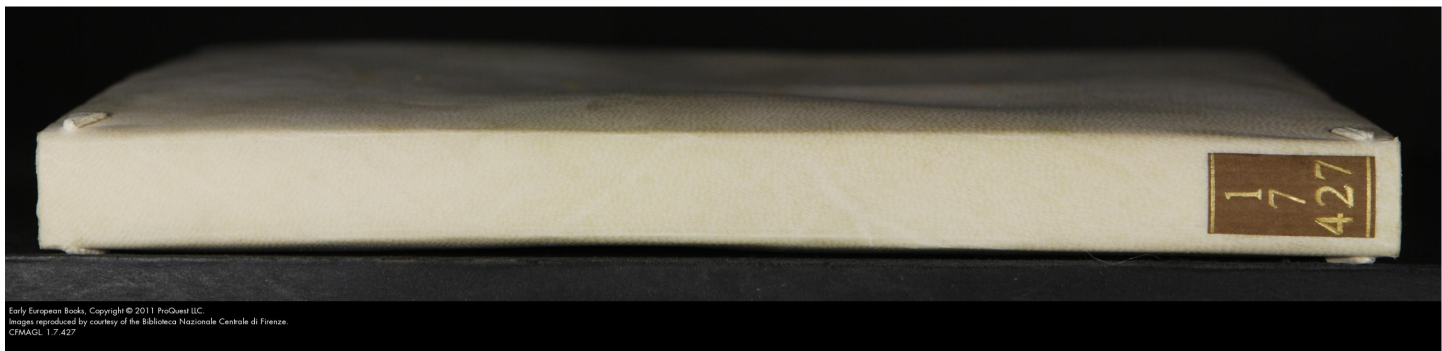
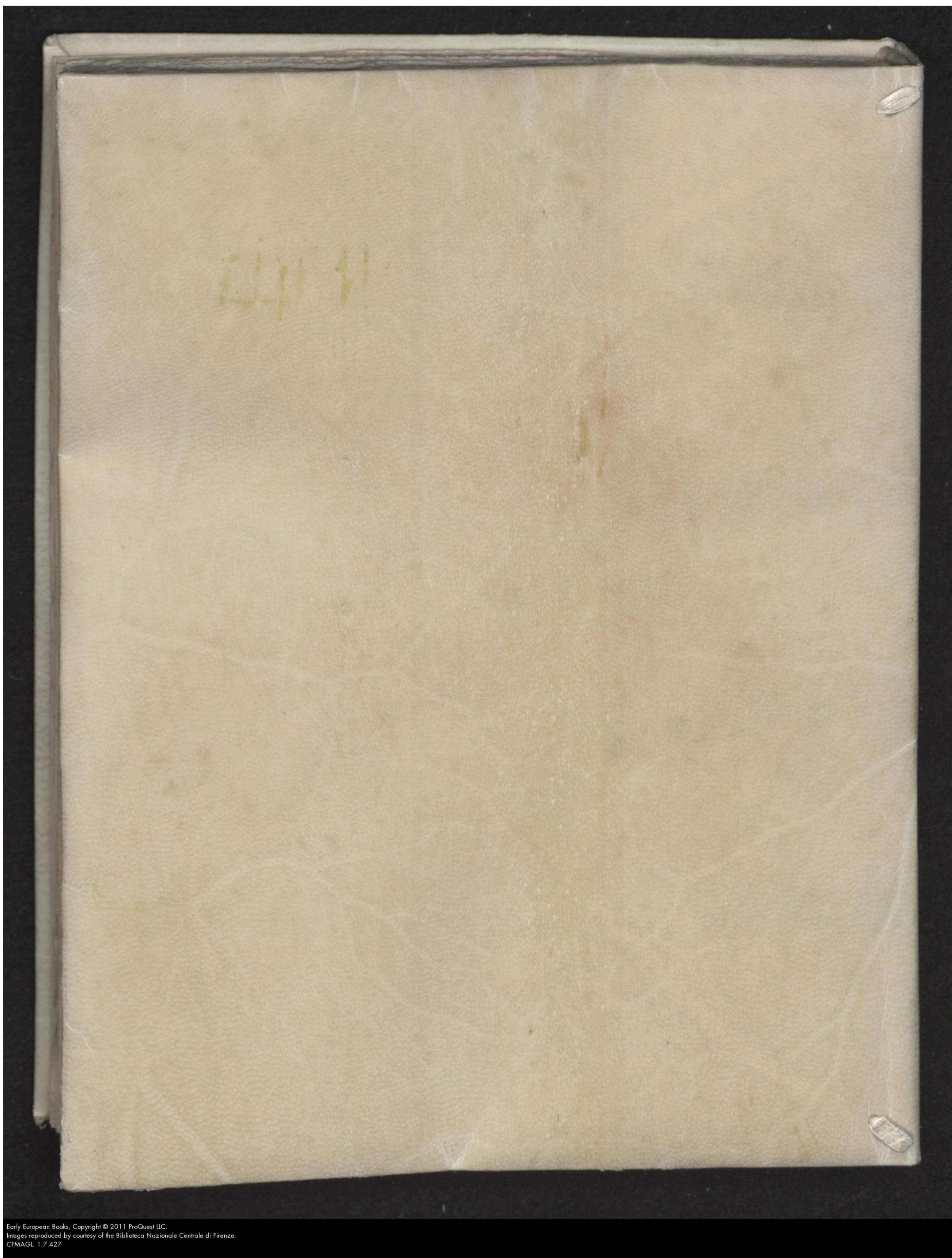



1
7
427

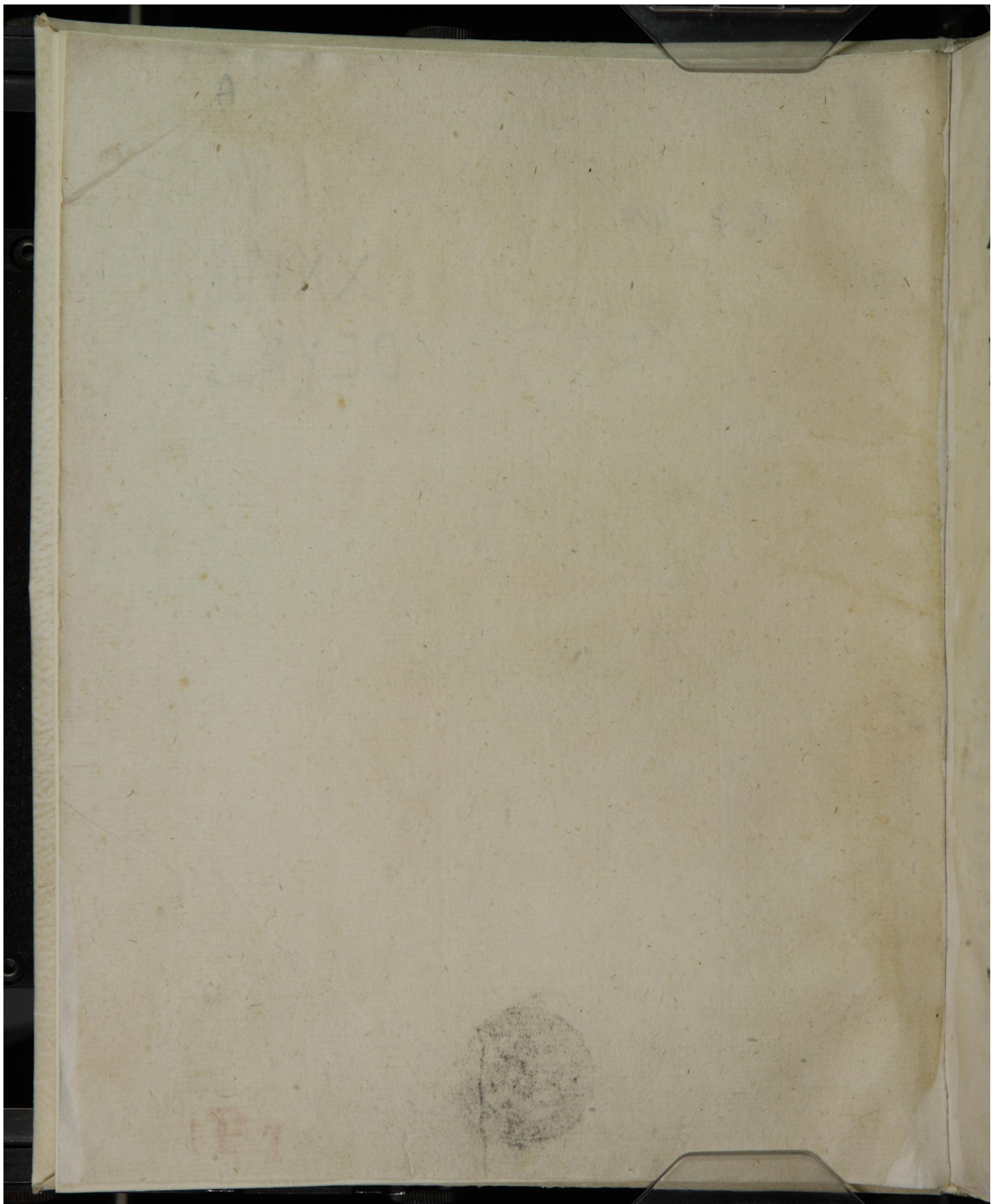












DES ANTIQVITES DE LA VILLE DE NISMES.

PAR LE Sr. DEYRON.



A NISMES,

Par IEAN PLASSES, Mrachand Libraire & Imprimeur de la Ville

M. DC. LXIII.





A MESSIEVRS MESSIEVRS Les Consuls Gouuerneurs de la VILLE ET CITE DE Nismes.



ESSIEVRS

Ce n'est pas vn present que ie vous fais lors que ie vous donne cest escrit ; cest vne debte que ie vous paye, ou plustot vne rente que ie vous porte. Car ayant eu l'honneur durant de douze ans destre vostre conseil ordinaire, i'ay deu ne m'employer a d'autre vzage qu'a opiner sur vos propositions, & vous assister a l'execution des sages rezolutions que vous aués prises. Que si vostre bonté m'en à dispensé pour quelques heures : & si elle ma donne le loisir de refleschir sur les principaux obiects qui se prezentent a nos yeux ; Toutes les considerations que i'en ay faictes, vous doiuent estre raportées, comme a ceux qui m'ont donné l'occasion de les faire, & qui ont souffert que iemployasse a ce petit traual, vn temps que mon serment m'obligeoit de metre en concours auec le vostre, pour le salut de

noſtre commune Patrie. Il eſt vray que mon employ eut fort peu contribué aux grandz ſuccez que vos trauaus nous ont obtenus. Vous n'auries pas moingz, ſans moy, ſouſtenu auec tant d'effort & de courage, le choq & l'inſulte de ſes implacables ennemis. Vous auries aſſes (comme vous aués faict) protege hautement l'innocence des oprimés, exclu les meschans & randu iuſtice a tous. Ie ſuis neanmoingz pardonable de cette ſouſtraction, ſi i'ay contribué mon petit trauail a l'illuſtration d'vne ville qui eſt le theatre de voſtre gouuernement & l'obiet de voſtre amour. Qui receut autresfois moins d'honneur d'eſtre gouuernée par des Duum-uirs Romains, que maintenant de l'eſtre par des Conſulz. Vous n'aués pas moins de ſoin de la conduite d'une communauté Chreſtienne que ſes Duum-uirs en auoyent lors que payenne elle aydoit ſi effectiuement les Romains à l'eſtabliſſement de L'Empire vniuerſel de toute la terre. Nos Duum-uirs vous ont tranſmis MESSIEVRS. ce grand et ſouuerain priuilege des peuples, de ne preſter le ſerement de vos charges, qu'a Vous meſmes, ou a ceux qui vous ont precede en leur exercice. Ce priuilege a paſſe a ſes quatre Conſulz que les Gots y ont eſtablis: leſquelz ont continué dans noſtre petite cõmunauté du fort des Arenes, lors que les impitoyable armes de Charles Martel eurent reduit noſtre Patrie dans leur petite enceinte. Ilz feurẽt doublez en lan mil cent quatre Vingtz ſeze: lors que les faux-bourgz des Arenes furent cloz en nouuelle ville par la conceſſion de nos Comtes, & reduitz au ſecond nombre de quatre par l'ordonance des Commiſſaires reformateurs du Languedoc, en lan mil trois cens quatre vingz dix. Si vous conuenés auec tous, en la ſage conduite quilz vous ont ſi fidellement tranſmiſe: auſſi comme nos Duum-uirs anciens, au prix d'vn grand trauail, vous aqueres Vn grand honneur: & comme eux vous ſouſtenes la contradition du Senat & l'ingratitude des peuples, ſans que voſtre vertu ſoit touchée de la crainte de l'ingratitude, ni flatée de leſperance de l'aplaudiſſement des peuples. Voſtre recompence eſt en Vos cœurs, & le

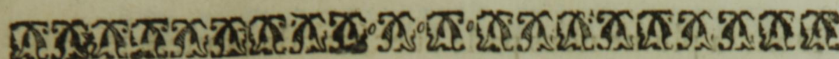
repos de vos ames fait la plaine satisfaction de leurs dezirs en cette vie En cella vous aués auantage sur ceux a qui ie vous compare ; pour ce qu'ilz n'ont pas possedé vne sigrande moderation que la vostre : car leur ambition exessiue a couuert de meurtres & de sang toute la face de la terre : au lieu qu'en conseruant vostre innocence & vos mains netes : vous fournisses d'exemple d'vne vraye & Chrestienne politique a tous ceux qui viuront apres vous. Leur seule sagesse a passé en vos personnes, de laquelle ie n'aypas entrepris d'escrire les productions & les effetz. Cela regarde l'histoire de nostre ville qui a esté escrite par plusieurs grandz hommes quelle a produitz : Et en partié son histoire du dernier Siecle que le zele dequelqu'vn de ses citoyens a deia auancée. Ie ne parle icy quedes merueilleux bastimens dont toute la puissance & la magnificence greque & Romayne ont voulu honorer nostre ville. Il y a cent ans que monsieur d'Albenas y employa la grande connoissance quil auoit de l'histoire Romaine & de la gotique de laquelle la nostre depend Mais quelque vns se sont fachez quil se soit amusé a des petites choses: a la simple description de nos anciens bastimens, & de l'exacte proprotion de leurs mouleures qui n'est que la remarque des maçons, enlaquelle mesme il a este surmonte par Palladio & par vne infinité d'autres architectes Modernes: & pourroit estre a prise de Vitruue & autres anciens autheurs. Cependant il a oublié a nous instouire deleur , fondateurs, & constructeurs & des temps ausquelz ces exellentz ouurages nous ont esté donnes. Monsieur le Conseiller de Guiran a mis la main tresdignemet a Cela : son profond scauoir , son long traual & l'amour quil porte a l'antiquité de laquelle il a esclarci les obscures nuées: nous donne asseurance de voir bien-tot nos dezirés satisfaitz en cette matiere. Mais par la table de tous les chapitres de son liure quil a desia communiquée au publiq : nous ayant faict voir que son dessein est plus Noble que ce que ie traicte s'estant principalement arresté a raporter l'histoire : sans daigner conciderer beaucop les batimens en eux mesmees

..la ma obligé d'escrire mes pensées, & fixer Icy les reflexions qui i'en ay faictes sur les lieux. Ce trauail a de la proportion auec mes petites connoissances qui l'ont produit, & est vn efect des diuerces commissions que vous m'aues, Messieurs, souuent données, de voir ces ouurages publiqz pour terminer les diferens de nos particuliers habitans qui les occupent. Voila pourquoy: encore tout ceque iay produit vous doit estre raporte; puis que ie l'ay faict de vostre ordre & de vostre authorité. I'ay deu employer mes petitz soins a cest escrit pour satis faire a mes deuoirs enuers ma patrie, a la quelle iay les obligations de la naissence que iay prize dans son sein, d'vne famille qu'elle a honorée de quatorse Consulaz despuis trois cents cimquante ans, & pour luy rendre graces de mauoir par dix fois exposé au sort de voz charges. Elle s'y est opiniastrée iusques au temps que la prouidence Eternelle auoit determiné de me commetre au timon de sa police lors que la tempeste auoit enfoncé son Vaisseau iusques aux abismes: & ma eleué au Consulat lors que personne n'osoit s'auoüer de la chourmes: & a la Veille d'vne Ruyne pareille a celle que nos predecesseurs ont soufferte des armes de Charles Martel. Cette matiere quoy que bien importante est tombée sous ma meditation, apres auoir este beaucoup negligée par ceux qui l'ont au parauant entreprise. Si ie l'ay fait auec peu de iugement & d'estude: c'a esté pour lemoingz auec verité & amour, qui n'a pour but que d'instruire nostre peuple des choses rares qu'il void, & dont le merite & l'vzage luy est inconnu. Pour l'obliger a la reconnoissance du bien-faict enuers ses i'llustre predecesseurs. Luy proposer lexemple de leur vertu & de la vostre, par laquelle il est sagement conduit, & l'obliger d'estre tousiours dans les fonctions d'vne parfaicte obeïsance aux authorités legitimes, comme moy qui suis inuiolablement par inclination autant que par deuoir.

MESSIEVRS

Vostre tres hum.. & tres Obeissant seruitur

DEYRON



A Monsieur DEYRON, *sur son Liure des Antiquités.*

SONNET.

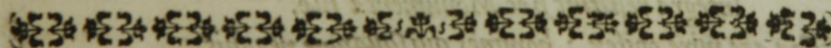
ORgueilleux Monumens d'vne insigne puissance;
Ouurages merueilleux, de qui la dureté
Sembloit arrogamment brauer l'éternité,
Et des siecles chenus surmonter la constance.

Vous aués, il est vray, fait quelque resistance
Aux dures loix du sort, contre vous irrité;
Mais à la fin décheus de cette majesté,
L'on vous voyoit subir son âpre violence.

Quand vn genie rare autant que genereux;
Et digne d'vn projet aussi beau qu'épineux,
Fait reuiure en nos jours vôtre Grandeur illustre.

Oüy, sans doute, DEYRON a seul pû rétablir;
De vôtre ancien estat & la gloire & le lustre,
Ce que la dent du temps auoit osé rauir.

D. RIBES.



Sur le même sujet.

MADRIGAL.

PAr quel sort as-tu pû franchir cette Carriere?
Quelle Ariadne a sceu te tirer de ces lieux?
Si penibles, si tenebreux,

Dont ta plume nous parle auec tant de lumiere :
Ce ne peut estre vous qu'à peine nous voyons,
Vestiges, vieux débris du courroux des saisons,
Restes infortunés, cahos plein de mysteres,
Vieilles lames, vieux caracteres,
Iusques icy l'écueil des esprits plus sçauans.
Il faut donc, n'en déplaise à tant de beaux fragmens,
Cher DEYRON, dont l'esprit chasse nôtre ignorance,
Que tu sois inspiré par quelque intelligence,
Ou que tu sois de tous les temps.

D. D. DEYRONO Antiquario sapientissimo

D. C.

Grandia cum dudum Romæ Monumenta superbæ
Perdiderint decoris symbola clara sui.
Credere quis posset densis offusa tenebris
Hæc rediuina, iterum luce micare noua.
Nemo quidem; sed jam dubitat non amplius vllus
Cum reditura putet, quæ cecidere prius.
Ex quo DEYRONVS scriptor mirabilis vrbi
Integra restituit hæc Monumenta suæ.
Eia age mire opifex : homines quisquamne negabit
Esse reuicturos qui tumulantur humo.
Cum tu, qui renouans collapsa, perennia sæclis
Ingenio efficias hæc monumenta tuo.

D. C.

AD. D. DOMINVM DEIRONVM

ANAGRAMMA

Iacobus Deironus. Orbi Sonaui Decus.


Am pridem rapiente lapsa facto,
Ardebant homines habere nota
Priscorum monumenta, verum eorum
Non interpres erat palam daturus
Tandem Clio animum meum excitauit
Vt talé officium viris obirem
gessi pieridum sacræ sorori
Morem, cum veterum forem peritus,
Seclorum abdita litteris retexi,
Atque ORBI tacitum DECVS SONAVI

ALIVD AD EVNDEM

Iacobus Deironus. Vni Deo carus obis.


Il metuas infesta tibi si corda virorum,
VNI namque DEO, vir piè, CARVS OBIS.

C.D



EGREGII VIRI DOMINI IACOBI DEIRONI Occitani & in patria Nemausensi ciuitate Romanorum Antiquitatum indagatoris solertissimi & in præsentiarum Consulis miritissimi.

ANAGRAMMA

Iacobus Deironus. Aduoco nisi rebus.

C'est adire ie n'apele qu'aux choses & qu'aux effects.



Ectorem Phaleris nec fluxis occupo Verbis.
Hic NISI perpetuis ADVOCO REBVS eum.

Explication du sens de l'Epigrame latine



Eyron narreste point icy
Son lecteur a des mots friuoles:
Les effects, son plus grand soucy,
Luy valent mieux que les paroles.

P. F.

ALIVD AD EVMDEM

Iacobus Deironus. Iaceo nudus orbis.



Vot sine te monumenta hodiè Romana perirent
Nostraque quàm minimè gloria nota foret!
Tu formis pulchrisque nouisque vetusta coloras
Quàm sinè te IACEO NVDVS! et ORBIS ait.

S. T.

VI

A MONSIEVR DEYRON
Sur ſon Liure des Antiquités de Niſmes: & ſur le diſcours quil en fit aut Roy.

SONNET

Illuſtres monumens de grandeur & de gloire,
Que la magnificence eleue a nos ayeux,
belles antiquites qui deſcouurés aux yeux,
Bien plus que iuſqu'e icy l'on n'a veu dans l'hiſtoire.

Vous, qui contre le temps remportés la victoire,
Et faictes excuſer l'erreur qui fit des Dieux
De tous vos fondateurs, ces herôs glorieux
dont le nom brille encor' au temple de memoire.

De vos reſtes fameux la pompeuſe beauté,
Touche du grand LOVIS la curioſité,
Que Niſmes de tout point veut rendre ſatisfaicte.

Il fait choix de DEYRON pour vn ſi digne employ,
Et ſa pleume & ſa voix vous ſeruant d'interprete
Honorent ſa patrie & plaiſent à ſon Roy.

CARCENAT.

A MONSIEVR DEYRON SVR SON LIVRE DES ANTIQVITEZ DE NISMES

SONNET.

ESFORTZ de la grandeur Romaine
Ouurages estonnans ou l'art s'est sur monté
De qui l'orgueilleuse beauté
Rend nostre ville encore Vaine

Antiquitez dont auec peine
On conſoit la durée & la Solidité
Qui brauez du temps irrité
L'inreconciliable haine

Que Memphis, & Rome au Iourd-huy
Des noms de leurs herôs nefassent plus l'apuy
De vostre gloire restablie

Par celiure docte & fameux
Quoy qu'osent assurer l'Egipte & l'Italie
DEYRON seul la soutient mieux qu'eux

CARCENAT

A MONSIEVR DEYRON SVR SES ANTIQVITES DE NISMES.

SONNET.

Rares antiquités dont ma chere patrie ,
Ne tiroit des-long temps que d'obscurs ornemens.
Vous de qui la beauté loing d'en estre fletrié
Triomphe du debris de la course des ans.

A voir le peu debruit que faisit Vostre gloire,
Il faut croire d'abort que nostre fondateur ,
Se des fiant des mains des filles de memoire ,
Ne voulut que luy Seul pour vostre protecteur.

Aussi les doctes sœurs pour venger cette offance ,
Per mirent aux brouillardz d'vne crasse ignorence
De s'esleuer en fin iusques dessus vos tours.

On doutoit de vos noms comme de vostre vsage ,
Quand l'esprit de DEYRON dans cefameus ouurage
A sçeu fere perler Vos pierres en nos iours.

S. TINELLIS.

La Toiſe de Lyon & la Cane de Niſmes, ſont de meſmes Longueur.

La Toiſe de Lyon ſe diuiſe en ſix piedz, & la Cane de Niſmes en huit pans.





DES ANTIQVITES DE LA VILLE DE NISMES.

CHAPITRE PREMIER.

De la Fondation de Nismes.



A Fable a tousiours esté la roüille des Veritez anciennes; & vn euenement celebre n'a iamais percé tout vn siecle, qu'à la fin il n'aye esté dissemblable à son commencement: sur tout quand il passe par diuerses bouches ou par diuerses plumes; pource que chacune l'habille à sa mode, & l'accommode à ses interests. Par tout où Dieu s'est basti vn Temple, son ennemy a voulu auoir vne Chapelle; comme l'vn est la verité mes-

me, l'autre est le pere du mensonge, qui essaye de faire que par tout vne Fable suiue de bien prés vne Verité: Et lors que les Historiens Sacrez ont rapporté vne verité merueilleuse, il a suggeré aux prophanes quelques chose de semblable. Si Moyse ieune enfant flote en asseurance dans vn berceau de jong sur le fleuue du Nil; le Fondateur de Rome en fait de mesmes dans vne auge sur la riuiere du Tibre. Si le mesme Moyse fend la Mer d'Egypte pour sortir de la tyrannie de Pharaon; Alexandre le Grand fait vn semblable miracle sur la mer de Pamphilie pour estendre ses Conquestes. En vn mot la Fable contre-fait si naïfuement l'Histoire, & se mesle si bien auec elle, qu'elle nous contraint à ne croire rien d'extraordinaire, pour ne croire rien de faux. D'ailleurs l'affection naturelle que les hommes portent à leur Patrie, a employé l'inclination qu'ils ont au mensonge, pour donner aux lieux de leur naissance vne Fondation Illustre. Rome est l'ouurage d'vn homme que les Dieux ont enleué corps & ame dans le Ciel, au dire de ses habitans, & iusques au plus petit Bourg (si on en veut croire son Consul) son fondateur aura esté vn Dieu.

Nostre ville de Nismes n'a pas besoin de cette flatterie: Sa Fondation glorieuse ne peut pas estre raisonablement disputée à vn Heros, apres en auoir tant produit: N'y entre les Heros: à Nemausus fils d'Hercule, puis qu'elle en porte le nom; Et que Diodore Sicilien, & Ammian Marcellin rapportent que les enfans qu'Hercule eut de plusieurs Dames en la Gaule Celtique, y fonderent beaucoup de Villes, ausquelles ils donnerent leurs noms. L'Identité du nom est vne preuue vray-semblable de l'identité des choses: Car comme nous presumons facilement qu'vn

homme ſoit de la famille dont il porte le nom ; on n'a iamais fait difficulté de croire qu'vne Ville ne feut de la fondation ou de la reſtauration d'vn homme qui luy a imſé le ſien. Parce qu'il y a vn honneur reſpectif en ces appellations. La Ville eſt renduë fameuſe par le nom de ſon Illuſtre Fondateur qu'elle porte, & le Fondateur graue ſon nom & ſon honneur dans des Tables perpetüelles, quand il donne le ſien à vne belle Communauté. Elle eſt vne fidelle depoſitaire de ſa gloire, qu'elle fait aller quelquefois plus loing que l'Hiſtoire ne la peut porter, & qui met continüellement deuant les yeux de la poſterité, le ſouuenir du bien fait de cette fondation. D'où vient que l'on a moins douté que la Ville de Rome fuſt de la fondation de Romule, parce qu'elle en porte le nom ; que parce que Plutarque, Florus & Tite-Liue le raportent. Voila pourquoy on ne doit pas non plus douter que noſtre Ville de Niſmes ne ſoit de la fondation de Nemauſus, puis que ſans contredit, elle en a touſiours porté le nom. Ce qui eſt vn argument certain de la fondantion de Niſmes par Nemauſus, tiré du nom que cette Ville porte.

Car pour l'Hiſtoire, elle donne bien ſon teſmoignage authentique de cette fondation. Suidas & Stephanus qui ſont deux anciens Autheurs, qui alleguent Parthenius, plus ancien qu'eux, & qui eſloignez de noſtre voiſinage, pout eſtre Grecs de Nation, ne ſont point ſuſpects de complaiſance ; mettent cette verité hors de doute. Mais ie n'ay pas entrepris de raporter icy les preuues qui ſe tirent de l'Hiſtoire : Le grand trauail de Monſieur de Guiran, qui rapporte quarante ſix Autheurs qui ont parlé de noſtre Niſmes ; ſatisfera plainement à cette curioſité, lors qu'il

luy plaira de le donner au public. Ie ne fais icy que des reflexions sur nos anciens bastimens, & qu'vn abregé curieux des Antiquitez de Nismes, qu'il a si exactement recherchées, & tire par ces abstractions d'esprit des consequances, qui confirment le rapport de l'Histoire, & conuiennent auec elle des Autheurs & du temps de leurs constructions.

Outre l'authorité de l'Histroire, pour la fondation de Nismes, nous en auons vne preuue visible qui se tire des plus Illustres & anciens bastimens de nostre Ville & des Armes qu'elle a portées iusques en l'an mil cinq cens trente-six. A la porte principale de nostre Anphiteatre, la cornice en est soustenuë par deux Taureaux yssants; comme le sueil de la petite porte de l'Eglise Cathedrale qui estoit autrefois vn ancien edifice. Contre vn pilastre du mesme Amphiteatre est l'Image, à demy relief, d'vne Louue alaictant deux enfans : Et contre vn autre pilastre tout proche, celuy d'vn triple membre viril, bequeté par des oyseaux en mesme relief. Et les armes de la Ville ont esté anciennement vn Taureau d'or en champ de gueules, iusques au regne de François premier.

Du Phalus bequeté se tire que Nemausus est nostre Fondateur : Car cette salle figure est celle du membre viril d'Osiris Roy d'Egypte son ayeul; lequel membre ayant esté ietté dans le Nil apres l'assassinat d'Osiris, & deuoré par des oyseaux; il fut deïfié sous le nom de Priape, & la memoire soigneusement gardée par sa posterité, & par nos premiers habitans de Nismes, qui en sont sortis. En leur faueur les Romains, lors qu'ils en furent maistres, firent esleuer cette sale figure aupres de celle de leur Lnuue.

Les Taureaus y furent pris par Nemausus pour les anciennes Armes de nostre Ville ; parce que le Taureau Acheloux fut l'vn des douze trauaux d'Hercule son pere, duquel par ce moyen il vouloit conseruer la memoire, & honorer les descendans. Et le Priape bequeté fut esleué par nos anciens Nemausiens, qui adoroient Osiris son ayeul, sur leurs plus superbes bastimens, pour le mesme suiet ; estant iuste que comme les memoriaux de nostre sujetion estoient exposez à nostre peuple par l'Emblesme de l'Education du Fondateur de Rome ; ceux de nostre fondation fussent conseruez par l'Image des Taureaux d'Hercule, & du Priape d'Osiris, pere & ayeul du nostre. Et que comme les Romains prenoient à l'honneur de Romule, la Louue alaictant les deux iumeaux & en auoyent fait vne semblable piece de sculpture contre nostre Amphiteatre, nos Nemausiens prissent les Taureaux d'Hercule & le Priape d'Osiris sur le mesme bastiment. Y ayant au double plus de raison de croire que Nemausus, fils d'Hercule, fut nostre Fondateur, par les frequentes Images des Taureaux de son pere, & du Priape de son ayeul que nous voyons dans nostre ancienne Ville, que non pas que Romule fust le Fondateur de Rome, par les Images de la Louue Romaine que nous voyons contre nos bastimens Romains.

Encore Nemausus est nostre Fondateur, puis qu'enuiron dix-sept cens années aprés la fondation de Nismes, cette Ville ayant esté peuplée d'vne Colonie Romaine: On y fabriquoit de ses medaillet de cuiure, portant la figure d'vne teste d'homme auec l'Armet, qui estoit la marque specifique de Nemausus ; & l'inscription NEM. COL. comme a remarqué Tristan de Saint-Amans, en ses com-

mentaires historiques Tome I. sur Auguste. Estant vraysemblable que comme en l'vne des medoilles de cette Colonie, on mettoit l'Image d'Auguste Empereur qui l'auoit establie auec l'inscription COL. NEM. au reuers, pour marquer le lieu de la Fabrique: En l'autre on mit celle du Fondateur de la Ville, dans laquelle cét establissement auoit esté fait, auec la mesme inscription.

Le nom du Dieu de Nismes inuoqué en l'Epitaphe rapportée par Monsieur d'Albenas, au XXVII. Chapitre de ses Anthiquitez, & expressement nommé en l'inscription raportée par Monsieur Catel, au V. Chapitre de son Histoire du Languednc, estoit Nemausus; comme celuy du Dieu de Rome estoit Romanessus. C'est encore vne presumption tres-forte, que le Dieu de Nismes estant Nemausus; le fils d'Hercule qui se nommoit aussi Nemausus, fut le Fondateur de cette Ville, puis qu'il estoit son Dieu, selon les Apotheoses de la gentilité: Cela estant digne de la complaisance de nos Ancestres de Canoniser leur Fondateur qui estoit fils d'vn Dieu; & de leur deuoir de se voüer particulierement à vn Dieu, duquel ils auoient receu leur Fondation & protection en cette vie; & de leur prudence d'auoir mis leur foy en l'autre, à vn Dieu qui leur auoit obligation de la Canonisation. Et en cela mesmes ils auoient l'exemple des Romains, qui auoient Canonisé leur Fondateur fils d'vn autre Dieu

Ioint qu'il apparoist par vne autre inscription antique, rapportée par Monsieur d'Albenas, au XXVII. Chapitre de ses Antiquitez de Nismes; que les premiers habirans de cette Ville adoroient Isis, Osiris, Serapis, qui estoient des Dieux des Egyptiens: d'où s'ensuit necessairement, que puisque

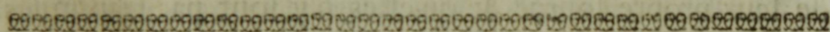
puisque leur Fondateur, qui estoit aussi sans doute l'Instituteur de leur Religion, leur auoit donné celle des Dieux des Egyptiens, il deuoit estre luy-mesme de cette Nation: Car vn Fondateur & vn Roy instruit volontiers ses nouueaux suiets en sa propre Religion; & celles des anciens habitans de Nismes estant la Religion des Dieux d'Egypte: Il est vray de dire que leur Fondateur & leur Roy estoit Egyptien, comme Nemausus qui estoit fils d'Hercule l'Egyptien.

Il n'y a pas beaucoup de difficulté a resoudre lequel Hercule a esté le Pere de nostre Nemausus; bien qu'il y ait eu plusieurs Hercules, il est aisé à voir que c'est celuy qui fut appellé le Lybique, & non pas le fils d'Amphitrion qui prit Troye, quarante ans auant que les Grecs la destruisissent; ny celuy que les Allemans ont Deifié. Car Vigenere qui raporte tous les trois, rend tesmoignage qu'enuiron l'an deux mil apres la creation du monde, Osiris Roy d'Egypte nommé Iupiter le Iuste, eut plusieurs enfans d'Isis sa femme & sa sœur; & entr'autres, Hercule qui fut nommé le Lybique. Ce qui s'accorde bien auec la fable qui dit qu'Hercule estoit fils de Iupiter, & que Iupiter estoit mari de sa sœur. Or cét Hercule le Lybique qui estoit autrement appellé l'Egyptien, par ce que son pere estoit Roy d'Egypte; accompagna son pere par toutes les Regions de la terre, aux voyages qu'il fit pour extirper les tyrrannies: ausquels voyages, il establit sa domination presque par tout. Osiris doncques acisté de nostre Hercule, deffit en Libie, le Tiran Anthée, & le pere de ce Tiran de mesme nom, en Arabie. Passa en Ethiopie, & de-l'à aux Indes & en Thrace; ou il mit à mort Licur-

gue. Il donna iusques en Tartarie : Vint en Allemagne & de-là en Italie, ou il desfit les Geans Titans. En Espagne: Au Pelloponese; puis s'en retourna en Egypte, ou il fut tué par son frere Typhon, & les autres Geans, à l'âge de trois cens ans. Ce meurtre d'Osiris est rapporté sur l'an deux mil deux cens vingt-trois de la creation du monde, apres lequel le Meurtrier s'empara de l'Egypte; Busiris de la Phenicie; vn autre Tiphon de la Phrigie; Anthée de la Libie; les Lomnins qui estoient trois freres, enfans de Gerion, de la Ciltiberie; les Lestrigons, de l'Italie, tous lesquels furent apres deffaits, & mis à mort, par nostre Hercule de Libie. En ces voyages passant par la Gaule Celtique; il eut Galathés dixsiesme Roy des Gaulois, de Galathée fille du Roy des Celtes, & y vainquit Tauriscus. En Tartarie, il eut Thuscus, de la ieune Araxe, qui fut Roy de Toscane. En Espagne, Hyspalus qui fut Roy d'Espagne, & mourut Roy de Celtiberie aux Gades, ou il fut enterré; en l'an du monde deux mil trois cens quinze. C'est le veritable Hercule auquel il faut raporter la Generation de nostre Nemausus parce qu'il voyagea en France & en Espagne; & y eut des enfans : voire iusques à septante, au tesmoignage de Ciceron, & les autres Hercules n'y furent iamais; du moins quil aparoisse dans l'Histoire. Et ainsi Nemausus ayant esté le Fondateur de nostre Ville; & son pere estant decedé l'an du monde deux mil trois cens quinze : nostre fondation doit auoir esté faite, enuiron lan apres la creation du monde deux mil trois cens. Il y à enuiron trois mille trois cens ans l'année courante de nostre salut mille six cens soixante-trois.

Il est vray que Nonsieur d'Albenas, au quatriesme Cha-

pitre de ses Antiquités, pose la fondation de Nismes par Nemausus, en l'an du monde trois mille neuf cens cinquante; qu'est seze cens cinquante ans plustost que ce que nous venons d'escrire: Mais nous auons l'auantage de conuenir auec Vigenere, qui a esté le plus sçauant Antiquaire que la France ait produit, auec du Verdier & auec tous les Chronologistes modernes, & tous nos tailleurs d'Ephemerides; qui tiennent que l'an de nostre Seigneur mil cinq cens cinquante-huit, que Monsieur d'Albenas escriuoit, & qu'il disoit estre l'an du monde six mille six cens soixante-sept, n'estoit que de cimq mille cimq cens trente: Et par consequent qu'il faisoit vne erreur d'vnze cens trente-sept ans en est endroit. Voila pourquoy nous n'auons pas voulu suiure sa suputation.



CHAPITRE II.

De la Fontaine, & des Canaux qui en deriuent.

IL a esté dit par nos Antiquaires, quelque chose de nostre Fontaine & de ses Canaux: mais rien de Veritable, sous suport. Monsieur d'Albenas a dit affirmatiuement, que ses eaux venoyent de la Riuiere du Gardon, au XVIII. Chapitre de ses Antiquités; & sur la fin du mesme Chapitre, qu'elles estoient portées par l'Aqueduc du pont du Gard. Fait sur ce sujet quelque comte de paille, & atteste qu'elle ne d'esgorge iamais, que quant c'este Riuiere d'esborde, en quoy il s'est fort abusé & d'esçoit son Lecteur. La Riuiere du Gardon n'est qu'vn Torrent qui reçoit les eaux pluuiales des Montagnes des Seuenes, & passe à

trois lieüs loin de Nismes. Son cours n'est pas perpetuël, car son Canal seche entierement droit à droit de Nismes, la plus grande partie de l'année : au lieu que nostre Fontaine coule touiours. Et bien qu'elle diminüe fort si est-ce qu'il luy reste des eaux en Esté à suffisance pour fournir tous les puits de la Ville: & pour arroser lagrãde quãtité de beaux Iardins qui l'enuironnent. Laqueduc ne luy pouuoit pas porter les eaux du Gardon ; car il est eleué trente canes plus haut, & trauerce le cours de ce Torrent, seulement pour porter celles de la Fontaine d'Aüre ny les eaux de nostre Fontaine ne viennent pas du mesme Torrent par de vehicules sous-terrains ; puis qu'il seche bien souuent quand elle coule : qui sont preuues sertaines & indubitables, que nos eaux deriuent de nostre Fontaine, comme de leur propre source & qu'elles n'y sont pas transmises d'ailleurs. La commodité de cette Fontaine, est la veritable cause pourquoy nostre Fondateur choisit icy le de sol de sa Ville;Pource que touiours les grands bastimens & les grandes communautés, doiuent estre assises & assemblées sur des eaux bonnes & abondantes comme les nostres. Elles sont bien abondantes, puisque dans l'anclos de la Ville ancienne, elles font moudres huit moulins : & qu'elles vuidoient par trois grands Canaux sur terre ; & par plusieurs grands Aqueducs sousterrains, dont nous en voyons encores six grands & beaucoup de moindres. L'ouurage de ces Aqueducs est magnifique & digne d'vn puissant Fondateur : Car les principaux ont cinq ou six cens canes de l'ongeur ; deux de large & vne de haut, bastis & voutée à chaux & sable ; de rocher vif qui ne s'est iamais corrompu en nul endroit ; pauez de grands quartiers de mes-

me pierre; bien ioints & niés dans le bon mortier. Ils communiquent la commodité des eaux de la Fontaine, à tout le sol de nostre Ville, par des moindres Aqueducs: & les leur mesnageant par des esclures, auec des trous aux voûtes a certaines & raisonnables distances, l'vn de l'autre: garnies de Margelles de pierre dure; bouchées d'vne grosse pierre de mesme rocher; en taillée à l'antour, en telle sorte qu'elle entre vne partie dans la Margelle, & l'autre partie luy en couure seulement le bord. L'vsage de tous ces Aqueducs n'estoit pas pour fournir d'eaux à la boisson de nos premiers Habitans de Nismes: quoy qu'elles soyent parfaitement bonnes & salutaires, car nous ne trouuons pas que tous ces Aqueducs eussent communication auec leurs puits, mais seulement vne partie comme nous auons exactement verifié. Quelques autres de ces Aqueducs conseruoient incommunicablement leurs eaux dans leurs bâtimens solides & impenetrables. Ce qui fait iuger infailliblement que quelques-vnes de ses eaux, conduittes par nos Aqueducs seruoient à netoyer la Ville, comme ils font encores, de laqu'elle ils purgent les cloaques & lieux infects. Car pourquoy en seroient les ouuertures si soigneusement fermées que pour empescher de sortir la vapeur des immondices, qu'ils contenoient: Et le paué & le surplus du bastiment, si bon si ce n'est pour empescher leur communication & le meslange des eaux salles des Aqueducs; d'auec les eaux nettes des puits, & l'eleuâtion de la mauuaise odeur de leurs corruptions. On ne prend point le soin d'empescher l'esleuâtion des vapeurs procedantes des eaux nettes, comme on fait des Aqueducs particuliers par leurs Margeles, si bien & exactement bouchées. Ny on ne les em-

pesche point par de forts pauez de se communiquer aux puits. Or aprés auoir parlé de la qualité & de l'vsage de ce bastiment Antique; il seroit necessaire de dire vn mot du temps de sa construction : mais la longueur des siecles qui l'ont couuerte, & la rareté des Escriuains de nos Gaules (les Habitans desquelles faisoient principalement profession des Armes : Et l'aissoient les lettres à quelque peu de Drüides qui ne s'en seruoient guieres) nous ont priué de toutes preuues literales, ne nous ayant l'aissé que quelques presumptions. Ces Aqueducs feurent construits auant que la Ville: parce que leur nombre & leur grandeur couure tout son terrain dans sa vielle closture, estant tout a fait impossible que les maisons de la Ville ayant esté basties au parauant que les Aqueducs; puis qu'ils sont en si grand nombre; suiuant l'aduis de Iules Frontin en son traité des Aqueducs. Il eut fallu renuerser toutes les maisons de la Ville sans en excepter vne, au lieu qu'apres auoir fait les Aqueducs; le Fondateur à assez commodement & asseurement assiz le bastiment des Maisons au dessus. Tel estant l'ordre de ces choses en matiere de bastimens, que les sousterains sont premierement construits, & que les autres qui sont assiz sur le sol, les suiuent. Ioint que l'enceinte de nos murailles de closture de la Ville dont nous parlerons ailleurs; est d'vne construction posterieure aux Aqueducs. Vne de leurs sorties en la partie Orientales de nostre Ville, se fait en trois grandes bouches se ioignantes, qui donnent issuë aux eaux des Aqueducs, & a celle du Canal qui est sur terre; toutes trois faites de gros quartiers de pierre dure, auec moulures & ornement en dedans la Ville de la mesme construction & ordre d'Architecture de la muraille.

Ceste muraille à dans ſon eſpeſſeur, des lieux vuides pour deſſendre des grilles de fer mobilles qu'on eſleuoit auec vn tour; pour donner liberté aux cours des eaux lors de leur grande abondance ; & euiter l'innondation. Et ainſi puiſque la muraille de noſtre cloſture, eſt faitte à l'endroit de ſes Aqueducs, d'vne conſtruction toute expreſſe pour eux enſemble le Vuide des grilles : Et qu'à leur endroit, il ny a rien de nouueau ny de raccommodé entre la muraille & les bouches; que tout le baſtiment eſt bien lié; & d'vn meſme temps; il s'enſuit neceſſairement que la conſtruction des Aqueducs de la Fontaine; a precedé celle de la muraille de la cloſture. Bien dauantage, puis que toutes nos maiſons ſont aſſiſes ſur ſes Aqueducs; & qu'ils couurent tout le ſol de noſtre Ville; il faut qu'ils ayent eſté faits auant la fondation d'icelle, ou du moins que la fondation de la Ville de Niſmes, ait eſté commancée par la conſtruction des Aqueducs ou Canaux qui deriuent de la Fontaine, & ſuiuie par celle de la cloſture de la Ville.

CHAPITRE III.

Du Temple de Diane.

CE baſtiment eſt vn Temple à l'vſage des anciens Payens; l'vn des plus plus Magnifiques Ouurages que la gentillité Romaine aye l'aiſſé dans Niſmes. Il eſt de neuf Cannes de long, ſept & demy de large & ſix Cannes de hauteur dans Lœuure ſous la Nef, ſans y comprendre deux Foyers qui ſont aux deux coſtés de l'Autel : Il eſt enrichy de dix Colonnes, de l'Ordre Corinthe, qui portent vne

Cornice regnante à l'entour du Temple à la naiſſance de la voûte. Entre les Colonnes il y a dix niches pour autant de Statües. La voûte eſt vne tonne de gros quartiers de pierre de ſix pans de long, vn pan & demy d'eſpaiſſeur, & trois pans de large; dont vne rangée ſort d'œuure, & l'autre y r'entre. L'entrée du Temple eſt du coſté du Soleil leuant, l'Autel & les Foyers du couchant: & au ſeptantrion & midy il y a en dehors deux allées couuertes pour introduire les beſtes des Sacrifices iuſques à l'Autel, ſans incommoder les Preſtres ny les aſſiſtans. Aucun de nos Antiquaires n'a rien dit de cet édifice, lequel merite bien d'eſtre connu, & nous oblige à y faire cette reflection. Il eſt appellé le Temple de Diane par vne longue & immemoriale tradition. Vne vniuerſelle denomination eſt tres-conſiderable en choſes anciennes, comme celle-cy, qui a eſté couuerte des tenebres de tant de ſiecles; durant leſquels perſonne n'en a rien eſcrit. Seulement Monſieur d'Albenas au XXVII. Chapitre de ſes Antiquitez de Niſmes, rapporte vn fragment d'vne vieille inſcription trouuée dans Niſmes, telle que s'enſuit.

I S I S....
SERAPIS VESTAE DIANAE SOMNI HS N̄ VI. ET
PHIALAS II CHRISEN.... CLI....GNA......DEORVM AR-
GENTA CASTRAENSIA DOMO HABEBAT
ITEM..... DEDICATIONE TEM-
PLI ISIS ET SERAPIS DEO.
OMNIBVS NEMAVSENSIVM ET OR-
NAMENTAR.... SINGVLIS ƆC ITA VT IN
PVBLICO VESCERENTVR DISTRIBVI IVSSIT IN-
QVE EIVS DOMVS
...TELAN

...TELAN HS N̄ X̄ RELIQVIT ITEM IMAGINEM MARTIS ARGENTEAM EX AMNAGENSIBVS DEDIT C. ORDO BITVR.

Par cette inſcription nous apprenons que dans Niſmes il y auoit vn Temple dedié aux Diuinitez d'Iſis & de Serapis; auquel fuſt legué par quelqu'vn de nos habitans de Niſmes, des eſpeces qui ſe porteroient, ſuiuant la valeur du temps preſent, à plus de cent mille liures. Que le nom d'Iſis ſe trouue en chef & en titre : comme aux Epitaphes communs ſe trouue l'inuocation de DIIS MANIBVS. Et la premiere ligne d'icelle contient les noms de SERAPIS VESTAE DIANAE SOMNI. De la forme & l'aſſiette de ce Temple & des paroles incompletes de cette inſcription, il ne ſe peut certainement tirer, ſinon cette preſomtion : que ce Temple a eſté dedié à Oſiris & à Iſis, qui eſtoient les principales Diuinitez adorées par les Egyptiens ; & ſous l'Image deſquelles ils entendoient adorer le Soleil & la Lune, ſuiuant Plutarque, au traité d'Iſis & d'Oſiris ſection xxvij. Le nom d'Oſiris manque au titre de cette inſcripton, parce qu'apparamment elle à eſté grauée ſur deux pierres iointes enſemble, deſquelles nous n'auons que la poſterieure chargée de ce nom Iſis ; & nous manque la premiere, qui portoit le nom d'Oſiris. Les mots ſuiuans de cette inſcription, rompus & partagez, donnent vne preuue certaine de cette manque & defaut de l'autre pierre, qui portoit le nom d'Oſiris. La conſtruction du Temple nous donne coniecture de cette Dedicace, puis qu'il n'eſtoit eſclairé ; & ne prenoit iour que d'vne double

fenestre du costé du Soleil leuant, pour representer les deux Astres qui esclairent tout le monde, dont ce Temple estoit vne figure; l'vn de iour l'autre de nuit: Et les deux Diuinitez qui estoient adorées dans iceluy, sçauoir le Soleil & la Lune, sous le nom & l'Image d'Osiris & d'Isis. La situation de ce Temple nous oblige à faire le mesiugement: Car il est ioignant vne grande Fontaine, les eaux de laquelle estoient absolument necessaires aux mysteres d'Osiris. Leur Mythologie nous apprend qu'il fust Roy d'Egipte, assassiné par quelques Geans, & deïfié par ses suiets, lesquels crurent qu'apres son decez, son ame passa au corps d'vn bœuf, & ils appellent leur bœuf Apis. Qu'ils choisissoient le bœuf digne de ce Sacrement, auquel il falloit trouuer quelques marques specifiques, qu'ils y croyoient necessaires: Et qu'apres que leur Apis leur auoit seruy à cet vsage quelques années, ils le noyoient dans vne grande Fontaine: Qu'aux processions qu'on faisoit à son honneur, ils portoient vne cruche pleine d'eau, & disoient que le fleuue du Nil, & toutes les eaux vtiles estoient le decoulement d'Osiris; au rapport de Plutarque, au traité d'Isis & d'Osiris, & de Du Verdier en ses Images des Dieux. De cela s'ensuit probablement que le Temple d'Osiris deuoit estre prés d'vne grande Fontaine: A laquelle necessité satisfaisoit plainement nostre temple d'Osiris, qui estoit ioignant nostre Fontaine, laquelle pour estre presque sans fonds, comme a verifié Monsieur d'Albenas, au XVIII. Chapitre de ses Antiquitez: & si large dans son bassin, que plusieurs l'estiment estre vn lac; estoit tres-propre pour y noyer leur Dieu Apis, & auec le secours de la Fontaine d'Aüre, proche de la ville d'Vzez, qui luy transmet-

toit ses eaux par le grand Acqueduc du Pont du Gard; le ur en fournissoit assez pour leurs Sacrifices & Processions. Vne autre preuue visible de cette Dedicace à Osiris & à Isis, se tire de ce que contre le Pont du Gard, il y a vne Imge à demy relief de la Deesse Isis voilée comme rapporte Monsieur Borrel en ses Antiquitez de Castres: Et nous y auons veu vn Priape decoulant, que nous prouuerons cy-apres estre l'Image de celuy d'Osiris, depuis qu'il fut deïfié: Car puisque ce Pont est principalement fait pour porter vn Acqueduc, qui transmettoit de grandes eaux au Temple dont nous traittons, & qu'il porte aussi les marques Symboliques d'Osiris, & l'Image specifique d'Isis: Il faut necessairement croire que ce Temple, pour le seruice duquel ce Pont auoit esté construit, estoit dedié à Osiris & à Isis. Ioint à cela qu'vne vieille & ancienne tradition du Peuple de cette Prouince; nous atteste que quelques Prétresses de la gentilité de Nismes; faisoient tous les ans vn voyage à la montagne du païs de Geuaudan, appellée l'Ort de Dieu, c'est à dire le Iardin de Dieu, parce qu'il est plain de plus grande quantité & de plus salutaires simples de la terre. Ou bien ce mot Ort, vient d'Oraison, parce que ce voyage des Religieuses de Nismes finissoit par vne solemnelle priere qu'elles faisoient sur cette montagne, sans doute à Osiris: qui comme Soleil, est Autheur de tout ce qui vit, & de tout ce qui conserue la vie. Pour lequel voyage nos Prestresses passoient à la Fontaine de Sauue, & à celle du Vigan, qui sont auec celle d'Aüre & la nostre qui seruoient aussi à leur Religion, les quatre plus grandes sources de la Gaule Celtique. Celle du Vigan est nommée dans les anciens documents de cette Ville, Ise, c'est a

dire en vieux langage du païs Isis : en laquelle Fontaine nos Religieuses faisoient de grandes ablutions, & purifications de leurs corps, des Sacrifices & des Prieres solemnelles. Or chacun sçait qu'en ces choses anciennes; la tradition à grande authorité, & esclaire la verité d'vne puissante coniecture. La Fontaine de Sauue, appartient à l'Abbé de l'Ordre de S. Benoist de cette Ville, & sort de sa maison. Le bassin de la nostre n'est que l'escluse d'vn moulin, qui a tousiours appartenu à nos Religieuses du mesme Ordre: Ensemble les eaux qu'il verse, qu'elles ont autrefois infeaudées, ou le lieu des bancs à lauer les draps en icelles, comme elles pretendent de monstrer par leurs vieux titres. Et la Fontaine d'Ise au Vigan, appartient au Prieur de cette Ville, du mesme Ordre de S. Benoist, qui prend vne demie sensiue des prez prochains, quoy qu'ils soient allodiaux, seulement pour la faculté de les arroser de ces eaux; ce qui fait coniecturer certainement que les eaux de ces Fontaines estoient consacrées à Isis, puisque l'vne en porte le nom, & les autres estoient à l'vsage de sa Religion: Et toutes ont passé en proprieté aux Religieux Chréstiens subrogez à la superstition payenne, en l'an D XXXI de Nostre salut, que l'Ordre de S. Benoist commença entre nos nouueaux Chrestiens. Voila comment nous establissons suffisamment, que ce que nous appellons auiourd'huy le Temple de Diane, est le mesme bastiment que celuy que l'inscription rapportée par Monsieur d'Albenas, nommoit le Temple d'Osiris, ou de Serapis & Isis, puisque le Temple de Diane est esclairé par vne double fenestre, (comme le Pantheon à Rome ne l'estoit que par vne simple fenestre) qui representoient le Soleil & la Lune, & à

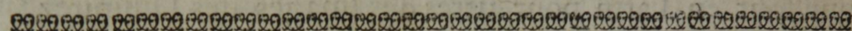
cause

caufe d'eux Ofiris & Ifis, qui eftoient les Diuinitez de ce Temple. Et parce qu'il eft conftruit pres d'vne Fontaine tres-profonde & tres-large, dans laquelle le Dieu Apis des anciens, pouuoit eftre commodément noyé : Et les eaux fournir à la cruche des Proceffions, & aux ablutions des Sacrifices. Sans qu'on puiffe oppofer que la mefme tradition appelle ce Temple, le Temple de Diane, que nous auons eftabli eftre d'Ifis : Car fi Ifis eft la Lune au fens des Egyptiens, comme nous auons monftré ; la Lune eftoit Diane, au fens & felon l'opinion des Grecs, qui la nommoient Triforme, à caufe qu'elle eftoit la Lune au Ciel ; Diane en terre, & Proferpine aux Enfers. Et c'eftoit l'opinion des anciens Philofophes Grecs, rapportée par Plutarque, au traité d'Ifis & d'Ofiris fecton xiij que l'Ofiris & l'Ifis des Egyptiens, eftoient le Pluton & la Proferpine des Latins, comme le Somnus des mefmes Latins eftoit le Morphée des Grecs. Tellement que l'Ifis des Egyptiens & de nos anciens Nemaufiens eftant la Diane des Grecs : il y a grande raifon pourquoy nos Confreres les Grecs de la Phocide, qui trouuerent nos deuanciers habitans de Nifmes, deuots à la Deeffe Ifis, qui felon leur creance, eftoit la mefme Diuinité, qu'ils appelloient Diane & Lune : Ils ont impofé au Temple qui leur fut refait de leur temps ; le nom de Diane, qu'ils donnoient à la Deeffe Ifis, adorée par nos predeceffeurs. Et ainfi qu'on ait nommé, depuis leur domination, le Temple de Diane, celuy qui auoit efté voüé à la Deeffe Ifis, qui eft la mefme Diuinité, qui feulement a changé de nom par le changement de langage de fes adorateurs, qui luy ont donné le nom qui eftoit à leur vfage : Cela n'eft pas extraordinaire

ny contre la raiſon. Or aprés que ce Temple fut dedié à Oſiris & à Iſis; les dix niches comme dix Chapelles en iceluy, furent remplis des Statuës des dix Diuinitez, ſçauoir Serapis, Mars, Veſta, Diane & le Sommeil, nommez en l'inſcription que nous auons raportée au commencement de ce Chapitre; & de Siluanus, Nemauſus, & Liber Pater, nommez en celle qui a eſté rapportée par Monſieur Catel, au V. Chapitre du ſecond Liure de ſon Hiſtoire de Languedoc. Et vray-ſemblablement d'Hercule pere de Noſtre Fondateur & de la Deeſſe Salus; de laquelle la Statuë de marbre blanc, d'vne grandeur iuſtement conuenable à la niche, au rapport de Monſieur de Guiran; fut trouuée auprés de ce Temple, en l'année mil ſix cens vingt-deux, & ſon image ſe trouue au reuers de la medaille de noſtre Fondateur. Mais parce qu'en la deuxieſme ligne de l'inſcription que nous expliquons, auparauant laquelle le nom d'Iſis auoit eſté eſcrit: Serapis ayant eſté nommé, Diane s'y trouue auſſi auec Veſta, & le Dieu Somnus. Il ſemble qu'en cet endroit Diane ne ſoit pas la meſme Diuinité d'Iſis, inuoquée au titre. Cette difficulté ſe fortifie par la conſideration qu'on peut faire du Tombeau, rapporté par Monſieur de Guiran, en ſon Chapitre des deux medailles de Niſmes, ſur lequel on lit en chef le nom de Diane & d'Iſis: & ſur le nom de Diane on void l'Image de la Lune en croiſſant, & ſur celuy d'Iſis, l'Image de ſon Siſtre ou Crexerelle d'airain, ſi neceſſaire en ſes Sacrifices: Car il ſemble par ces marques de la Lune & du Siſtre appropriez, l'vn à Diane, l'autre à Iſis, que Diane & Iſis ſoient deux differentes Diuinitez. Toutesfois puiſque les noms ſont en differentes langues en l'inſcrip-

tion de nostre Temple : ils y peuuent estre deux fois pour signifier vne seule Diuinité ; sçauoir Osiris & Isis en chef, pour nommer en Egyptien les Diuinitez ausquelles le Temple estoit dedié : Et Serapis & Diane qui sont les mesmes noms en Grec, & d'Hercule auec ceux de Vesta, Mars, Salus, Nemausus, Siluanus, Liber Pater, Somnus, qui sont en Latin pour titres des Images des Diuinitez, dont les Statuës remplissoient les dix niches de ce Temple ; ce qui ne souffre point de violence & suit fort bien bien l'analogie des noms & des choses, & trouue exemple dans l'vsage de nostre Christianisme, lequel dans vn Temple du titre de nostre-Dame des Anges, admet vne Chapelle de Nostre-Dame de pitié. Ceux qui ont basti ce Temple, qui sans doute estoient les Grecs, pour insinuër doucement leur Religion dans les esprits de nos peres ; ont voulu orner leur Temple & leur Religion des noms de leurs propres Dieux, apres en auoir fait la Dedicace aux anciens Dieux de nos habitans de Nismes, pour lesquels il auoit esté edifié : Et parce que ceux qui seruoient au Temple estoient les Prestresses d'Isis, connuë par les edifians, sous le nom de Diane, le Temple fut appellé de son nom, iusques à tant que par l'auenement du Sauueur du monde, nostre Christianisme, s'estant fait faire place au Paganisme, & ayant voulu subroger les mysteres de la Religion Euangelique ; à la superstition Payenne, auec quelque rapport & relation. Quelques filles de l'Ordre de S. Benoist, du Titre de Saint Sauueur de la Font, furent subrogées aux Prestresses d'Isis, & aux Ninphes de Diane ; qui ont tenu ce Temple iusques à nos guerres Ciuiles de l'année mil cinq cens soixante. A l'occasion desquelles ces

Religieuſes Chreſtiennes quitterent leur Monaſtere, s'étans retirées à Beaucaïre, & pendant leur abſence leur Conuent fut abatu, & le Temple de Diane la pluſpart ruiné & reduit en l'eſtat qu'il eſt auiourd'huy; parce qu'étant aux fauxbourg de la Ville, il pouuoit nuire à la fortification.



CHAPITRE IV.

Contre ceux ceux qui tiennent que le Temple de la Fontaine, eſt vn Temple qu'Adrian dedia à Plotine,



OVS ceux qui ont quelqne connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne ſçauent que la meſme Diuinité que les Payens adoroient au Ciel ſous le nom de la Lune, ils l'adoroient en terre ſous le nom de Lucine, & aux Enfers ſous celuy d'Hecate. Que les Egyptiens l'adoroient ſous le nom d'Iſis; les Grecs ſous celuy de Diane; & les Latins ſous celuy de Proſerpine. Que touſious c'eſtoit vne meſme Diuinité ſous diuers noms; & que ces noms eſtoient differens ſelon le lieu de ſon regne, ou ſelon la langue de ſes adorateurs. Et i'ay deſia montré que ſous celuy d'Iſis; Nemauſus le Fondateur de Niſmes eſtablit dans cette Ville, l'adoration de cette Deeſſe, incontinent apres ſa fondation qui fut enuiron l'an IIMCCC. de la creation du monde. Que puiſque s'eſtoit la Religion de ſon Fondateur; ce fut auſſi celle de nos premiers habitans. Qu'elle y auoit vn Temple, & ce Temple porta apparamment le nom d'Iſis iuſques enuiron l'an IIIMCCC de la meſme

la meſme creation : auquel temps Niſmes ayant receu vne Colonie Grecque des Phocences habitãs de Marſeille comme nous monſtrerons en ſuite ; ils communiquerent à nos habitans la pluſpart de la Langue Grecque. Et par ce moyen donnerent à leur Iſis le nom de Diane qui eſtoit à leur vſage. Laquelle nommenclature leur paſſa en couſtume, & dura quatre cens quarãte ans, juſques enuiron l'an III M IXCXXX VII. de la meſme creation que l'Empereur Auguſte nous enuoya vne Colonie Romaine. Que ſi (comme c'eſt l'opinion de pluſieurs, & peut-eſtre la plus vraye ſemblable) cette Colonie fut compoſée de ces vieux Gaulois, qui auoient ſerui ſi courageuſemẽt Iules-Ceſar au ſiege de Marſeille à la bataille de Pharſale, & qui depuis auoient acquis au meſme Auguſte l'Empire de tout le monde à la bataille Actiaque : Ils continuerent ſans doute le meſme nom de Diane à noſtre celebre Temple ſous l'Empire des Romains, parce qu'ils ne changerent point de langue ; ains eſtans eux-meſmes Grecs d'origine, ils luy laiſſerent ſon nom Grec : Que ſi cette Colonie fut tirée des Soldats naturels Romains qui eſtoient dans l'Armée d'Auguſte, ils pourroient auoir eu la volonté de luy changer ſon nom Grec de Diane en celuy de Proſerpine Latin : Mais ils n'eurent pas aſſez de temps pour le faire paſſer en couſtume, parce que l'aduenement du Sauueur du monde qui fut enuiron trente ans apres ; & la Predication de ſon Euangile qui fut peu de temps en ſuite, ſuſpendirent ce nouueau nom à noſtre Temple, qui fut toûjours appellé Temple de Diane. Et bien que noſtre Chriſtianiſme en euſt diſpoſé en faueur de l'Ordre de S. Benoiſt quelques Siecles apres, & qu'il fuſt reduit en Conuent de filles Religieuſes de cét Ordre ſous le Titre de St. Sauueur

de la Font : Encores en cét estat il est nommé Temple de Diane dans le discours Historial des Antiquités de Nismes de Monsieur d'Albenas Imprimé en l'an M D LVIII. Pendant que ce Conuent subsistoit. Et quoy que ce Conuent aye esté depuis démoly, & les materiaux emportez ; les restes de ce Temple ont toûjours conserué leur ancien nom de Temple de Diane, qu'elles portent encores. De là s'ensuit que le culte de nostre Isis, Diane, & Proserpine doit estre semblable par tout : Que la simetrie & construction de ses Temples doit estre par tout vniforme ; & ainsi que ce que nous appellons le Temple de Diane estoit vn mesme edifice que le Temple de Proserpine, de mesme structure & de mesme composition. Cela posé, tout ce qu'ont dit ceux qui tiennent l'opinion que l'impugne, ne fait point de preiudice à la mienne : Le Temple de la Fontaine a toutes les qualitez qu'il faut pour estre de la Proserpine des Romains, de la Diane des Grecs ; & d'auantage tout ce qui est de specifique pour estre le Temple de la Isis des Egyptiens qui est la proximité d'vne Fontaine, & le iour d'vne double fenestre, & seruir au culte d'vne seule Diuinité sous trois noms successiuement, Isis, Diane, & Proserpine ; & ainsi on peut consilier ces deux opinions qui n'ont rien de contraire iusques icy. Mais de passer plus auant, & de soustenir que c'est vn Temple construit par Adrian, & consacré à Plotine ; cela resiste à l'Histoire, à la raison, & à la vray-semblance : On ne trouue pas dans l'Histoire, dans nos vieux documens, ny dans la tradition, que ce vieux Temple qui est basty ioignant nostre Fontaine, & que i'ay prouué estre de Diane au Chapitre precedant, aye iamais esté appellé le Temple de Plotine : Au contraire i'ay monstré qu'il est ap-

pellé depuis cent ans, le Temple de Diane. Ceux qui ſoûtiennent l'opinion contraire, ont ſuiui Dion Caſſius, qui a dit qu'Adrian edifia vn Temple à Plotine & qu'il y affecta quelques Hymnes. Et ce Temple, ils ont pencé qu'il eſtoit celuy de la Fontaine de Niſmes. Mais cet Hiſtorien a eſté facilement trompé, parce qu'il eſcriuoit au raport d'autruy, de choſe aduenuë loin de luy, qui eſtoit à Nicée au fonds de l'Aſie mineur : de ce qui eſtoit arriué à Niſmes long-temps auparauant luy. Contre cet Autheur, il ſuffit d'oppoſer lauthorité du plus ſçauant en l'Hiſtoire Romaine que noſtre Nation aye iamais produit, bien que moderne. Vigenere en ſes commentaires ſur Titeliue qualifie ce baſtiment d'Adrian fait à Niſmes en faueur de Plotine, vn Palaix. Et Spartien entre les anciens, qui pour eſtre de la Nation dont il eſcriuoit l'Hiſtoire ; & plus prochain des choſes eſcrites, eſt plus digne de foy que Caſſius. Spartian nomme ce baſtiment vne Baſilique. Or il y à grande difference d'vne Baſilique à vn Temple. Les Temples ſont les lieux ou les hommes exercent tous les Miſteres de la Religion : & les Baſiliques ne ſont que des beaux baſtimens prophanes, comme ſont les Palaix des Roys, ainſi que le mot Grec ſignifie, l'Hoſtel de Ville & le lieu de plaid ; comme nous aprend Vitruue qui eſtoit vn Celebre Architecte qui viuoit enuiron ce temps-là, au V. liure de ſon Architecture Chapitre I. Mais la vraye Hiſtoire originelle de cette fabrique, qui eſt l'inſcription que ie raporteray cy-apres au XV. Chapitre de ce traitté, la nomme ſeulement vne maiſon ſacrée. Ce qui oſte toute la doute, car il ne faut pas Conſiderer cette Epitete de ſacrée, n'y l'affectation des Hymnes, comme vne deſigna-

tion precize des Temples. Tous les baſtimens publics ſont ſacrés, & ces Hymnes ne ſont que des honneurs ciuils à la gloire de ceux qui ſont decedés. Cette maiſon n'a iamais eſté vn Temple, puis qu'il ne fut pas ordonné d'y adorer Plotine; vn culte diuin n'y eſt pas eſtably ny des Preſtres affectez, & ne le pouuoit eſtre parce que Plotine ne fut iamais deïfiée, & que nul Hyſtorien ne parle de ſon Apotheoſe ny d'aucun Temple qui luy feut conſacré, n'y aucun autre que Caſſius, n'appelle pas Temple, la maiſon qui feut baſtie à Niſmes en ſa memoire. Seulement l'Hiſtoire remarque qu'Adrian s'en retournant d'Angleterre à Rome, aprit à Niſmes le decés de Plotine, & qu'il y fit baſtir cette maiſon ſacrée, y eſtablit le chant de quelques Hymnes à ſon honneur. Que quant bien à ſon retour à Rome, il auroit obtenu du Senat cette Canoniſation, il eſt nullement vray-ſemblable qu'il en aye renuoyé les honorables ceremonies de l'Apotheoſe & la conſtruction des Temples à Niſmes. Rome qui eſtoit la Capitale de toute la terre, eſtoit toute ſeule le digne Teatre de cet honneur ſouuerain. Eſtant ridicule de croire que ſi les peres Conſcrits euſſent par leur decret Canoniſé l'Imperatrice à Rome; l'Empereur eut renuoyé ſi loing vn ſpectacle ſi Illuſtre; & s'en fut priué ſoy-meſme, l'Imperatrice des honneurs diuins qui luy auoient eſté decernés ſur le plus fameux Theatre de l'Vniuers, & toute la cour de la complaiſance qu'elle donnoit à l'vn & a l'autre de deux grands perſonnages. L'inſcription que ie raporteray cy-apres IN DIVAE AVGVSTAE MATER s'emble d'abort eſtre celle d'vn temple. Mais on ſe pourroit tromper en cette indication, parce qu'elle peut eſtre celle d'vne Baſilique comme

dit

dit l'autre inscription dont ie viens de parler, aussi-bien que celle d'vn Temple comme dit Cassius. Et quant l'eleuation de Plotine, & la construction de son Temple auroit esté renuoyée à Nismes; tousiours l'identité des lieux seroit incertaine & il resteroit à establir ce qui a esté premierement desnié; sçauoir que nostre Temple de la Fontaine est celuy de Plotine; ou s'il est en autre lieu de la mesme ville. Et comme i'ay prouué par la forme de sa construction, & par le nom qu'il a porté despuis cent ans; que c'est vn Temple de Diane: Ceux de l'opinion contraire sont obligés de montrer par sa forme & par son nom precedent, que c'est le Temple de Plotine, & pour quoy a-t'il quitté ce nom pour prendre celuy de Diane; attendu mesmes que ie prouueray en suitte que le bastiment consacré à Plotine est sous les ruïnes de nostre Chasteau.

CHAPITRE IV.

De l'Homme des quatre jambes.



OVT pres de nostre Amphiteatre l'on voit la statuë colossale ademy relief du corps du Nombril en bas, de deux femmes nuës, Vnies par le flanc. L'erreur de Monsieur d'Albenas, qui a voulu que ce fut le Gerion de la fable; d'vne femme en a fait vn homme: au lieu que le Iupiter des Poëtes, d'vn homme fit vne femme, Tiresias; luy ayant le sieur d'Albenas donne le seul scrotum dans la planche qu'il nous en a taillée dans ses Antiquitez

de Nismes. Il deuoit laiss r à sa copie, la veritable marque de son sexe, qui se trouue à l'original; & à son Lecteur, comme au spectateur de la statuë, la liberté de sa pensée. Quand vn Historien se donne cette licence, il pert la gloire de son titre, & remplit le monde de mensonge & de confusion. L'Inclination que i'ay au vray, m'impose icy la necessité de le redresser. Nostre statuë ne sçauroit estre de Gerion, parce qu'elle represente vne double femme, au lieu qu'en la Fable Gerion estoit vn triple homme: Et ainsi la difference est double; l'vne du nombre des personnes, l'autre des sexes specifiquement representez en la statuë. Sans difficulté cette double femme ainsi exposée est vne de ses figures de pierre que les Egyptiens, auoient accoustumé d'esleuer pour marquer la pusillanimité des ennemis, qu'ils auoient assuiettis sans combat: Car Herodote au second liure de ses Histoires, & Budée son Commentateur sur le mesme lieu. Et Iosephe au huitiesme Liure de ses Antiquitez Iudaïques, parlant de Suzac ou Sosestris Rois d'Egypte, rendent tesmoignage de cet vsage, & disent expressément que ce Roy, qui de ses conquestes se fit vn grand Empire enuiron l'an de la creation du monde IIMDXC. pour marquer la lascheté des peuples qui se rendoient sans combattre, esleuoient sur les lieux, des colomnes ou piliers de pierre qui portoient engrauées des natures de femmes. Nous auons bien deux autres statuës de simples femmes nuës & entieres, toutes esplorées, tenans leurs deux bras sur le chinon du col, qui auoient esté sans doute taillées pour mesme vsage: l'vne qui est esleuée sur le couchant externe du rauelin de la porte de la corone, & l'autre du mesme costé dans l'interne du mesme

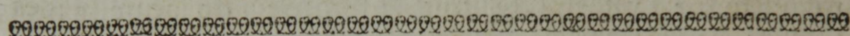
rauelin. Mais pour exagerer dauantage la laſcheté des uaincus, & aſſeurer euidamment que ces miſerables eſtoient plus femmes que ſimples femmes: En faiſant tort à l'honneſteté publicque, ils expoſoient aux yeux de tout le monde, ce que tout le monde cache, & eſleuoient des ſtatuës de double femme, telles que celles dont nous parlons. Elle n'eſt que du nombril en bas, pour monſtrer non ſeulement des femmes ſans honneur: Mais auſſi des femmes ſans cœur & ſans conduitte, puiſque cette ſtatuë eſt ſans teſte & ſans eſtomac, qui ſont les vaſes du ſerueau & du cœur; les vrais ſieges de la raiſon & des paſſions de l'ame. Mais parce que l'application de cet vſage derogeroit à la gloire de noſtre Patrie, ſi l'on croyoit que ces ſtatuës euſſent eſté eſleuées pour elle: Comme ſi au iugement des Egyptiens qui ont eſté les Illuſtres Conquerans d'vne grande partie de la terre; nos Anceſtres euſſent eſté dignes d'vne ſi infame fletriſſeure, & coupables d'vn deffaut dont ils ne furent iamais capables. Ie ſerois obligé de faire icy leur Apologie: Neantmoins contre vne accuſation ſi peu vray-ſemblable, il me ſuffira d'en dire quelque choſe. Nos Illuſtres Nemauſiens n'ont iamais eſté aſſuietis par les armes Romaines: Mais ſeulement ont eſté aſſociez des Romains par traitez & confederations. Voila pourquoy ils leur confererent leur droit Latin, qui eſtoit en effet vne exemption des charges reelles, qui a degeneré en noſtre Franc-Aleu; leur droit eſcrit, leur bourgeoiſie, & beaucoup d'autres priuileges, deſquels les victorieux n'honorerent iamais les vaincus. Ils n'euſſent pas eſté auparauant appellez Arecomiques, c'eſt à dire Martiaux, par vne denomination conuenable que leur

donna le consentement de tous les peuples de la terre, qui auoient leur cognoissance. Et en vn mot, si nos predecesseurs habitans de Nismes, eussent esté capables de quelque foiblesse ; ils n'eussent pas eu le cœur d'abatre les statuës de Tibere, pendant qu'il possedoit dignement toutes les faueurs d'Auguste son beau-pere, au rapport de Suetone ; ce qui fut alors l'action la plus hardie & la plus genereuse du temps. Ces statuës n'estoient pas faites non plus pour estre esleuées au voysinage de Nismes. Toutes les Gaules estoient considerées comme vne terre qui portoit des hommes, non seulement vaillans par excellence: Mais aussi qui ont esté despuis des ennemis redoutables & irreconciliables à l'Empire Romain, & contre lesquels particulierement la vieille Rome auoit fait vn tresor public, pour n'estre point ouuert en autre occasion que pour leur resister : Et par vn Reglement general, auoit dispencé les Prestres de sa Religion, d'aller en guerre contre quelque Nation que ce fust, sauf pour la deffense de la Republique, lors qu'elle seroit attaquée par les Gaulois. L'estime doncques en laquelle ils les auoient ; & en particulier nostre peuple de Nismes, nous garantit plainement de cette iniure : Et ne laisse point d'apparence que ces statuës fussent taillées pour luy. Veritablement ces statuës symbolique & parlantes ne se trouuent maintenant dans Nismes, que parce que cette Ville a esté toûjours Chef de Royaume & de Republicque & maritime, comme nous montrerons cy-apres, & que de sa plage sur la mer Mediteranée ; elles pouuoient estre commodément portées en Espagne, & par tous les climats meridionaux, qui au rapport des Geographes & de l'Histoire, ont

tousiours

tousious produit des hommes de peu de cœur. D'ailleurs ces statuës sont trouuées dans Nismes, parce que cette Ville estoit l'Arcenal des Romains, le siege d'vn Proconsul des Gaules, à la Cour duquel les excellens Sculpteurs se tenoient volontiers, attirez principalement par nos carrieres de pierres dures; & neantmoins douces & traitables au ciseau. A cette occasion ils auoient leur boutique prés de nostre Amphiteatre, tout ioignant le lieu où se voit maintenant la statuë de double femme, de laquelle nous parlons. Auquel lieu ont esté trouuez de nos iours, & se trouuent encore, vn grand nombre de tombeaux des Payens, inscriptions Latines, & des pierres taillées en attente, dont les lettres & moulures doucement posées l'vne contre l'autre pour les conseruer, n'ont iamais esté employées en aucun bastiment: Et sont tirées d'entre les deplorables ruines de nostre Ville, encore aussi neufues que si elles sortoient auiourd'huy de dessous la main de l'ouurier. Ce qui demontre necessairement que ces statuës estoient aussi en attente pour estre portées & employées à dautres lieux; & de la mesme façon que sont les marchandises dans les magazins des Marchands, attendans leur achepteur pour estre transportées ailleurs, à leur volonté. Et defait, elles ne portent point d'inscription qui les affecte à quelque lieu particulier: Et toutesfois elles en estoient ordinairement chargées, quand elles estoient esleuées aux lieux où elles deuoiēt seruir, suiuant le tesmoignage d'Herodote & de Budée, au lieu preallegué. Le nombre mesme de ses statuës, qui se trouuēt trois en vn seul lieu, & de doubles & de simples femmes, monstre certaine-

ment qu'elles estoient encore au magazin de l'ouurier, & non pas là où elles deuoient estre esleuées pour marquer la lascheté des peuples. Car pour porter vne telle signification, il suffisoit bien qu'elles fussent vniques, voire mesme celles de doubles femmes, estoient incompatibles auec celles de simples femmes; & auoient vne differente signification: Tellement qu'elles ne pouuoient pas conuenir nesemble en vn mesme lieu.



CHAPITRE VI.

Des Priapes



SI ces sales representations des anciens Rois d'Egypte que nous venons de considerer, estoient faites pour signifier la pusillanimité des peuples, dans les contrées desquels elles estoient esleuées: Celles de la marque virile des hommes qui se trouue exposée en deux endroits de nostre Amphiteatre, signifie infalliblement le courage masle de nos predecesseurs, habitans de Nismes, au iugement des mesmes Romains qui l'ont edifié; parce que cet auguste bastiment estoit fait pour nos habitans de Nismes, & fixé dans l'enceinte de leurs murailles. Au lieu que les Images de natures de femmes, dont nous venons de parler, estoient ambulatoires & pour estre portées ailleurs. La honte qui nous reuiendroit du premier emblême, est repoussée par la signification mysterieuse du second. Tous sont triples & aislez à demy relief: Le premier, à la

partie Orientale de nostre Amphiteatre; est l'Image de celuy d'Osiris, becqueté par des becs aigus, & deuoré dans le fleuue du Nil par des annimaux de ce nom, & depuis deïfié sous celuy de Priape. Les Egyptiens le representoient triple, selon Plutarque, au traitté d'Isis & d'Osiris: parce que tout principe de generation se multiplie par soy-mesme. Voyla pourquoy du Verdier en ses Images des Dieux, rapporte qu'Osiris estoit representé auec vn membre viril trois fois plus grand que le naturel; & les pieces de sculpture que nous considerons icy, sont d'vn grand Priape aislé, de l'origine duquel en naissent deux petits.

Il est vray que Plutarque dit en la neufuiesme Section du traitté allegué; qu'apres l'assassinat d'Osiris, son membre viril fust ietté dans le Nil, & que le poisson appellé Oxyrinche le deuora. Mais pourtant il ne faut pas croire que ce fust vn poisson, ains plutost vn oyseau; parce que le mesme Autheur aux Sections quatre & trente-sept du mesme traitté, dit qu'Oxyrinche signifie bec-aigu: qui monstre certainement que c'estoit vn oiseau, & non pas vn poisson: Et que c'est vne faute de Plutarque, qui a mal rendu en Grec le nom Egyptien de cet animal; ayant esté porté facilement à cette erreur, de croire que ce fust vn poisson; parce que la manducation dont-il parle a esté faite dans vn fleuue. Tant y a que puisque le nom de cet animal declare qu'il auoit vn bec, & que cela ne conuient point à vn poisson, mais à vn oiseau. Que l'embleme que nous expliquons est la representation d'vn Priape becqueté par de grands oiseaux, comme des Cannes, qui auroient les iambes hautes comme des Herons, & que ces oiseaux sont Amphibiques, plongeans dans les eaux, &

volans dans les airs : Plutarque a pû le nommer poisson, presque auec autant de raison qu'oiseau.

Et que quant Plutarque auroit bien rendu l'Oxyrinche des Egyptiens par vn poisson du Nil, & qu'il n'auroit point équiuoqué d'vn oiseau à vn poisson de me me nom: Il est veritable qu'il a vsé à l'endroit de cet animal de la mesme figure de laquelle ont vsé les Romains en la representation de leur Louue. Car, parce que leur Fondateur & son frere auoient esté esleuez par vne putain, que l'exasperation de leur langue, nomme vne Louue. Les Sculpteurs de cette Ville n'ont pas fait difficulté de les representer par deux petits enfans, sous le tetin de la brute qui porte ce nom : Et par cette mesme licence de figurer la generation du nostre, par cette salle partie de son ayeul qui fut iettée dans le Nil ; & de la deïfication de laquelle nos deuanciers se glorifioient si fort. Et puis qu'ils representoient la Larentia Romaine par la femele d'vn Loup: Ils pouuoient reonuueller à nos Nemausiens, la memoire de la generation de leur Fondateur, par l'Image de la partie instrumentale de sa generation. Et pour faire la difference de ce membre deïfié, d'auec les prophanes ; ils le representoient bequeté, parce que leur Dieu auoit esté becqueté par les becs aigus du Nil.

Le deuxiesme Priape est opposé à la situation du premier : Il est contre vn autre pilastre, à la partie Occidentale du mesme Amphiteatre, surmonté d'vne femme qui le tient arresté auec des resnes à la main. Si le premier peut estre appellé becqueté ; celuy-cy peut estre nommé gouuerné : L'vn & l'autre sont aislez, pour monstrer l'actiuité de leur action. Le premier du costé du Soleil Leuant, pouuoit

uoit enſeigner aux ieunes gens les maux & les repentis qui accompagnent touſiours les brutales inclinations du corps, ſelon l'analogie des eſcoles : Et celuy du Couchant monſtroit aux hommes faits, que la temperance ou la raiſon doiuent tenir en bride les paſſions animales. Ce qui eſt toûiours vn Illuſtre monument de la vertu de nos peres, ſuiuant le teſmoignage des anciens Romains, qui ont eſté de leur temps les plus ſages hommes de la terre.

CHAPITRE VII.

Niſmes fut Colonie Grecque.



LES habitans de Phocée Ville d'Ionie en Azie mineur, iadis colonie d'Athenes; eſtans trauaillés par les guerres des Perſes, furent contraints de quitter le païs. Ils vindrent ſur les coſtes de Prouence, & y fonderent Marceille, au rapport de Marcellin Liure, XV. du temps de Tarquin Priſque V. Roy des Romains, ſelon Euttope liure I. Chapitre VIII. Et ſoixante ou quatre-vingts ans apres, le grand Cirus continuant de plusfort la guerre contre les Grecs; ils les contraignit à quitter le païs & buſquer fortune ailleurs. Ils vindrent à la Plage de Prouence ſous la conduite de Furius, & de Seranus, ſuiuant Iuſtin liure xliii. Et s'eſtablirent à Marſeille deſia fondée par leurs compatriotes.

Cette grande peuplade de Grecs; plus que ſuffiſante pour remplir Marſeille, qui eſt dans vne ſcituation ſterile

& vn ſol ingrat; feut obligée pour ſe deſcharger, de fonder Auignon;par moyen de Leuenicus, qui donna ſon nom au Comte Venicin : Nice, Orenge & Agde, & d'enuoyer des Colonies à Antibou, Turin & Taragone & fort apparamment à Niſmes par les coniectures ſuiuantes. Premierement le langage des habitans de Niſmes fut Grec; & leur dure encores. Trois ou quatre petits Torrents, qu'ils ont dans la vieille Ville, & a l'entour d'elle; ſont appellez Catarau de Καταρρέω *fluo cum impetu*. Ils diſent aualiſque de αναкισκω. *Aut fugio*, diparoiſtre; & pluſieurs autres mots ſemblables. Pour vn ſecond L'idiome de nos habitans eſt encores Grec, au dire des ſçauans en cette Langue; qui reconnoiſſent que outre les mots, leur accent eſt Grec. Pour vn troiſieſme nous auons des vieilles Epitaphes, & d'autres inſcriptions ſur nos marbres antiques, en caracteres & Langage Grec. Pour vn quatrieſme, nous auons pluſieurs Epitaphes en Langage & caracteres Latins; mais pour des familles qui auoient des noms Grecs. EVTYCHES ZOES. HELPIZVSA. THEOPHILE. DIONYSIVS. ZOZIMVS. CALITICHES. TRIPHAENA. PHOEBVS. Pour vn cinquieſme, auparauant que Niſmes dependiſt des Romains, les habitans de Niſmes & du païs prochain : eſtoient appellez Arecomiques qui eſt vn nom composé de deux mots Grecs. Pour vn ſixieſme, leurs Dieux auoient des noms Grecs. DIANE HERCVLE. Et pour vn ſptieſme leurs baſtimens de cette deuxieſme antiquité particuliers & publics qui ſubſiſtent encores, ſont de l'Ordonnance des Grecsc:omme nous prouuerons au Chapitre ſuiuant. Pour vn huitieſme, Niſmes tout ſeul dans les Gaules, vi-

uoit en republipue comme Marſeille ayant XXIV. Villes ou Bourgs des Volques Arecomiques de ſa de pendance. Av lieu que les Volques Tectoſages nos voiſins, & tout le reſte de la Gaule Celtique viuoient ſous la Monarchie d'Ambigat, de Bituit & des autres ſucceſſeurs de Iupiter Roy des Celtes. Leur Royaume eſtoit borné par le Roſne. les Pirenées & l'Ocean,ſuiuant la deſignation de Strabon: & non pas par la mer Meditaranée; pour en exclure les Arecomiques, qui tenoient toute la Plage de cette mer, depuis Narbone, iuſques au Roſne. Cela meſme que Niſmes feut ſous vne meſme forme de Gouuernement que Marſeille,eſtant vne bonne Cōiecture qu'elle feut ſa Colonie;puis que les Colonies eſtoiēt des Simulacres des Villes qui les auoient enuoyées,ſuiuāt Aule. Gelle.Pour vn neufuieſme,les Armes de Marſeille ſont vn Taureau d'or cō me furēt auſſi celles de Turin ſa Colonie;& celles de Niſmes, ont eſté auſſi vn Taureau d'or. iuſques a noſtte Roy François premier. Ce qui eſt vne marque de filiation entre les hōmes, le doit eſtre auſſi entre les Villes,les Colonies n'eſtans que des eſſeins du peuple qui les a enuoyées.Et cōme ie porte les Armes de mon pere, il eſt vrayſemblable,que les Colonies portoient les armes des Communautezdont elles eſtoiēt yſſeues. Et puiſque Niſmes portoit les Armes de la Ville de Turin,& que Turin eſtoit Colonie de Marſeille,& portoit meſmes Armes qu'elle;Niſmes doit auoir eſté auſſi bien que Turin; Colonie de Marſeille.

Eſtant fort conſiderable pour prouuer que Niſmes a eſté Colonie de Marſeille; qu'incontinent apres que Fabius Maximus eut aſſuietty Marſeille à Rome ſous pretexte de la ſecourir comme il ſera dit au 10. chap. de ce traité. Et

que ceste sugectió eut compris Nismes qui estoit Colonie de Marseille, & le païs de Arecomiques qui dependoit de Nismes: les Romains & les Marseillois enuoyerent vne Colonie a Narbonne qui estoit dans l'estat de Nismes, & par cest enuoy; eux qui n'auoient point de droict de disposer des Arecomiques alliés de Marseille: Et qui discimuloient encores leur vsurpation sur tout les deux; Vouleurent se seruir aparemmant du droict de ceux-la, pour assugetir ceux-cy. Enuoyer a Narbonne vne Colonie Composeé la moitie de Marseillois & lautre de leurs propres habitans, au raport de Ciceron en son oraison pour fonteius; pour se seruir du pretexte du droict de Marseille a couurir leur vsurpation. Car pourquoy les Romains eussent-ils pris des habitans de Marseille pour les loger en Colonie a Narbonne, si Narbonne eut esté auparauant de leur Comqueste. Ils n'eussent pas employé la societé quils auoyent auec les Marseillois pour mettre vne Colonie dās leurs propres terres, Ils y eussent enuoyé leurs seuls habitans pour s'asseurer ponr eux seuls de cette Ville & de tous les volques. Au contrere, ils nont pris des Marseillois en cette occasion que pour vser du droict que Marseille auoit sur Narbonne dependente de Nismes. En vn mot cest enuoy que Rome fit des habitans de Marseille auec les siens en Colonie a Narbonne, au tems que Rome n'osoit pas ouuertement confesser d'auoir vsurpé Marseille; est vn adueu quelle donna que Narbonne apartenoit a Marseille, Et Narbonne estant alors de la dependence de Nismes, elle ne pouuoit apartenir a Marseille, que par ce que Nismes mesmes en dependoit & estoit sa Colonie.

Dauantage l'histoire nous aprent qu'apres que Nismes

& tout le païs des Arecomiques qui comprend le Viuares (comme nous montrerons cy apres) eut esté assugeti a la republique Romaine ; il feut regi en prouince pretoriene, successiuement par des preteurs qui l'opprimoiēt par leurs concussions, tantot sous le pretexte du passage des armées que les Romains enuoyent en Espagne, & tantot de la reparation des chemins militaires, du fournissement des grains, de la Caualerie & des soldats. Que ces opressions dont fonteius feut si bien defendu par Ciceron, contraignirent nos Arecomiques à se mettre sous les armes, & resister au passage des Romains dans leurs païs. Ciceron les nomme volques, & ainsi comprend les deux parties de nôtre prouince : les Arecomiques & les Tecto sages. Dautres Autheurs anciens ne nomment des peuples rebellés que les Arecomiques & les Helues; qui defendirēt le passage du Rosne en leurs bords, contraignirent le grand Pōpeé d'aller passer ce fleuue beaucoup plus haut, & prendre les Helues par le flanc. Par la facilité de ce passage ils feurent surmontés, & les Arecomiques aussi, & mis sous l'obeïssance Romaine. Pompée leur osta leurs Ville & leurs terres, au raport du mesme Ciceron au lieu pre-allegue: les donna aux Marseillois, qui est le bien faict dont il leur remet le souuenir au premier liure de la guerre ciuile. Sur le suget de ceste expedition; Ciceron pour la loy Manília dict que par la desfaite des peuples de la gaule; Pompée auoit ouuert vn chemin aux legion Romaines pour aller en Espagne dont il estoit gouuerneur. Et Pline raporte quil luy feut esleué sur les monts pirenées vn trophée pour auoir sousmis a la republique Romaine 876. villes despuis les Alpes, iusques aux marches d'Andalousie. Et despuis au ra-

port d'Alexaudre en ses iours geniaux; de Iule Cesar en ses Commentaires la prouince Romaine, qui comprenoit Marseille &Nismes; de Pretoriene feut erigée en cõsulaire.

Ces chemins Militaires dont nous venons de parler restent encores en Prouence presque tous entiers sous le nom d'Aurelien despuis Frejus iusques a Tarascon. Et de Domitien en Languedoc, despuis Beaucaire Iusques a Narbone, que le vulgaire nomme le chemin de la monede, *de via munita*, corrompu, lequel est fort ruiné.

De ce que les terres de Nismes feurẽt dõnées aux Marseillois. De ce que Marseille & Nismes ont obtenu des Romains, d'estre erigez en Prouince Consulaire, par vn Priuilege commun entre elles; se tire aussi vne espece de preuue que Nismes à esté vne Colonie de Marseille. Car lors que les terres de Nismes ont esté données aux Marceillois par le grand Pompée; cela a esté pour reünir la partie au tour: Donner, ou plustost rendre à Marseille amie & confederée des Romains, se qui estoit sien auant l'vsurpation de Fabius Maximus. Et quant on a donné vn mesme Priuilege à ces deux Villes: c'estoit parce que leur suietion à la Republique Romaine auoit esté faite a mesme temps & par vn mesme traité. Pourquoy sinon parce que Nismes estoit Colonie Marseilloise; eut-on donné Nismes à Marseille? Pourquoy donner des terres si esloiguées; en pouuant donner des prochaines? Et pourquoy donner à toutes deux, d'estre vne seule Prouince, si toutes deux n'eussent pas esté assuieties ensemble, & par vn mesme droit? Elles qui se trouuoient distantes d'vne vintaines de grandes lieuës l'vne de l'autre, & separées par l'vn des plus grands Fleuues de l'Europe: qui a tousiours

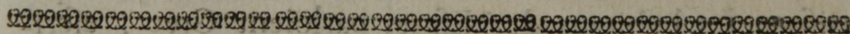
separé

ſeparé en deux grands Eſtats, les Nations ou elles ſont ſcituées. L'Empereur Auguſte voyant cette ſeparation eſtre neceſſaire les diuiſa en deux Prouinces. Niſmes à la premiere Narbonoiſe ; & Marceille à la deuxieſme. Au debris de l'Empire Romain, Marceille a demeuré longuement auec toute la Prouence, dependāte du Royaume d'Arles, & deſpuis de celuy de Bourgougne. Enſuitte de l'Empire d'Alemagne. Et ſucceſſiuement du Royaume des Oſtrogots, & apres des Comtes de, Prouence. Pendant que Niſmes dependoit du Royaume de France ; de celuy des Vizigots. Et encore des Comtes de Toloſe. Et maintenant ces deux Villes dependent de deux Prouinces, & de deux gouuernemens bien diſtincts, & ſeparez par le meſme fleuue du Roſne. Pourquoy (dis-*je*, Fabius Maximus eut-il ioint enſemble deux Villes ſi eſloignées ; & que la neceſſité de l'Ordre & de la Nature à touſiours deſpuis desvnies ; ſi elles n'euſſent pas eſté trouuées dans la meſme vnion, & dans la meſme ſocieté qui eſt neceſſairement entre les Villes Metropoles & leurs Colonies.

De toutes ces coniectures ſe verifie euidamment que puiſque les habitans de Niſmes parloient Grec, eſcriuoient en Grec, auoient vn nom Grec, & leurs Dieux auſſi : Et leurs baſtimens aſtans de l'Architecture des Grecs n'eſtās pas Grecs de Natiō eux meſmes, ains fort eſloignées de la Grece ; ils deuoient auoir tiré leur origine des Grecs. Ce qui ne peut eſtre que des Grecs Phocēces de Marceille leurs voiſins, par moyē de quelque Peuplade qu'ils en auoiēt receüe · atendu meſmes que la communauté des habitans de Niſmes cōme ceux de Turin auſſi Colonie des Marceillois portoit meſmes Armes que la Communauté des habitans

de Marceille, & viuoient en Republique comme elle.

Il y a deux temps à conſiderer pour ſçauoir celuy de l'enuoy de cette Colonie à Niſmes : l'vn, du temps de la fondation de Marceille; l'autre celuy auquel les longues guerres de Cyrus, contraignirent les peuples Grecs à ſe refugier à Marceille. Or il n'eſt pas vray ſemblable que Marceille, incontinent apres ſa fondation, aye enuoyé ſes propres habitans en Colonie; mais pluſtoſt que cette ſurabondance de Grecs, que les guerres de Cirus chaſſa; & qui vindrent ſe refugier à Marſeille; fut deſchargée en Colonie. Cette premiere fondation de Marceille feut faite du Reigne de Tarquin Priſque, comme nous auons deſia dit, qui commença à regner à Rome l'an CXXXVIII. de ſa fondation qui reſpond au deuſieſme de la XLI. Olimpiade des Grecs. Et Cirus cõmença ſon Regne le premier de la LV. Olimpiade qui reſpond au CXCIII. de la fondation de Rome. Et au IIIMV. de la creation du monde: peu apres lequel, il faut raporter l'enuoy que Marceille fit d'vne Colonie à Niſmes.



CHAPITRE VIII.

De la vieille ceinture & murailles de Niſmes.



Pparamment la vieille cloſture de la Ville qui ſubſiſte encores en partie, ne fuſt pas faite au meſme temps de ſa fondation : Car les fondations des Villes ſont faites en l'vne de ces deux manieres; ou lors qu'vn Monarque fait vne Ville tout de neuf, dans vn lieu où il n'y

en auoit point auparauant ; auquel cas il aſſigne auec proportion & commodité, les endroits de ſes ruës, ſes places, ſes Temples, l'Hoſtel de Ville, & le lieu de Plaid; & y loge incontinent force habitans : comme de noſtre temps Richelieu, Charles-Ville & autres. Ou bien le chef d'vne peuplade ou Colonie, ou de quelque Nation tranſplantée, les loge ſur quelque lieu commode & aduantageux ; auquel cas il les hutte à la haſte, & à l'eſtroit pour la neceſſité, & lors les places des maiſons ſont priſes à l'auanture & en deſordre ; & comme leur commencement eſt petit & neceſſiteux, leurs baſtimens ſont chetifs ; & en l'vn & en l'autre cas le lieu reſte à clorre iuſques à ce que la Communauté des habitans ſoit aſſez grande, & qu'ils ayent moyen de le faire. Noſtre Niſmes vray-ſemblablement a eſté fondé en la premiere maniere ; ſes premiers baſtimens ſuperbes & magnifiques, perſuadent aiſement qu'il a eſté fondé par vne puiſſance Souueraine, telle que celle de Nemauſus, qui luy a donné d'abord toute la iuſteſſe & la regularité, & ſa reſtauration apres vne generale ruine a eſté faite en la derniere ſorte, es ſeconds baſtimens petits & irreguliers, en donnent ſuffiſant teſmoignage. Nemauſus qui la fonda enuiron l'an deux mil trois cens de la creation du monde, au calcul de Vigenere & de Du Verdier, ne l'enferma pas de murailles : ou s'il luy denna quelque mauuaiſe cloſture, ce ne fuſt pas ce bel & fort edifice qui paroiſt encore. Mais enuirō ſept cens ans apres, les Phocēces habitās de Marceille, enſeignerent aux Gaulois à ſe clorre de murailles : comme rapporte Iuſtin en ſon XLIII. Liure. Et que la cloſture de Niſmes ſoit l'ouurage des Phocences Marceillois ſe, prou-

ue du VIII. Chapitre du II. Liure de Vitreuue; auquel endroit cet Autheur descriuant l'Architecture des Grecs de son temps, qui estoit sous le regne d'Auguste, dit qu'ils ne la mettoient point de pierres en œuure, sans estre premierement esquierrées par vn costé, & ne laissoient point d'entre-deux pour en mettre de petites entre les grandes en face de la muraille : ains la rendoient massiue par celles qu'ils auoient esgalées, & renduës d'vne mesme espaisseur. Ce qui est la naïfue description de la ceinture de Nismes, & vne preuue certaine & de monstratiue, que c'est l'ouurage des Phocences de Marceille, qui estoient vne Nation entre les Grecs.

Le temps de cette closture ne peut pas estre plus precizement presumé que de quelques années apres que les Phocences de Marceille; eurent enuoyé vne Colonie à Nismes qui fut l'an IIIMV. comme nous auons dit au Chapitre precedent, & ainsi cette année de nostre salut MDCLXIII. Et du monde le VMDCXXXV. Il y a deux mil cent quatre-vingts cinq ans de nostre closture.

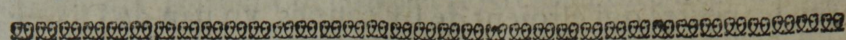
La longeur de cet édifice estoit de quatre mil six cens quarante canes, sa hauteur de six canes, compris le parefou, qui estoit d'vne canne de haut : son espaisseur d'vne cane, qui soustenoit vn Corridor, de largeur de dix pans; paué de grandes pierres; aussi longues que la largeur du Corridor. L'espesseur du parefou estoit d'vn pan : De pierre dure de douze pans de long, & vne canne de haut; auec vne balustrade de bois en dedans. Cette muraille estoit gardée par des soldats, logés dans des tours rondes, carrées & octogones, hors d'œuure; distantes l'vne de l'autre, de vingt-quatre cannes tout à lentour : de trois cannes

trois

trois pans de diametre chascune; sauf celles qui estoient sur les portes qui estoient de six cannes, vn pan de Diametre, auec vne esleuation ou Vedete sur la muraille au deuant des deux auenuës de chasque tour. En cette maniere, nostre closture estoit à mille cannes pres, aussi longue que celle de l'ancienne Rome, sous l'Empire de Vespasien; au rapport de Pline liure III. Capitre V. ou sous l'Empire d'Aurelian, au rapport de Flauius Vopiscus Siracusain.

Cette ceinture de murailles, auec ces tours flanquées pour l'Arc, & sans fossés, ont seruy de closture à nostre Ville de Nismes, iusques a ce que Charles Martel, la prit apres vn long siege, sur les Sarrasins en l'an DCCXXXVI. Il la brusla & raza; comme toutes les Histoires le tesmoignent, & ne leissa que cette partie de murailles anciennes, qui seruent encores despuis les ruïnes de nostre Chasteau; iusques à la plate forme qui est pres du Palaix. Despuis cette année DCCXXXVI. Nismes demeura auec ces petites restes de murailles, iusques en l'an MCXCV. que ses habitans firent la Closture de leur Ville vn peu remise; en vertu de la concession des Comtes de Tholose qui en estoient Seigneurs. Et ses nouuelles murailles, ont serui de closture auec leurs tours & fossez, iusques à l'an MDCXXI. qu'elles feurent fortifiées, sous l'authorité du Seigneur Duc de Rohan de six bastions, autant de demy-lunes & contrescarpes, dont la moitié feut demolie, en la paix de lan mil six cens vingt-deux, rebasti pendant les troubles de lan mil six cens vingt-cinq, & le tout abatu apres la paix de lan mil six cens vingt-neuf; & l'aissé en l'estat qu'il est maintenant. C'est à sçauoir les simples murailles & le fossé. Sauf despuis peu auant la porte de la Boucarie, iusques

au pied des tours du Chasteau, ou le fossé a esté comblé.



CHAPITRE IX.

De la Tourre-Magne.



Ette Tour est nommée Tourre-Magne, de Tour Romaine par corruption des mots, ou de grande Tour, comme Charles-Magne de Charles le Grand : C'est bien l'opinion commune; mais personne n'a voulu encore se determiner à l'vne ou à l'autre de ces deux dériuaisons. Toutes-fois puisque nos Actes plus anciennes portent escrit Tourre-Magne, comme i'ay veu en plusieurs; ie ne fais point de difficulté de la tirer de grande Tour. De fait, elle estoit grande, soit qu'on la considere par la hauteur de son sol, qui estoit la plus haute des montagnes, sur lesquelles nostre vieil Nismes estoit assis; soit qu'on la considere par celle de son bastiment : Car encore toute abatuë qu'elle est, il luy reste quinze canes de hauteur, qui est le double de Toutes les autres Tours de la vieille Ville, qui restent encore sur ses murailles. Elle est de forme octogone, dont chasque face à cinq canes par en bas, massiue & sans aucunes chambres ny autres vuide, despuis le bas iusques au milieu de sa hauteur. Vn degré à plusieurs repos de quatorze pans de large, faisoit la moitié despuis le Pied de la montagne, sur laquelle elle est assize iusques à quatre cannes, de la hauteur de la Tour. A cette hauteur de quatre cannes, le degré ioignoit la Tour, & donnoit montée iusques au sommet. Apres la

moitié de la hauteur, il y auoit à l'entour du massif, six petites chambrettes en demy rond, de six cannes de profond, sans porte pour y entrer. Tellement qu'il y falloit descendre par le haut. Ressamblans à six crenceleures à l'entour d'vne colonne qui seroit reuestüe de toile; sauf qu'au lieu de la toile, les chambrettes estoient reuestuës de la muraille de closture de la Tour, despesseur de quatre pans. Il y auoit deux autres chambrettes de mesme forme, au milieu du massif de la Tour : Au lieu que les autres six sont pres de la circonference. L'vsage de cette Tour à mis beaucoup de monde à deuiner. La plusspart ayans eu opinion que c'estoit vne Tour de consecration, qui seruoit aux Apotheoses des anciens Payens, en la ceremonie de l'Aigle mis en liberté au sommet d'icelle; pour simbole de l'Euocation au Ciel, de celuy qu'on vouloit deïfier. Et sur cela sont employes beaucoup de tesmoignages de l'Histoire Romaine. Mais l'opinion qui me semble la plus vray-semblable, n'est pas celle-là. La forme de ces petites chambrettes construites comme des scacs, en lieu haut & asseuré & de difficile acces, ne semble propre qu'à mettre L'AERARIO ou le tresor de la chose publicque. Et de fait, il est certain que despuis le temps de nostre Republicque, elle a encores serui à cette vzage, sous l'Empire Romain. Car il y auoit à Nismes. Vn corps ou College de quatre Trezoriers ou gardiens du Tresor public. Monsieur d'Albenas au XXVII. Chapitre de ses Antiquitez, raporte trois Inscriptions qui le prouent. Et M^r. Catel vne autre au V. Chap. du II. liure de son Histoire du Languedoc. Et nous en auons veu plusieurs autres qui n'ont pas esté rapportées : mesmes vne fort belle au Iardin de Monsieur de saint

Cesari, en ses mots L. IVLIO. Q.F. VOL. NIGRO. IIII. VIR. AB. AER. IIIII. VIR. AVG. CORP. NEMAVSENS. D.D.D. Leur qualité & leur nombre estans declares par ces mots IIII. VIR. AB. AERARIO. D'où s'ensuit que puis qu'il y auoit à Nismes vne compagnie de quatre Tresoriers ou gardiens du Tresor public: Il y deuoit auoir vn Tresor public & vn lieu pour le garder qui ne pouuoit estre plus asseuré ny plus commode qu'en nostre Tourre-Magne, laquelle aussi ne pouuoit seruir qu'à cette garde par la forme de sa construction.

Il est vray que d'ailleurs, sa haute scituation & structure, donne des fortes coniectures que cette Tour fut faite pour esleuer vn Phare, ou sur la mer ou sur la terre; pour esuiter les surprises nocturnes, & adresser les voyageurs en l'vn & en l'autre Ellement. Ce dernier vsage est encore mieux estably par deux raisons conuainquantes; l'vne, la denomination du lieu ou cette Tour est assize: qu'vne longue tradition despuis plusieurs siecles, & les plus anciens terriers de nostre Ville nomment la lampeze, pour dire que cette Tour portoit vne lampe; qui est vne lampese au vieil langage du païs. Et cette lampe ou Phare, estoit absolument necessaire, si nostre mer Mediteranée à iamis aproché nos murailles de Nismes, comme plusieurs estiment. Or que nostre Nismes ait esté autres-fois maritime, se prouue par les coquilles de mer que l'on trouue ordinairement sur la plage; lesquelles ont esté trouuées en grande quantité au pied de nostre Tour; lors que pendant nos guerres Ciuille de lannée mil six cens vingt-neuf, nous l'auions bastionnée. Se prouue encore par diuers Actes anciens qui se lisent dans les Archiues de la Ville desquels il

il aparoist que nostre campagne estoit fort marescágeuse, les diuers endroits d'icelle portoient des noms aquatiques qui sont encore en vzage. Vaunage, quasi valon des Nayades Male robine, qui est vn grand canal à conduire les eaux. Et par le tesmoignage de nos Geographes anciens & modernes, de l'Histoire & de l'esperience mesme, qui nous enseignent que nostre mer Mediteranée s'est esloignée de nous, de plus d'vne lieuë despuis trois ou quatre siecles. Aygues-mortes fut fondée sur le bord de la mer par Saint Louis pour y faire vn port de mer au commẽcement du tresiesme siecle de nostre salut; & maintenant elle n'en aproche pas d'vne lieuë, ce qui montre que durant les vingts siecles precedens que nostre Nismes estoit clos; Elle auoit bien pû reculer de quatre leues qui restent iusques à la mer. Ainsi il est vray-semblable que nostre Tourre-magne à esté construite pour porter vn Phare à l'vsage de la nauigation, puis que toutes ces raisons nous prouuent que la mer venoit bien pres d'elle : sans lequel vsage vne si grande esleuation estoit nullement necessaire à nostre Tour. Ioint qu'elle estoit à peu pres massiue; se qui fait voir qu'elle n'estoit pas construite pour vne Tour de forteresse : Car on n'eut sçeu y loger n'y soldats, n'y armes, n'y munitions. Que si bien il y auoit huit chambettes; cela pouuoit encore seruir à l'autre vzage de tenir le tresor public, qui estoit pour lors presque tout de fer ou d'autres gros metaux. Et ainsi cette tour doit necessairement auoir esté faite pour porter vn Phare à l'vsage de la nauigation : Et pour conseruer en seureté le tresor public de nostre ancienne Ville. Pour le temps de sa construction; ie le crois estre le mesme que celuy de la closture

de la Ville. Car le bastiment est tout semblable & vni auec elle : sans qu'il y ait aucune deliaison entre la tour & la muraille : mais va tout d'vn train , d'vn mesme dessein, d'vne mesme matiere & d'vne mesme forme & mesure: Voila pourquoy tout doit auoir esté fait en mesmes temps, & par mesmes ouuriers. Aussi la capacité de ces sacs ou chambrettes n'a pas esté faite pour contenir le tribut des Romains, lors que Nismes fut despuis leur Colonies : leur tresor estoit promtement employé aux affaires des Gaules ou porté à Lærario de l'Empire Romain. Mais plustost cette grande capacité tesmoigne qu'elle seruoit à vn estat tel que la Republique de Nismes ; qui estoit chef de Vingt-quatre Villes ; au rapport de Strabon : Et pour y seiourner longuement, comme au lieu d'où il ne deuoit estre tiré, que pour estre employé.

Cette tour fut ruïnée lors que les murailles de closture de la Ville ausquelles elle tenoit, furent abatuës : Et par le mesme destructeur, à sçauoir Charles-Martel ; comme nous auons desia remarqué qui nous en laissa quelques restes : lesquels par leur solidité & fermeté, sur laquelle le temps n'auance rien : semblent le defier, & donner asseurance qu'ils porteront leur durée iusques à la consumation du monde.



CHAPITRE X.

Sous quelles formes de Gouuernement Nismes a esté Regi despuis sa Fondation.



ON doit presumer auec grande aparence de verité, que la Ville de Nismes feut chef de Royaume incontinent apres sa fondation. Et bien que l'on ne scache pas precisement qui estoit la mere de son Fondateur : Neantmoins, puis qu'il prit l'authorité de fonder vne Ville dans la Gaule Celtique, dans laquelle Hercule son pere estoit estranger & n'auoit point d'autre droit que celuy que ses amours enuers les Dames du païs luy auoient donné; il faut inferer que le droit de fonder des Villes au lieu ou Nismes est assis ; luy estoit paruenu du costé de sa mere qui estoit vray-semblablement, de la famille des anciens Rois de cette Nation. Apres la fondation de Nismes; Nemausus le Fondateur en feut le Roy, comme c'estoit l'vsage des premiers temps apres le deluge. Romulus le Fondateur de Rome, en fut le Roy : Theseus d'Athenes, & ainsi tous les autres Fondateurs des Villes, ont esté les Rois des Villes qu'ils auoient fondées. Voila pourquoy il ny a pas lieu de douter que Nismes incontinent apres sa fondation, ne feut gouuerné en la forme des Monarchies; par vn Roy qui auoit Puissance & Authorité Souueraine sur ces sujets.

Il reste ancores à sçauoir si cette Monarchie feut grande, & si elle fut de longue durée : En quoy certes ie me

trouue fort enpeine ; n'ayant iamais veu dans l'Hiſtoire aucunes veſtiges de cette Royauté ; ny dans nos Geographes anciens, la deſination preſiſe de ce Royaume. La longueur des ſiecles en a effacé toute la memoire ; ou le ſoin des hommes d'alors ne c'eſt pas chargé de nous en tranſmettre le ſouuenir. Tellement que nous ſommes incertains ſi cette petite Monarchie dura iuſques a ce que cette Ville receut vne Colonie Grecque comme nous auons montré au VII. Chapitre de ce traitté, ou ſi elle auoit degeneré en vne autre ſorte de Gouuernement. Toutesfois il eſt vray-ſemblable qu'elle paſſa bien-toſt en Republique, parce que toutes les Gaules eſtoient alors Regies de cette façon. La fondation de noſtre Ville eſt d'enuiron l'an IIMCCC. de la creation du monde, comme nous auons dit au premier Chapitre de ce traitté, & cent ans au parauant les Druïdes, Sarronides & Bardes, gouuernoient toutes les Gaules en Republiques ; s'aſſembloient tous les ans au païs des Carnutes, (qui eſt maintenant celuy de Chartres & d'Orleans) pour raigler les affaires de toute la Nation : comme rapporte Michel Taillepied en ſa Republique des Druïdes. Dailleurs, puiſque lors de l'enuoy de cette Colonie Grecque ; les Phocences des Marceille qui nous l'enuoyoient, eſtoient Regis en Ariſtocratie, comme toute l'Hiſtoire teſmoigne ; il faut preſumer neceſſairement, que nos Citoyens de Niſmes eſtoient auparauant Regis de la meſme maniere ; où qu'ils y furent alors reduits par les Grecs leurs nouueaux hoſtes : C'eſt à ſçauoir en Ariſtocratie.

Apres les preuues coniecturales, nous auons les litterales, pour montrer que Niſmes eſtoit gouuerné en Republique,

blique, auparauant qu'eſtre aſſuieti par les Romains. Pline au troiſieſme Liure Chapitre IV. da ſon Hiſtoire naturelle, dit que XXIV. lieux luy contribuoient ; ce qui eſt aſſes dire que Niſmes eſtoit Regi en Republique, puis que d'autres Villes luy contibuoient. Car vne Ville ne contribuë pas à vne autre Ville qui auroit vn Roy : elle contribuëroit au Roy meſme. Et Pline eſcriuoit au temps de Domitian, que Niſmes dependoit abſolument de l Empire Romain: & entendoit euidamment parler du temps precedent, qu'elle fut aſſuietie par la Republique Romaine. Auquel temps ſon teſnoignage ſe raporte; & fait voir que Niſmes eſtoit Regi en Republique. Strabon au IV. Liure de ſa Geographie tranche tout court la difficulté, diſant que Niſmes eſtoit vne Ville Metropole entre les Celtes ; qui auoit XXIV. Villes ſous ſa dependance & contribution. Et cela eſt d'autant plus à conſiderer, qu'il a ſuiui Eudoxus ancien Geographe qui viuoit ſous Alexandre le Grand : Enuiron l'an CCCCXX. de la fondation de Rome; c'eſt à ſçauoir CCX. ans auant noſtre ſuietion à la Republique Romaine, cõme il auouë au premier liure du meſme traité. Et qu'il viuoit ſous Auguſte, c'eſt à ſçauoir, peu de tẽps apres que noſtre Republique fut aſſuietie à la Republique Romaine. Et ainſi il parloit de choſe qui eſtoit de ſon temps, & qu'il pouuoit preſque auoir veuë par ſoy-meſme.

Au temps que nos Volques Arecomiques & Tectoſages viuoient en Republique, ils eſtablirent leur reputation au plus haut point d'honneur & d'authorité qui fuſt en toutes les Nations des Gaules. Le continuateur des vies de Plutharque, en celle d'Hannibal; leur rend teſmoignage que les Volques eſtoient vne Nation fort peu-

plée; voire la plus riche & la plus puiſſante des Gaules. Et qu'Hannibal ayant gagné toutes les autres pour luy donner paſſage d'Eſpagne en Italie, n'auoit rien peu aduancer ſur celle-cy, par preſens n'y par menaſſes, ny l'obliger a eſprouuer plutoſt ſon amitié que ſa force. Et Iules-Ceſar, apres auoir conquis dans neuf ans toute la France, la Suiſſe, l'Allemagne, l'Angleterre : declare ſolemnellement au VIII. Liure de ſes Commentaires qu'il a fait toutes ces grandes expeditions des forces des la Gaule Narbonoiſe. Strabon certifie que le Gouuernement Politique de Niſmes eſtoit à preferer à celuy de Narbonne qui eſtoit vne grande & populeuſe Ville. Et Stephanus, dit que les Citoyens de Niſmes eſtoient fort genereus de ſon temps.

Iuſques icy nous auons employé la forte preſomption, & le teſmoignage des Geographes anciens, pour prouuer l'eſtat de Niſmes lors qu'il fut aſſuieti à la Republique Romaine. Mais pour montrer le temps & par qui Niſmes fut reduït a cette ſuiction; nous auons des preuues tirées ſinon literalement de l'Hiſtoire, au moins par des conſequences concluentes, tirées d'elle-meſmes.

Poſé le cas que nous auons eſtabli iuſques icy; que Niſmes fut vne Colonie Greque des Phocences de Marſeille, lors que Marſeille eſtoit Regie en Republique Ariſtocratique, & Niſmes rengé en la meſme forme de gouuernemēt. Que Marſeille fut alliée de la Republique Romaine long-tēps au parauant comme l'Hiſtoire raporte. Et que Niſmes fut alliée ou de la depēdance de Marſeille, cōme les Colonies ſont dependantes des Villes qui les ont enuoyées; il eſt fort apparent de-là, que ces deux Republiques ont couru vne meſme fortune, en meſme temps. Et que par les meſmes

moyens que Marceille d'alliée est deuenuë suiete des Romains : Nismes qui estoit alliée ou suiete de Marceille, à receu la mesme domination. Et que comme Marceille n'a pas esté assuietie par les armes Romaines; ains par traitez & confederations : non-plus Nismes n'a iamais deffendu sa liberté par armes contre eux. Elle n'en auoit plus que celle qui estoit entre les mains des Marceillois: Et qu'elle a perduë quand & la leur. Et de fait on ne troue pas dans l'Histoire aucune trasse des guerres faites par les Romains contre les Marceillois & Nemausiens. Apres auoir desfait les Saliens & d'Auphinois, & ainsi vsurpé Marceille & Nismes; ils sautent le Rosne & tous les Volques sans tirer l'espée : Et subiuguerent les Auuergnas & ceux de Rouërgue. Qui fait voir clairement & indubitablement que nos peres ne feurent iamais assugetis aux Romains par vne guerre ouuerte : Et que la seule alliance Romaine feut la veritable suietion que les Romains vsurperent sur les Marceillois & Nemausiens.

Il est constant & bien establi par l'histoire, que la premiere occasion qui se presenta aux Romains d'assuietir Marceille à leur Republique, leur feut donnée par les Marceillois mesmes en l'an DCXXVIII. de la fondationde Rome. Car estans souuent attaqués par les Saliens leurs voisins, qui estoient les peuples habitans du lieu ou feut fondée peu de temps apres la Ville d'Aix; ils demanderent du secours aux Romains leurs alliez, qui leur enuoyerent le cheual de Troye, c'est à sçauoir vne armée commandée par Marcus Fuluius Flacus, & Cayus sextius qui deffirent les Saliens & les desliurerent de ses foibles ennemis. Mais ce fut aux despens de leur propre liberté

& de la Republique de Nismes qui en dependoit. De la en hors les Romains ocuperent Marceille sous pretexte de la commodité de son port, qui fauorisoit leur entrée dans les Gaules, & rechercherent tous les moyens qui pouuoient auancer le dessein qu'ils auoient conçeu, de se rendre Maistres de ces grandes Prouinces.

Teutomalion Roy des Saliens apres leur desfaite, s'étant retiré en d'Auphiné & Sauoye; donna pretexte aux Romains de le faire suiure par Cneüs Domitius AEnobarbus Proconsul auec Armée, qui le deffit. Et ceux d'Authun alliez des Romains, ataqués par les mesmes Auuergnats & Rouërgats; leur ayans demandé vn pareil secours, que ceux de Marceille; feurent pris au mot. Et trente mille hommes commandés par Quintus Fabius Maximus, en deffirent cent quatre-vingts mille commandez par Bituit leur Roy, qui feut mené prisonnier à Rome, sur le mesme char d'argent qu'il montoit lors de sa disgrace; seruit au Triomphe de son Vainqueur & fut confiné en la Ville d'Albe par le Senat Romain, en l'an DCXXXII de la fondation de leur Ville, qui estoit le IIIMVIIICXLV. de la creation du monde.

Par le succez de ses trois Victoires, non-seulement les Saliens, d'Auphinois, Sauoyars, Auuergnats & Rouërgats feurent assuietis à la Republique Romaine par force d'armes; mais aussi les Marceillois & Volques Arecomiques & Tectosages, Authun & vne bonne partie des Gaules; sans combat. Ce qui a donné lieu à Ammiam Marcellin de dire que Fuluius fonda les Gaules, Sextius les esbranla & que Fabius les Dompta. Et a fait sentir à Bituit que la trahison de Domitius l'auoit vaincu, sous pretexte de Par-

lementer

ler d'accort, l'ayant faict prisonnier, & aux Citoyens de Marseille & de Nismes, que la fraude de Fabius les auoit assujettis, au lieu de les secourir.

Sous le mesme pretexte Flaccus ayant auparauant défait les Saliens ennemis des Marseillois, declara qu'il n'auoit pas pris leurs Estats pour la Republique de Marseille, mais bien pour celle de Rome : & adjoûta à cette fraude celle de retenir plusieurs places des Marseillois, dans lesquelles il estoit entré sous la foy de l'alliance, qui estoit entre eux ; desquelles places estoient apparemmẽt Auignon & Agde, pour ce qu'elles estoient de leur fondation, & Nismes, qui estoit leur Colonie.

En suite de cette vsurpation de Nismes, tout le pays des Arecomiques fut si fort foulé & affoibly par les Romains, qu'il fut facile à Q. Martius Rex d'acheuer sa sujection. A cét effect trois ans aprés la défaite de Bituit, il mena vne Colonie à Narbonne, au rapport d'Eutrope, & y logea la dixiéme Legion, erigea tous les Volques en Prouince Pretorienne ; Et depuis la Republique luy donna le priuilege des Cõsulaires, comme atteste Iules Cesar au 1. Liure de la Guerre Ciuile, & resulte de plusieurs de nos inscriptions anciennes : afin qu'vn peu d'honneur qui reüssissoit aux peuples d'estre regis en Prouince Consulaire, joüir des auantages qui n'estoient jamais communiquez aux peuples assujettis à force d'armes, leur fit boire le Calice, & voir auec moins de regret la perte de leur liberté.

Vn mot du mesme Cesar au II. Liure de ses Commentaires nous enseigne encores que Fabius assujettit les Volques sans combat. C'est quand il dit à Ariouiste que Fabius auoit bien vaincu les Auuergnats, mais ne les auoit pas

reduits en Prouince, en quoy il fait euidemment opposition des Auuergnats aux Volques qu'il auoit aussi assujettis : dautant que pour faire l'opposition entiere, puis que les Auuergnats auoient esté vaincus par armes,& non pas reduits en Prouince : les Volques qui ont esté reduits en Prouince, n'ont pas esté vaincus par armes. Et c'est le sens & le langage de Cesar, qui estoit vn Orateur eloquent & congru.

Ainsi nos Volques Arecomiques furent assujettis à la Republique Romaine, non pas par vne guerre ouuerte, ains seulement par la dependance qu'ils auoient à la Republique de Marseille, qui laissa vsurper sa liberté aux Romains. Mais leur domination estant dure à des hommes libres & genereux, par les frequens passages des armées Romaines qui alloient en Espagne : & par les tyranniques imposts que ces nouueaux maistres erigerent de nos Arecomiques, ils furent contraints de prendre les armes pour recouurer leur liberté, fermer leurs portes aux Romains, & se fortifier sur le bord du Rhosne pour leur en empécher le passage. Le grand Pompée fut enuoyé contre eux auec armée : il passa ce fleuue plus haut que le Viuarez, les prit par le flanc, euita la ville de Nismes & les Arecomiques retranchez sur leur bord du Rhosne, & ne combâtit que les Gaulois-Tectosages prés de Narbonne. Il les vainquit, se fit voye par les Pyrenées, qui est le lieu qu'il força, dont parle Ciceron en son Oraison *pro Fontejo*, & se fit éleuer sur ces montagnes vn trophée, au rapport de Pline, chapitre XVI. Liure III. de son Histoire Naturelle. Si on lit dans cét Autheur au lieu de (sur les montagnes) ceux-cy (prés des montagnes) on verra encores les ruines de ce

trophée à deux lieuës de Beziers, suiuant l'opinion de Mr. Andoque au 2. Liure de son Histoire de Languedoc. Ce fut veritablement la premiere expedition de guerre que les Romains ont faite au pays des Arecomiques, par laquelle ils ont acheué leur sujection, qui donna pretexte à Pompée de confisquer leurs terres, & les donner aux Marseillois.

Ce present faict par Pompée est le bien-fait dont ceux de Marseille entendoient de parler, quand ils refuserent leurs portes à Cesar, disans qu'ils avoient obligation à Pompée au 1. Liure de la Guerre Ciuile. Il ne fut pas accepté par les Marseillois pour en profiter pour eux, mais expressément pour les laisser aux legitimes proprietaires des Terres données, qui estoient les Nemausiens leur Colonie. Ils répondirent par cette gratitude au bon office que les Arecomiques leur auoient fait lors du passage d'Annibal. Ce grand Capitaine ayant resolu de conduire son armée d'Espagne en Italie, obtint des petits Roys des Gaules, la permission de passer dans leurs Estats ; mais les Marseillois amis & confederez des Romains ennemis declarez d'Annibal, ne pouuoient pas auec honneur & seureté luy accorder vn pareil passage dans leurs terres : ny les Arecomiques non plus, qui estoient leurs alliez. Nismes estoit leur capitale, & Colonie des Marseillois, qui ne craignoit pas qu'Annibal s'arrestast pour l'assieger, pource qu'elle estoit vne forte & grande Ville, qui eust longuement arresté son passage. Ses habitans auec tous les Arecomiques s'employerent seulement à l'empécher sur l'Estat des Marseillois, qui estoit son plus court chemin; ils passerent

le Rhoſne, ſe fortifierent ſur l'autre bord de ce fleuue depuis la Durance juſques à la mer : & par la perte de grand nombre de leurs hommes, diuertirent la route d'Annibal, qui fut contraint de paſſer plus haut dans le pays des Cauares, (le Comté Venicin) laiſſer Marſeille à droite : & détournant ſon chemin à gauche dans les Allobroges (Dauphinois) par vne voye plus longue & difficile, trauerſer les Alpes par le mont de Genevre. C'eſt en reconnoiſſance de ce bien-fait que les Marſeillois laiſſerent aux Nemauſiens les terres que Pompée leur auoit données ; & ce delaiſſement fut cauſe que les Romains (comme ſi ces terres fuſſent reuenuës à leur Republique) en demanderent le partage entre eux par la bouche de Tiberius & Caïus Gracchus, & donna finalement lieu à Auguſte d'enuoyer vne Colonie à Niſmes pour les partager & poſſeder.

Incontinent que Fabius eut aſſujetty à la Republique Romaine la Gaule Arecomique & Tectoſage, les Cimbres en nombre de cinq cens mille vindrent attaquer les Romains dans leur nouuelle conqueſte. Caïus Manlius, & Quintus Seruilius Cœpio leur oppoſerent vne armée de quatre vingts mille combattans, & quarante mille ſoldats de bagage. La bataille fut donnée dans l'Eſtat des Arecomiques prés du Rhoſne, comme dit Eutrope, où les Romains furent deffaits : en telle ſorte qu'il n'échappa que dix hommes, ſelon Oroſe. Le lieu de cette bataille eſt, à mon aduis, dans la plaine qui commence à vne lieuë de Niſmes, & finit à demy lieuë loin du Rhoſne, dans laquelle paroiſſent encores les retranchemens des Camps des Romains & des

Cimbres : Et la deffaite des Romains , par les noms des lieux qui sont encores dans cette plaine. Vn bourg y est appellé Manduel, *quasi*, mal à l'œil : Vn autre, Redessan, *id est*, Rech de sang. Sur la riuiere du Vistre en cét endroit il y a vn Pont appellé de Cars, c'est à dire, de chair, comme qui diroit, vn pont de corps morts. Il y a aussi vne vieille Chappelle ruinée du titre de S.Martin de Cars, *siue* de chair:pource que nos premiers Chrêtiens auoient accoûtumé de bâtir des Eglises de ce Titre, aux lieux où des grandes batailles auoient esté données. Tous ces noms indiquent certainement vn lieu où beaucoup de gens ont esté tuez:& vray-semblablement celuy où Cœpio fut défait auec son armée de six vingts mille hommes.

Et ainsi nôtre Ville de Nismes de Chef de Royaume qu'elle fut incontinent apres sa fondation sous les Egyptiens ; elle tomba dans l'Estat Aristocratique sous les Druides. Elle fut membre de la Republique de Marseille, & Chef des Arecomiques sous les Grecs. Depuis l'inuasion de Fabius Maximus elle fut membre de la Republique Romaine.Et apres par l'vsurpation des Cesars, elle fut membre de leur Monarchie,jusques à l'irruption des Gots. Lors de cette fameuse expedition de ce grand Peuple sous Alaric si celebre dans l'histoire, qui prit toutes les Espagnes, la Guienne, & le Languedoc : & qui diuisa tous ces grands Estats en plusieurs petits Royaumes,qui luy furent apres cedez par l'Empereur Honorius ; nostre Ville dépendit de l'vn de ces Royaumes, dont Tolose fut la capitale, & donnée en regime à Hilderic en titre de Comté. Au debris de ses Estats, elle fut encores Chef de Royau-

me par la conqueste des Sarrazins sous Zama leur Chef, Corbiq en a esté le Roy ; comme a remarqué le Sr. Besse au 15. Chapitre de ses Antiquitez de Carcassonne. Les victoires de Charles Martel, qui assiegea & prit Nismes sur Athim Chef des Sarrazins, & de Charlemagne sur cette meschante nation, nous rendirent François, dependans du Royaume d'Aquitaine, que ce grand Empereur donna à Loüis le Debonnaire son fils sous le regime des Vicomtes. Les Raymonds qui en furent les derniers possesseurs, ayans attiré les armes de S. Loüis, nous ont heureusement incorporez à la Monarchie Françoise par la jonction de cette Prouince, qui en fut faite en l'an MCCLXX. Nous auons fidellement demeuré dans cette vnion jusques au Regne du Tres-Chrestien LOVIS XIV. que non seulement la Prouidence, mais aussi la Bonté Eternelle, nous ont donné pour Monarque legitime. Plaise à la Majesté Diuine que par sa grace speciale, nous & nos Successeurs puissions viure sous la protection inuincible des armes victorieuses de ce Grand ROY, & de sa longue Posterité, jusques à la fin des Siecles.

CHAP.

CHAPITRE XI.

La Geographie de Nismes.

A Ville de Nismes est scituée au XLIIII. degré de latitude XXV. de longitude & XLV. d'esleuation Polaire. Elle feut fondée au bort de la mer Mediteranée, qui s'en troue auiourd'huy retirée de cinq lieuës. Et a quatre lieuës du Fleuue du Rosne. Le Royaume dont elle estoit la Capitale, n'a pas porté son nom iusques à nous: trois mille trois cens ans l'ont effacé de la memoire des hommes. Le nom de la Ville n'a iamais changé; sauf enuiron le quatorsiesme Siecle de nostre Redemtion, qu'elle fut appellée Nemze. Celuy de la Nation ou elle se troue, estoit Celtes lors de sa fondation; du nom de Iupiter Celtes l'vn de ses anciens Rois. Cette partie des Celtes qui est entre le Rosne & la Garone; fut appellée Volques par les anciens Geographes. Despuis l'enuoy d'vne Colonie Grecque à Nismes; la partie Occidentale des Volques, fut appelée Tectosages, dont Tolose estoit la Capitale: Et l'Orientale partie des Volques, fut nommée Arecomiques, dont Nismes estoit le Chef; & auoit XXIV. Villes sous sa Iurisdiction, suiuant Strabon & Pline. L'ancien peuple Arecomique, confrontoit du Septantrion le peuple Heluij (les Viuarés) Frontiere du Gaballani (Geuaudan) qui dependoit des Auuergnats. Du Midy confrontoit la mer Mediteranée. Du costé du Soleil leuant; le Fleuue du Rosne. Du couchant; les Volques

P

Tectosages, desquels estoient Carcassonne, selon Pline. Narbonne estoit des Arecomiques, suiuant l'opinion des Geographes de ce temps-la. Le païs des Arecomiques, à despuis fait vne partie de la Gaule Bracata, du temps de Ciceron; à cause des grandes chausses, ou brayes au langage du païs, que les hommes y portoient. Fut appellée Gaule Narbonnoise, à cause de la premiere Colonie que les Romains enuoierent aux Gaules qui fut logée à Narbonne, lan DCXXXV. de la fondation de leur Ville; trois ans apres nostre suietion par Fabius Maximus: & quatre-vingts neuf ans, auant l'enuoy de nostre Colonie à Nismes. Prit le nom de la premiere Narbonnoise, lors de la diuision des Gaules faite par Auguste. Septimanie au declin de l'Empire Romain; à cause de la septiesme Legion qui estoit logée à Besiers. Et finalement la Gaule Arecomique, a esté nommée bas Languedoc, de Langue des Gots; despuis que cette Prouince fut occupée par les Gots. Le quel nom luy dure encore.

La scituation du bas Languedoc & particulierement de Nismes, est mediocrement sallubre & le seroit entierement, si pour estre en vn climat fort bas & maritime & d'ailleurs le plus chaud & au meridional de la France; les habitans n'y estoient affligés de toute sortes de fieures, & particulierement de la phtisique & des charbons veneneux; qui a fait dire a quelques anciens que la peste y estoit tousiours. Et si elle ny estoit pas tant tourmentée par le vent de Septentrion, ou Circius, auquel Auguste Sacrifia comme a vn Dieu pour l'auoir fauorable, en passant par la Gaule Narbonnoise, pour aller faire la guerre aux Cantabres & Asturiens.

D'autre part, la Ville de Nismes est scituée dans vn terroir d'assez bon rapport des choses necessaires à la vie humaine, en bleds, vins, & huiles d'oliues; en pasquis, bois & fruitages, la maieuraine & vne infinité de drogues & de simples qui seruent à la santé: Les non necessaires aussi s'y trouuent, comme le Vermillon à faire l'escarlatte, & autres choses qui seruent au Luxe: Peuplée d'habitans genereux au rapport de Strabon; & d'auantage sociables, laborieux, adroits, & duisibles à toutes sortes d'emplois, studieux de bonnes Lettres dans vn College aux Arts qui fut erigé par le Roy François premier en l'an M D XXXVIII. vn siege de Iustice du Seneschal institué par Loüis le Ieune en l'an M CC XXVIII. & vn Siege Presidial par le mesme François Premier en l'an de M D XL. outre vne Cour ordinaire d'vn Viguier & Iuge de l'institution de Charlemagne, & vn Iuge de rigueurs depuis plusieurs siecles.

CHAPITRE XI.

Nismes fut Colonie Romaine.



ON ne doit pas douter que la Ville de Nismes n'aye esté peuplée d'vne Colonie Romaine, au temps que Rome obeissoit à des Empereurs: car cela se prouue non seulement par l'Histoire, mais aussi par des vieilles inscriptions latines sur des marbres qui se trouuent encores en cette Ville. Ie laisse aux curieux à voir Pline, au Chapitre IIII. du III. Liure de son Histoire naturelle, qui la nomme entre les Colonies & Metropoles des Gaules; & met ces deux noms pour Sinonimes, & explique Stra-

bon qui l'appelle ſeulement Metrapole au IIII. Liure de ſa Geographie. Le continuateur des vies de Plutharque en celle d'Auguſte eſt de cét aduis : & c'eſt comme l'entendoit Stephanus en ſon Liure des Villes, quand il a dit que Niſmes eſtoit Cité Italique : Il n'en parloit pas en Geographe pour deſigner exactement la ſcituation de cette Ville, car Niſmes n'eſt pas en Italie : mais il l'eſtimoit Cité d'Italie, pource qu'elle eſtoit regie par le Droit Latin : Qu'eſtre regie par le Droit Latin hors d'Italie, eſtoit neceſſairement eſtre Colonie de Rome ; puis qu'aucunes Ville autres que les Colonies Romaines, n'auoient pas le Priuilege du *Ius Latium.* Ie me ſers d'autres témoins en mes preuues, elles n'y ſont pas ſi fautiues que l'Hiſtoire, où les Eſcriuains ſont ſouuent differens, & quelques fois contraires en leurs Relations, que ie laiſſe dans les Eſcoles pour ne m'en ſeruir que ſubſidiairement, bien qu'elle ſoit la maniere la plus facile & la plus commune pour eſtudier l'antiquité : C'eſt par nos marbres que ie verifie les miennes, qui ſont des témoins irreprochables & beaucoup plus certains que l'Hiſtoire ; & nous produiſent vne preuue indubitable que ie rends publique, au lieu qu'elle n'eſtoit que municipale, & de la connoiſſance de nos Citoyens.

Aule-Gelle au Chapitre XIII. du XVI. Liure de ſes nuits attiques dit que les Colonies eſtoient des petits Simulacres des Villes qui les auoient enuoyées : Et cela procede de ce que les Colonies ſont toûjours du meſme genre de gouuernement qu'elles, meſmes Loix, meſmes Magiſtrats, meſme Religion, & à peu pres au diminutif des ſemblables Baſtimens. Les Villes Colonies Romaines eſtoient gouuernées par des Conſuls ou *duum-virs*, & par des AEdil-

les,

les, des Questeurs, & des Receueurs generaux des finances en la Police. En la Iustice par des Preteurs. En l'Estat, par des Decurions qui estoient des petits Sanateurs, & en la Religion par des Prestres & Flamines. Elles auoient ainsi qu'elles, des Temples pour leurs Dieux : des Amphiteatres pour les spectacles; des Capitoles, des Pretoires, vn champ de Mars. En vn mot, elles estoient des Simulacres de celles qui les auoient honorées d'vne Colonie. Elles iouïssoient du droit Latin, de la Bourgoisie Romaine & des autres Priuileges de Rome.

Pour verifier cette similitude de Nismes à Rome, & par là inferer necessairement qu'elle en estoient vne Colonie, il faut monstrer que Nismes estoit Gouuerné par des Consuls ou *Duum virs*, comme Rome: qu'il y auoit des Edilles, vn Senat de Decurions, vn Questeur & des Tresoriers ou Receueurs des Finances, des Prestres & Flamines de la Religion Romaine, des Temples, vn Anphiteatre, vn Capitole, vn Champ de Mars; des grands & superbes bastimens, qui estoient des Illustres tesmoignages de la Maiesté de L'Empire Romain, qui paroissoit aux Colonies : & en cela mesmes les rendoit des Simulacres de la Ville de Rome, à quoy ie satisfais en cette sorte.

Pour le Consulat de Nismes, au temps qu'il dependoit de l'Empire Romain, nous en auons vne inscription dans la maison de Monsieur le Conseiller Guiran qui le montre assez en ces termes.

.... ARRECINO CLEMETE II.
.... L. BAEBIO. HONORATO......
COS.
........VLIVS GRAPTHERVS MAC.......

Q

.....ME SOLLVM EXCOLVIT. ET. VT. ESSET. FRV.....
......T. POSSITIS ARBORIBVS VITIBVS ROSA........
OBLATA. SIBI A COLLIBERTIS IMMVNIT ET II TVI..
........O. BENIVOLENTIA EIVS CONTINERETVR....
......QVA PARTE VTILITATIBVS EORVM.....
......VIS VIDERETVR IMMVNITATEM......
.......MISSIT, ET TITVLO. QVEM DE SVO..........
..........IT. V CONTENTVS FVIT........

Pour faire voir que à Nismes il y auoit des AEdilles; il ne faut que raporter vne Epitaphe qui est dans la maison de Monsieur le Iuge Criminel, en ces mots.

D. M.
Q. AEMILII FIRMI.
AED. COL. ET.
CLOVSTRIAE SVAVIS.
VXORIS.
AEMILIANVS. F.

Ily auoit à Nismes vn Senat ou compagnie de Decurions. Voicy l'inscription qui se trouue au deuant de la maison de Monsieur Boscher Aduocat.

D. M.
FIRMI. LVCANI. IIIIII. VIR. AVG. ORNAMEMTIS.
DECVRIONVM NEMAVSI HONORATO.

Ailleurs sur plusieurs marbres, ces lettres singulieres suiuent L. D. D. D. qui doiuent estre estenduës *libenter Decurionis Dono Decretauit*.

A faire voir que à Nismes y auoit vn Questeur. Voici vne

inſcription raportée par Monſieur Borrel en ces Antiquités de Caſtres N° 46.

TERTII. SAMMI. VOL. RARI. Q. NEM.

Qu'il y auoit vn corps de quatre Receueurs des Finances publiques AB. AERARIO. Voicy l'Epitaphe de l'vn deux qui eſt dans la maiſon de Monſieur de Mirman.

L. DOMITIO. L F. VOL.
AXIOVNO. PR. IIII. VIR. BIS.

Vn College des Preſtres d'Auguſte, deïfié, compoſé de ſix perſonnes : en voicy vne autre raportée par Graſſerus en ſon diſcours des Antiquités de Niſmes.

L. IVLIO. Q. VOLT. NIGRO.
AVRELIO SERVATO.
OMNIBVBVS HONORIB.
IN COLONIA SVA FVNCTO.
IIIIII VIRI. CORPORAT.
NEMAVSENSES PATRONO.

Qu'en ce College il y eut des Flamines d'Auguſte. Il s'en trouue vne autre à la Maiſon de Monſieur le Preſident en ces mots.

D. M.
DOMITIAE GRECINAE.
FLAMINI. AVG. V. S. P.

Pour des Temples, nos deuanciers en auoient vn dedié à Auguſte deïfié : vn autre à Apollo, comme nous montrerons cy apres ; & vn autre à Diane, que quelques vns veulent auoir eſté deſpuis dedié à Plotine, dont nous auons deſia parlé.

Outre ces preuues de noſtre Colonie de Niſmes, tirées des Inſcriptions Latines que l'on y trouue en nombre de

cinq ou ſix cens, nous en auons d'autres tirées de l'inſpection des baſtimens publics. Nous auions vn Mauſolée, ou le Sepulcre commun de plusieurs Officiers, & grands perſonnages de Niſmes : qui eſtoit vn grand baſtiment de forme ronde, dont y a pluſieurs gros quartiers de pierre diſpercés, aux maiſons des ſieurs de Mirman & Grauerol, au chemin d'Arles, à Marguerites & pluſieurs autres lieux; qui portoient leurs Epitaphes & leurs Teſtamens particuliers en grand caracteres d'vn tiers de pan de haut, pource qu'elles eſtoient fort eſleuées. Et ne contenoient pas d'Inuocation particuliere aux Dieux Manes, pource que ſans doute elle eſtoit generale pour tous en vn ſeul endroit du baſtiment. Noſtre Anphiteatre encore plus entier qu'aucun autre qui ſoit au monde, dont nous ferons vn Chapitre en ſon lieu. Noſtre Maiſon quarrée qui eſtoit le Capitole de Niſmes en ce temps-la ; comme nous dirons auſſi dans vn Chapitre expres. Noſtre Champ de Mars, prouué par nos Vieilles actes. Tant de Statuës, de colonnes, des pauez d'Agripine, des Vrnes de marbre, de plomb, de terre ſigillée, de Tombeaux, de cette prodigieuſe quantité de Medailles d'or, d'argent, de metail, de de corinthe & de Cuiure; & tant d'autres pieces d'Architecture & de Sculpture, nous preſchent tout haut la grandeur Romaine & la verité de noſtre Colonie.

Le Priuilege du droict Latin que les Romains nous ont donné, les Gots laiſſé, & nos Comtes & nos Rois conſerué, & dont nous iouïſſons encore, eſt vne preuue certaide noſtre meſme colonie.

La Cenſure fut eſtablie à Niſmes à l'inſtar de Rome, & y a ſans doute degeneré en noſtre Franc-Alleu & en la

cotiſation

cotisation de nos cabaux. Car comme les censeurs anciens auoint connoissance des biens des CitoyensRomains & les nombroient ; nos Commissaires des cabaux cotisent & nombrent les nostres, pour leur faire suporter les charges publiques, aproportion des biens qu'ils possedent qu'ils sont a ces fins obligés de leur declarer par serment.

Mais pourquoy employer des preuues congecturales, & tirer des consequences mentales pour prouuer que Nismes a esté Colonie Romaine, si nous en auons des literales & si nos pierres en parlent encore au iourd-huy. Nous auons raporté cy-dessus l'inscriptiõ remarquée par Monsieur Borrel contenãt ces mots Q̃.COL.NEM. Deux Celebres Medailles que l'on trouue ordinairemẽt à Nismes, la portent aussi, estenduës par nos Medulaires. COLONIA NEMAVSENSIVM. voire mesme que l'vne de ces Medailles porte l'Image d'Auguste qui nous enuoya cette Colonie, & d'Agripa qui nous la mena, comme nous iustifierons au Chapitre suiuant. Ce qui est descisif, & ne laisse pas la liberté de douter que Nismes aye esté Colonie Romaine. Mais dauantage vne autre inscription qui est raportée par Monsieur d'Albenas au XXVII. Chapitre de ses Antiquités de Nismes, & par Grasserus en son discours sur les mesmes Antiquités ; & par Monsieur Catel en son Histoire de Languedoc en ces mots T. INDESII TERTII. AED. COL. AVG. NEM. DOMITIA. EORTE. SIBI. ET. VIRO. DE BENE. MERITO. V. F. nous certifie que cette Colonie estoit Augustale, c'est à dire auoit esté enuoyée à Nismes par l'Empereur Auguste.

En diuers endroits des Commentaires de Cesar, ce grand Capitaine rend tesmoignage aux soldats de la di-

ſieſme Legion, qu'auec elle il ne trouuoit point de difficuté en aucune attaque n'y en aucune deffence. Or cette Legion eſtoit logée à Narbonne, qui eſtoit dans l'Eſtat des Arecomiques, & dependoit de Niſmes comme nous auons deſia remarquée, eſtant vray-ſemblablement cōpoſée & cōtinuëllement rēplie de recreuës de ſoldats de cette Nation, puis que Narbonne fut ſon ſeiour ordinaire pendant neuf ans qu'elle y fit ſon quartier d'hiuer. Et au liure III. des meſmes Commentaires; il donne à ſes ſoldats volontaires de Narbonne la qualite de braues, & leur fait part de ſa gloire & de l'auantage de ſes Conqueſtes. Et l'Hiſtoire nous raporte qu'apres la Conqueſte des Gaules, il ſe retira en Italie auec ſon Armée compoſée de beaucoup de troupes Gauloiſes, & entre-autres de la diſieſme Legion de Soldats Arecomiques, la mit à l'aiſle droitte de ſon Armée à la bataille de Pharçale qu'il gagna contre Pompée. Deſpuis Auguſte Ceſar, qui ſucceda à la fortune de Iules ſon Oncle, & au commandement de ſon Armée, ſe ſeruit encores d'eux à la memorable bataille Actiaque, qui luy aquit finalement tout l'Empire Romain: & à la ſuietion du Royaume d'Egipte qu'il gagna incōtinent apres. Lopinion commune eſt qu'apres toutes ces grandes expeditions, Auguſte licentia ces vieux Veterans Gauloix, les renuoya en Colonie, à Niſmes ſous la conduite de Marcus Agripa ſon beau fils, laquelle opinion n'eſt pas (ce me ſemble) ſuffiſamment combatuë par ceux qui diſent, qu'il eſt hors d'aparence que les meſmes ſoldats qui auoient ſeruy Iules-Ceſar à la bataille de Pharçale; ayent peu ſeruir Auguſte à la bataille Actiaque, qui feut donnée quinze ou ſeize ans apres, pource que nous aprenons d'vne Epi-

taphe de ce temps-la, escrite ſur vn de nos marbres, qu'vn ſoldat auoit ſerui à la guerre durant trente-deux années.

Comme qu'il en ſoit, ou que cette Colonie fut compoſée de vieux Arecomiques licentiez à leurs païs; ſoit que ce fuſſent des ſoldats naturels Citoyens Romains; touſiours eſt-il certain, par les preuues que ie viens de raporter, que l'Empereur Auguſte, nous enuoya vne Colonie Romaine; que Marcus Agripa nous la mena; & à cauſe de cet enuoy elle, feut apellée Auguſtale.

Si cette Colonie Romaine enuoyée à Niſmes eſtoit compoſée des Veterans qui conſtituoient enuiron la moitié de la diſieſme Legion, la pluſpart des ſoldats Arecomiques comme nous venons de dire: Les Colonies ayans droit de partager les terres ou elles eſtoient enuoyées, auec les habitans des lieux qui les auoient poſſedées iuſques a lors, comme nous apprend l'Hiſtoire: Le Terroir de Niſmes a deu eſtre partagé auec ces nouueaux venus, en autant de portions, qu'il y auoit de Centurions en cette demy Legion. Et les Legions eſtans compoſées le plus ſouuent de ſix mil hommes, ſous ſix tribuns militaires, & ſoixante Centurions ou Capitaines de cent hommes, qui faiſoient leur partage par compagnies; ou quelque fois de deux à deux pour eſtre plus promptement reduits en corps: puis que nous voyons des marques euidentes de ce partage au terroir des Volques Arecomiques tant ſeulement; & non pas aux terres de leurs voiſins: Il faut conclure neceſſairement, qu'au païs des Volques Arecomiques vne Colonie Romaine à eſté logée. Nous voyons ces marques de partage en tout le païs des Volques Arecomiques qui comprenoit, ce que deſpuis à eſté diuiſé en ſix Dioceſes

de Nismes, Vzes, Montpelier alors sustention, Agde, Beziers & Narbonne; en ce qu'il y a trente lieux seulement qui portent encores le nom latin de quelques Capitaines de la vieille Rome, & terminent en argues de ager corrompu: pour ce que les trente Centurions qui composoient la demy disiesme Legion qui nous feut enuoyée en Colonie, eurent ces trente terres en partage ausquelles leurs noms feurent imposés. La portion de Cassius Centenièr, feut nommée Caissargues de Cassius ager, de terre de Cassius. Celle de Valerius, feut appellée Valerargues de Valerius ager; & ainsi trente lieus de ces six Dioceses qui composent presentement le païs des anciens Arecomiques; ont deriué leurs noms de trente des Centurions dont nostre Colonie feut composée. Ce qui sert de preuue certaine à deux consequences que l'on en tire. L'vne que le païs des anciens Arecomiques comprenoit les six Eueschez d'Vzes, Nismes, Montpelier, Agde, Beziers & Narbonne; puis qu'en iceux tant seulement il y a trente lieus, dont les noms soient ceux de quelques Capitaines Romains: auec la terminaison ager; c'est à dire terre de ces Capitaines. Et qu'il n'y a point de lieux qui portent le nom des anciens Capitaines Romains, & qui terminent en ager, dans les Dioceses de Viuiés, Mande, Rodés n'y Carcassone qui nous confinent. Qui fait voir que tous ces six Dioceses estoient vn seul païs, & d'vne mesme qualité; à sçauoir Arecomiques. La deuxiesme consequence est que Nismes doit auoir esté vne Colonie Romaine; puis que l'ancien païs qn'elle gouuernoit (c'est à dire des Arecomiques) a esté partagé en trente portions, qui est le nombre des Centeniés d'vne demy Legion Romaine.

Voicy

Voicy les noms des trente lieux ſus mentionnés.

Au Dioceſe de Niſmes, Caiſſargues, Bouïllargues, Marignargues, Parignargues, Aujargues, Sauignargues, Generargues, Maſſillargues: Aimargues & Holoſargues.

Au Dioceſe d'Vzes, Arpaillairgues, Aubuſſargues, Domeſſargues, Montignargues, Valerargues, Martignargues, Doleyrargues, Balgarges, Canillargues & Eſteſargues.

Au Dioceſe de Montpelier, Vendargues, Mayrargues, Baillargues, Suſſargues, Gueuſargues, Senxtrargues, Lanſargues & Candillargues.

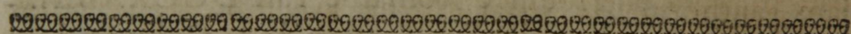
Au Dioceſe de Beziers, Bouſſargues, & Poucayrargues.

Le temps auquel cette Colonie Romaine nous feut enenuoyée, eſt à mon auis l'an DCCXXV. de la fondation de Rome. Car la bataille Actiaque feut donnée l'an DCC XXIII. de la meſme fondation: & la reduction du Royaume d'Egypte en Prouince Romaine l'an DCCXXIIII incontinent apres laquelle feut l'enuoy de la Colonie dont nous parlons. Et dura cette ſorte de Gouuernement de Niſmes, iuſques en l'an de la fondation de Rome MCLX. qui ſe raporte à celuy de noſtre ſalut CCCCX. Auquel temps les Empereurs Honorius & Arcadius nous cederent aux Gots comme nous dirons ailleurs. Et ainſi nous auons demeuré ſoubs la domination Romaine, vn peu plus de cinq cens années.

Durant ces cinq ſiecles noſtre Cité de Niſmes à Produit des grands hommes en la profeſſion des lettres & des armes. Sous l'Empire de Tibere, elle produiſit à la Cour de ce prudent Empereur, vn Preteur & Orateur de Souueraine Reputation; Domitius Affer natif de Niſmes au raport d'Euſebe *anno* 46. il ſe rendit celebre par deux mauuais

plaidés, qu'il fit à Rome, l'vn pour ſa propre deffence, lors que la concurrance de Calligula auoit reſolu le deſſein de ſa mort, qu'il eſuita en aduouëant vne fauce ignorance & & demandant pardon pour vn innocent. Lautre plaidé qu'il fit auſſi meſchant, fut pour accuſer faucement Claudia Pulchra, de Venefices & execrations Magiques contre l'Empereur Tibere; contre laquelle il preſta ſon Eloquenſe, & vendit ſon Honneur au Tiran qui l'auoit employé.

Enuiron cent ans apres la naiſſance de Noſtre Redempteur; noſtre Niſmes la donna à Aurelius Fuluius, qui fut Conſul de Rome & pere d'Anthoninus ce grand Empereur; auquel vne excellente Politique aquit la qualité de Sage, ſa bonne conſience, celle de pie, & ces vertus Moralles, ont laiſſé vn bon nom & vne gloire tres éclatante, qui ſera en bon exemple, iuſques à la fin des ſiecles.



CHAPITRE XIII.

Des Numiſmes, ou Medailles de Niſmes.



NOus auons deſia dit, que pource que noſtre Ville de Niſmes eſtoit Colonie Romaine, le ſiege d'vn Pro-Conſul des Gaules, & que ſes habitans eſtoient Bourgeois Romains: les excellans ouuriers d'architecture & de ſculpture y faiſoient leur principale reſidence, comme eſtant le lieu où ſe tenoit la Cour de ces importantes Prouinces, & où ils eſtoient plus dignement employez. Il faut icy preſumer par meſme raiſon, qu'il y auoit auſſi vne grande fabrique de Medailles pour les euenemens celebres

qui arriuoient à l'Empire, lesquelles estoient fabriquées par Decret du Senat Romain : & ce Decret signifié par ces lettres singulieres S. C. c'est à dire *Senatus-Consulto*. Et de fait il en a esté trouué vne prodigieuse quantité dans Nismes, d'or, d'argent, de leton, de Corinte & de cuiure, dont l'abondance à satisfait les curieux, despuis plusieurs siecles. De mon temps i'en ay veu trouuer vn grand nombre en creusant nostre sol : & pour vne seule fois plus de vingt mille medailles d'argent en vn tas, rapportans l'Effigie de plusieurs Empereurs Consuls, & autres personnes Illustres de l'vn & de l'autre sexe. Mais sur toutes, il s'en trouue deux en bronze qui concernent nostre Colonie, desquelles Monsieur le Conseiller de Guiran a fait vn Chapitre, qu'il a donné nouuellement au public. Toutes deux sont fabriquées dans Nismes, par vn pur zele de nos peres sans l'authorité du Senat ; l'vne raportant d'eux testes d'hommes en porfil, coronées, & se tournans la partie posterieure l'vne à l'autre, auec ce mot sincopé au dessus IMP. Ces deux lettres singulieres aux costez P. P. ce mot au pied DIVI. F. Au reuers est representé vn Palmier, contre lequel est vn crocodile attaché auec des chaisnes de fer, & vne couronne pendante attachée auec des rubans, & ces mots COL. NEM. L'explication de cette Medaille à donné beaucoup de peine aux sçauans, & hors de cette sillabe IMP. que tous d'vn accord ont estenduë *Imperator*. Toutes les autres ont esté diuersement interpretées, & les testes raportées à differentes personnes. Quelques-vns ont dit que les P. P. signifioient *Pecunia Publica* ; les autres *Patri Patriæ* Le *Diui F.* a esté expliqué par quelques-vns *Diui Fratres*, le raportans à deux freres Empereurs, & les autres

au pere & au fils qui ont regné ensemble : & ont fait sur-cela, force applications de l'Histoire Romaine. Le COL. NEM. a esté expliqué de Paradin & Andoque, par COL-LIGAVIT NEMO; faisant allusion par le crocodile attaché, à la premiere captiuité du Royaume d'Egypte; assuietti sous Auguste & reduit en Prouince Romaine. D'autres COLLEGIVM NEMAVSENSIVM : D'autres COL-LVBER NEMAVSENSIVM. Mais Messieurs d'Albenas, Catel, Borrel & Guiran l'ont rendu par CO-LONIA NEMAVSENSIVM. Et bien que ie regarde l'opinion de Monsieur de Guiran, auec le preiugé que sa grande erudition merite : neantmoins ayant plus d'obligation à la verité qu'à ces respects, ie m'en affranchirois facilement, si elle me donnoit des connoissances contraires. Mais sur le suiet de cette medaille particulierement, il a employé tant d'estude & de iugement, qu'il met sans faillir dans ses sentimens, tous ceux qui veulent estre raisonnables, & m'oblige à donner volontiers mon consentement à toute l'explication qu'il luy donne. L'vne de ces testes qui est coronnée de Laurier & regarde à droite, est l'Image de l'Empereur Auguste, qui enuoya vne Colonie à Nismes, au raport de l'Histoire, & de plusieurs inscriptions sur des pierres antiques, raportée par Monsieur d'Albenas, au vingt-septiesme Chapitre de ses Antiquitez de Nismes; & par Monsieur Catel au cinquiesme Chapitre de son second Liure de l'Histoire du Languedoc, qui qualifient Nismes Colonie d'Auguste. L'autre teste est l'Image de celle d'Agripa son gendre, qui mena à Nismes la Colonie qu'Auguste y enuoya : Mais parce qu'Agripa n'étoit pas Empereur, il tourne son regard en cette Medaille

vers

vers le costé gauche, moins honorable ; comme le heaume des bastards aux Armoiries. Sa teste est coronnée de chaisne ; & la coronne attachée au Palmier auec des rubans, est l'Image de la coronne Rostrale qui luy fut donnée par Auguste à la bataille Actiaque. De ce que ce mot IMP. est escrit auec vn seul P. se collige necessairement qu'il n'y auoit qu'vn seul Empereur, representé par l'vne de ces deux testes. Et leur situation opposée l'vne à l'autre, monstre que l'vne d'elles n'estoit pas d'vn Empereur : Car tousiours deux Empereurs se regardoient l'vn l'autre en leurs Medailles, pour enseigner l'vnité d'authorité qui estoit en leur gouuernement. Le mot DIVI. F. signifioit DIVI FILII, & non pas DIVI FRATRES. Par cette mesme raison, que s'ils eussent esté freres, ils eussent esté Empereurs ; ce qui seroit marqué par la double lettre P. P. au mot IMP. & se seroient regardez respectiuement. Ce mot DIVI F. se raportant à Auguste seul ; parce que de luy on pouuoit dire qu'il estoit fils d'vn diuin pere ; Car Iules Cesar son pere par adoption fust deïfié apres sa mort, par Decret du Senat : ou parce qu'il fust vn Dieu luy mesme, auquel feurent dediez des Temples & donné des Prêtres, voire mesme de son viuant, au raport de l'Histoire. On luy donnoit tousiours ce titre de DIVI FILII, comme à vne colonne ancienne que i'ay dans mon iardin en ces mots IMP. CAESAR DIVI F. AVG. PONTIF. MAXVMVS COS XII. COS DESIGNATVS XIII. IMP. XIV. TRIBVNITIA POTESTATE XX.

Les doubles P.P. signifioient *Pater Patriæ*, lequel titre fust dõné à Auguste par le Senat, apres tant de biens qu'il fit au peuple Romain l'an sept sens vingt-quatre de la Fondation

de Rome. Le Crocodile attaché au Palmier, est l'emblesme de la captiuité de l'Egypte, reduite en Prouince Romaine par les armes d'Auguste. Apres que cet incomparable Empereur eust vaincu Marc-Antoine au promontoire d'Actium, & les six Rois qui le seruoient en personne; deffait six vingts mille hommes en bataille rangée; & qu'il eust assuietti le Royaume d'Egypte, & l'eust reduit en Prouince Romaine: il tira des soldats de son Armée victorieuse, vne glorieuse Colonie qu'il enuoya à Nismes, sous la conduite de Marcus Agripa son gendre. Ces genereux soldats pour transmettre à la posterité vn honorable monument de leur vocation, ietterent en fonte dans Nismes la Medaille que nous venons d'expliquer, qui porte l'Image, tant du Crocodile du Nil attaché auec des chaisnes de fer contre les Palmiers d'Egypte, pour marque de la suietion de ce Royaume; que de la coronne Rostrale que nostre Illustre conducteur auoit gagnée auec l'assistance de leur vertu; en cette fameuse bataille qui auoit decisiuement adiugé à son beau-pere, l'Empire de tout le monde.

L'autre Numisme de Nismes represente la teste d'vn Heros couuerte de l'armet, auec les mesmes mots NEM. COL. & au reuers l'Image de la Deesse Salus, paissant deux serpants domestiques sur vn palet. Il y a suiet de s'estonner pourquoy Monsieur de Guiran est de differente opinion que Tristan de Saint-Amant, qu'il allegue auecque tant d'eloge. Cet Autheur dit que la teste representée en cette Medaille, est l'Image de Nemausus nostre Fondateur: & de vray il y a beaucoup plus de certitude que cette Medaille fust de luy, ainsi qu'a crû Saint-Amant, puis qu'elle estoit fabriquée à Nismes, comme se voit par ces mots

Nemausensium Colonia, & qu'elle portoit au reuers l'Image de la Deesse Salus, qui estoit vne Diuinité particulierement adorée à Nismes, dont vne belle statuë de marbre y fut trouuée il y a peu d'années que non pas de Mars le Dieu de la guerre, seulement parce que nos anciens Nemausiens ont esté appellé Arecomiques; c'est à dire enfans de ce Dieu, suiuant l'opinoin de Mousieur de Guiran: Car il est aisé de voir que cette denomination est vn Eloge d'honneur pris de leur qualité Martialle, & non pas d'vne filiation personnelle. Aussi est-il vray que nos enciens Arecomiques ne cognoissoient presque point ce Dieu Mars, qui leur fust depuis porté par les Romains. Le principal objet de leur adoration estoit Iupiter, au raport de Du Verdier en ses Images des Dieux. Alors les peuples des Gaules en adorant Iupiter conuenoient fort bien auec nos predecesseurs Citoyens de Nismes, qui adoroient specialement Osiris, comme resulte de leur Temple d'Osiris, édifié au bord de leur fontaine; & de son Priape esleué contre leur Amphiteatre & contre leur Pont du Gard, que nous considererons cy-dessous: Parce que ces Diuinitez d'Osiris & de Iupiter n'estoit plus qu'vne seule diuinité sous deux noms, au raport de Vigenere en sa Cronologie sur Tite-Liue. Et ainsi la Medaille dont nous parlons ayant esté fabriquée à Nismes, comme l'autre Medaille de nostre Colonie, portant mesme inscription qu'elle le reuers chargé de l'Image d'vne diuinité particulierement adorée à Nismes: il y a grande raison de croire, auec vn Autheur celebre, que cette Medaille portoit l'Image du Fondateur de nostre Ville, comme l'autre Medaille portoit l'Image de l'ordinateur & du conducteur d'vne

Colonie enuoyée en icelle. D'ailleurs Nemausus le Fondateur estant aussi le Dieu tutelaire de la Ville, comme nous auons desia prouué; il y a bien plus de raison de croire que nos predecesseurs en conseruoient plus volontiers le culte & les memoriaux honorables en ses Medailles, que ceux du Dieu Mars, duquel ils n'auoient en tout cas que quelque notion generale, & commune auec tous les autres peuples de la terre. Ioint que les Gentils ne iettoient iamais ces Medailles que pour honorer les hommes Illustres, & en memoire de quelqu'vne de leurs actions heroiques, & non pas pour leurs Dieux : pour lesquels tant seulement ils bastissoient des Temples ausquels ils esleuoient des statuës, & appendoient des tableaux de plate peinture, comme à remarqué Du Verdier. Voila pourquoy s'il s'agissoit d'vn Temple ou d'vne statuë, ie la donnerois plustost à Mars qui estoit vn Dieu, & n'auoit iamais esté vn homme; qu'à Nemausus qui a esté tousiours vn homme pendant sa vie, & n'a esté qu'vn demy-Dieu apres sa mort; estant mis entre Siluanus & Liber-Pater, qui n'éroient que des demy-Dieux en l'inscription raportée par Monsieur Catel au lieu cy-dessus cité. Mais estant question d'vne Medaille qui conuient proprement aux hommes, & non pas aux Dieux; iettée en fonte dans Nismes, qui est de la fondation de Nemausus, où Mars n'estoit presque point connu : Il la faut necessairement raporter à Nemausus Fondateur de la Ville de Nismes, en laquelle cette madaille a esté fabriquée.

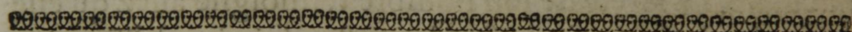
Le temps de la fabrique de ces deux Medailles est bien different l'vn de l'autre : car celuy de la premiere doit auoir esté immediatement apres l'establissement de nostre Colonie

lonie, laquelle fut enuoyée à Nismes incontinent apres la bataille Actiaque, & la suiettion du Royaume d'Egypte, qui auint (suiuant la Chronologie de Monsieur de la Mothe le Vayer le fils) vingt-huit ans auant la naissance de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Il est vray que puisque cette Medaille auoit esté faite pour conseruer vn Illustre monument de la vocation de nos peres; elle fut fabriquée incontinent apres leur enuoy: & continuée durant quatre cens cinquante ans, qu'ils furent encore Romains. Voila pourquoy il s'en trouue vn nombre presque infini d'argent, de leton de Corinthe & de cuiure, de diuerses grandeurs & mouleures.

Mais pour la deuxiesme Medaille, de laquelle Monsieur Guiran aduouë n'en auoir veu que deux, & moy qu'vne en cuiure. La rareté de son nombre tesmoigne assez qu'elle ne fut fonduë que sur la fin de nostre suietion à l'Empire. Les Gots, nos autres possesseurs, ses mortels ennemis; nous interdirent aussi-tost toutes les honorables marques de Colonie, & de la precedente domination.

Le reuers du premier de ces Numismes seruit d'Armoiries à nostre ville, depuis qu'elle fut Colonie d'Auguste, iusques à ce que les Empereurs Honorius & Arcadius la cederent aux Gots, enuiron l'an quatre cens vingt de nostre salut: auquel temps ces nouueaux possesseurs ayans fortifié nostre Amphiteatre; ils luy donnerent pour Armoiries l'Image de cet Illustre bastiment, auec vn Caualier armé sous chasque arcade d'enbas, dont i'ay veu vn sceau en cire verte. Sans doute on representoit ces Caualiers aux armoiries de Nismes, parce qu'en ce temps-la on faisoit grand cas des habitans des Arenes, qui estoient tous

nobles, auoient des fiefs & de grands priuileges, comme i'ay veu dans plusieurs Actes anciens. Et apres les conquestes sur les Gots & Sarrasins, que nostre Ville fust erigée en Vicomté par Charles-Magnes, enuiron l'an huit cens de nostre salut. Ses armoiries furent l'Image de ses quatre Consuls se tenans par la main. I'en ay veu vn sceau en sire iaune au pied d'vn Acte de l'an mil deux cens cinquante-trois. Lors que nostre Communauté auec le reste de la Prouince, fust iointe à la Monarchie Françoise: ses armoiries furent vn Taureau d'or en champ de gueules; iusques en l'an mil cinq cens trente-six que les premieres armoiries du reuers du premier Numisme furent reprises de l'authorité du Roy François premier, en l'estat qu'elle sont encore.



CHAPITRE XIIII.

Du Temple d'Auguste



ON verifie tous les iours cette verité Apostolique, que la sagesse des hommes n'est que folie deuant Dieu. Et les anciens Romains qui ont esleué par leurs propre sagesse le plus grand & le plus durable Empire de la terre, en ont donné vne exemple fort expres. Ils auoient des grandes lumieres pour leur conduite ciuile : les arts & les sciences chés eux ont esté mieux entenduës qu'elles n'auoient iamais esté au parauant ny despuis. Leur Milice, fait encores la leçon à tous nos Conquerans; leur Politique à nos plus excellens Ministres d'Estat : leur eloquence est

l'admiration de nos barreaux & de nos chaires ; leur architecture est le plus excellent modele de la nostre ; les pieces de leur sculture qui ont passé iusques à nous, sont sans prix entre nos modernes ouuriers ; Bref leur sagesse à esté si grande qu'elle ne peut maintenant tomber dans nostre vsage, & nous seruir qu'à former des idées & des patrons qu'il nous est impossible de reduire en Acte. Mais ce Colosse n'est qu'vn nain aupres de la sagesse Diuine. Nos cogitations les plus sublimes sont des folies deuant Dieu, comme ces mesmes Romains nous ont montré en leur Religion. Car ayans voulu seruir Dieu à leur fantaisie ; ils luy ont formé vn seruice iniurieux, ils l'ont circonscript du lieu, ils l'ont confondu dans la matiere ; ils l'ont diuisé en son essence, & l'ont multiplié en ses personnes. Et apres l'auoir presque infinimẽt pleuralisé, ils les ont chargez de nos crimes, & les ont immaginés coupables de tous les pechez des hommes. Apres auoir fait dans leur fantaisie d'vn Dieu plusieurs Dieux, & rendu ces Dieux plus meschans que les hommes ; ils ont esleué les hommes sur le Trosne de leurs Dieux : eux mesmes hommes encore viuans entre les hommes, se sont fait adorer comme Dieux aux autres hommes, & non seulement eux, mais aussi leurs femmes & quelquefois leurs bardaches. Cela est arriué à plusieurs Empereurs de Rome, & particulierement au grand Auguste; qui accablé de vieillesse, de maladies, de chagrin, par le mauuais succes des armes de Varrus son Lieutenant qui le porta iusques au desespoir; de la honte de sa famille, causée par la lubricité de ses filles, & de toutes les infirmités qui affligent les vieillards : eut bien la vanité de se faire vn Dieu, se bastir des Temples, s'affecter des Prestres,

des Flamines & vn culte Diuin. Ce grand ſage, qui s'eſtoit acquis l'Empire de toute la terre connuë de ſon temps, & l'auoit conſerué plus de quarante ans par ſon excelente conduite; tomba dans cet exces de folie de ſe croire vn Dieu, lors meſme que tant d'infirmités & la mort prochaine, l'auertiſſoient qu'il n'eſtoit qu'vn homme.

Il luy fut edifié pluſieurs Temples en diuers lieux de ſon Empire, & particulierement vn en Alexandrie, le plus ſuperbe & le plus ſomptueux du temps. Vn autre à Lion ou chaſcune des Prouinces des Gaules, auoient miſe vne ſtatuë: au raport de Strabon au IIII. Liure de ſa Geographie; auec des Flamines & des Preſtres Auguſtales. Et à Rome vn autre par Tibere Ceſar; Conſacré par Calligula, & reparé cent ans apres par noſtre Anthoninus Pius.

Les grandes obligations que nos anciens Nemauſiens auoient à Auguſte, de les auoir faits Colonie, & Colonie Auguſtale; comblés d'honneurs, de Priuileges & de toutes ſortes de biens-faits; donna lieu à leur complaiſance & non pas à leur foy, de ſeruir à ce nouueau Dieu. Ils luy édifierent auſſi vn Temple; inſtituerent des Flamines & des Preſtres; & luy dreſſerent vn culte, & vne deuotion publique & generale; dans les reigles de laquelle, il fut adoré, ſeruy & inuoqué comme vn Dieu. Il eſtoit nommé dans nos inſcriptions ſur les marbres, qui ſubſiſtent encores: Iupiter Augſtue, Mars Auguſte, & Mercure Auguſte. Et ces meſmes Marbres, ſont chargés des vœus & des ſacrifices qu'on luy faiſoit d'vn bœuf & d'vn mouton: qui ſont raportés par Meſſieurs, Catel, Guiran, Graſſerus, Borrel & autres Antiquaires: & ſe liſent encores contre nos murailles en ces mots.

AVG.

AVG. MARTI. BRITO VIO......
SALVIVS. SECONDINI. FIL. EX VOTO.

Autre.

MERCVRIO. AVGVSTO. M. IVLIVS. CELSVS. ET
L. DOMITIVS. SEDVLVS. EX. VOTO,

Autre.

MERCVRIO. AVG. T. VALERIVS. GRATVS.
EX VOTO.

Autre.

VALERIAE. PATRONAE. SVAE. SANCTITATIS.
IOVIS. ET. AVGVSTI. SACRVM. LVCILIVS.
CESTI. F.

Son Temple à mon aduis, feut edifié à Nismes au lieu ou est maintenant nostre Eglise Cathedralle, les masures en sont encores aparentes en la section d'vn grand arc; vn paué à la Mosaïque, bien bas dessous le moderne & deux demy Taureaux yssants sur la petite porte du septantriõ. Et pour les Prestres & Flamines d'Auguste qui faisoient vn College de six Prestres, Samie estoit Flamine Augustale à Nismes; & son Epitaphe est raportée par Grasserus en son discours des antiquitez de Nismes; qu'on lit encores au Palaix des Magistrats Presidiaux en ces mots.

D. M.

SAMIAE. ET. FIL. SAVERINAE. FLAMINI. AVG. NEM.
C. TERENTIVS. ANICETVS. AMICAE. OPTIMAE.
ET. SIBI.

Valerie estoit aussi Flamine d'Auguste à Nismes & son Epitaphe raporté par Monsieur Borrel No. 48. en ses antiquitez de Castres en ces mots.

VALERIAE. Q. F. SEXTINAE. FLAM. AVG.

Et dans la maiſon de Monſieur le Preſident Rochemore on lit encores.

D. M.

DOMITIAE. GRECINAE. FLAMINI. AVG. V. S. P.

Nous auons auſſi vne vintaine d'Epitaphes des Preſtres Auguſtales à Niſmes, dont le nombre & la qualité eſt declarée par ces lettres numerales coronées IIIII. Et ces mots ſincopez VIR. AVG. Graſſerus d'Albenas & Borrel en rapportent autant, outre beaucoup d'autres qui ont eſté deſpuis deſcouuertes dans nos ruïnes. Ie n'en raporteray icy que trois.

Celle qui ſe trouue au deuant de la maiſon de Monſieur Boſcher Aduocat, eſt couchée en ces mots.

DIS. MANIB.

FIRMII LVCANI. IIIIII. VIR. AVG. ORNAMENTIS. DECVRIONVM. NEMAVSI. HONORATO.

Chés Monſieur d'Agullonet Aduocat des pauures, celle-cy.

L. IVLIO. Q. VOL. NIGRO. AVRELIO. SERVATO. OMNIBVS. HONORIBVS. IN. COLONIA. SVA. FVNCTO. IIIII. VIRI. CORPORAT. NEMAVSENSES. PATRONO. EX. POSTVLATIONE. POPVL. L.D.D.D.

Et au iardin de Monſieur de Caluiere, celle-cy.

L. IVLIO. Q. F. VOL. NIGRO. IIII. VIR. AB. AER. IIIII. VIR. AVG. CORP. NEMAVSENS. D.D.D.

Il eſt vray que les maſures d'vn autre Temple qui a eſté nouuellement trouué dans la cloſture de noſtre vieil Niſmes, nous ont fait douter que ce fuſt celuy d'Auguſte: pource que ſon paué tout entier à la Moſaïque, ou petits quarreaux de marbre de diuers couleurs; deux grands Acque-

ducs au dessous, & les murailles de la closture du Temple reuestuës de fin marbre blanc, comme nous auons veu en ce qui reste ; & grand nombre de belles colonnes & riches statuës rompuës & mutilées, sur le paué ; le bassin de cuiure d'vn candelabre, & vne hache des sacrifices ; nous en donnent vne forte indication. Mais vne statuë Colossale de pierre, dont nous auons trouué la teste, & vn bras & qui estoit sans doute, la principale Diuinité de ce Temple; nous tirent de perplexité: pource que ces membres estoient d'vne personne beaucoup plus ieune qu'Auguste ne pouuoit estre representé au naturel lors qu'il fut deïfié, qui fut bien auant dans sa vieillesse comme raporre l'Histoire.

Cette teste represente celle d'vn homme en fleur d'aage, & sans barbe auec vne incision sur le front qui fait le tour de la teste pardessus les oreilles, enfoncée de deux trauers de doits dans la pierre. Cette incision semble estre le lieu où les statuaires enchassoient les rayons dont ils coronnoient les statuës d'Apollon qui ne peuuent estre que de l'espesseur d'vn aix, & qui conuiendroit fort bien à sa largeur. Et elle n'estant pas necessaire à soustenir les coronnes de Iupiter, de Neptune, n'y des autres personnes couronnées : mais seulement les rayons du Soleil, suiuant l'aduis de tous les Sculpteurs qui ont veu cette teste ; ce Temple nouuellement trouué est vray semblablement, celuy du Soleil sous le nom d'Osiris, adoré par nos premiers habitans, ou d'Apollon par les deuxiesmes ; puis que la suscription du Temple de Diane, ne porte que le nom d'Isis despuis appellée Diane comme nous auons remarqué au III. Chapitre de ce traité. Cela nous fait resoudre que le Temple ou cette teste a esté trouuée : n'est pas celuy d'Au-

guste, & que le Temple d'Auguste à Nismes doit estre au lieu ou nous auons dit desia de l'auoir trouué. Ce Temple d'Auguste apres auoir seruy à l'execrable culte des Payens durant quelques années, changea d'vsage & seruit au sacré seruice des Chrestiens peu de temps apres la cruxifixion de de nostre Redempteur; lors que le salut qu'il nous a aquis, nous feut presché par les premiers Docteurs du Christianisme. Il fut fait nostre premiere Eglise parroissele sous le nom de S. Castor, dont y a titre dans les Archiues du Chapitre. Erigée en Episcopale sous l'Empereur Constantin le Grand, qui receut le Christianisme en l'an CCCIX. erigea Nismes en Euesché, au raport de Razis Medecin Arabe; ainsi qu'a escrit Iean Mariana au 16. Chapitre de son 6. Liure de l'Histoire d'Espagne. Et enuiron l'an MXXX. elle fut affectée aux Chanoines reguliers de l'Ordre de S. Augustin: Consacrée par le Pape Benoist II. en l'an MXCV. sous le titre de Nostre-Dame: fortifiée par Raymond le vieil Comte de Toulouse, qui en fut accusé au Concile de Latran: abatuë aux troubles de l'an MDLXII.: restituée en l'année MDCXX: abatuë de rechef en MDCXXI: & de nouueau édifiée en l'année MDCXXXV. On en celebre la dedicace le VI. iour d'Aoust.



CHAP.

CHAPITRE XV.

De la Basilique de Plotine.

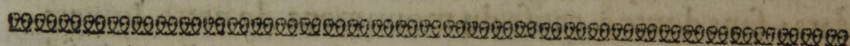

L'Incertitude en laquelle nous ont laissé Messieurs d'Albenas, Catel, Golnithsius, Grasserus & tous nos autres Antiquaires de l'endroit de Nismes dans lequel, l'Empereur Adrian fit bastir vne maison sacrée à l'honneur de Plotine, m'oblige d'en dire icy vn mot. Spartianus & vne fameuse inscription Latine trouuée dans la Ville d'Aix en Prouence en ces mots. PLOTINA. TRAIANI. VXOR. SOMMA HONESTATE. INTEGRITATE. FVLGENS. STERILITATIS. DEFECTV. SINE. PROLE. FECIT. CONIVGEM. QVI. EIVS. OPERA. HADRIANVM. ADOPTAVIT. IN. IMPERIO. SVCCESSORVM. HABVIT. A. QVO. IN. BENEFICIIS. MEMORIA. NEMAVSI. AEDE. SACRA. MAXIME. SVMPTV. SVBLIMIQVE. STRVCTVRA. HAC. HYMNORVM. CANTV. DECORATA. POST. MORTEM. DONATA EST.

Tesmoignent qu'Adrian ayant esté adopté à l'Empire par Trajan à la persuasion, & à cause de la sterilité de Plotine sa femme, au retour d'Angleterre, apres le deces de cette Imperatrice; de laquelle d'ailleurs il estoit amoureux satisfait. Il fit edifier à Nismes vne maison sacrée de tres-grande despence & sublime structure, qu'il dotta du chant des Hymnes anniuersaires à l'honneur de Plotine, & en memoire des biens faits qu'il en auoit receu. Or Monsieur

d'Albenas au XVI. Chapitre du Liure allegué aduouë que ce n'eſt pas noſtre maiſon quarrée, ny aucun autre de nos baſtimens anciens qui ſubſiſtent encores. C'eſt pourquoy eſtant obligé de la chercher dans nos plus remarquables ruynes : nous n'en trouuons point, apres l'Amphiteatre, qui donnent des marques d'vne plus grande deſpence & ſublime ſtructure, que celles qui ſe trouuent couuertes de baſtiment moderne du chaſteau deſpuis abbatu. Dans les maſures de ce Chaſteau, ſont encores viſibles vne partie de deux groſſes tours antiques de la meſme matiere & ordre d'architecture que nos autres baſtimens Romains; qui pour eſtre enrichies de cornices & autres beaux ouurages comme elles eſtoient il y a peu d'annes, ſont autant digne de la deſpence d'vn grand Empereur, & pour vne celebre occaſion telle que celle d'Adrian, qu'aucune autre que nous ayons. Et ſi ce baſtiment n'eſtoit pas ruïné, ou qu'il n'eut pas eſté reueſtu de nouuelle maçonnerie pour en faire vn Chaſteau de deffence à la moderne; on verroit qu'il conuiendroit fort bien à vn edifice de la qualité de la Bazilique dont ſagit. Pour vn deuſieſme, outre que ce vieux baſtiment qui paroiſt dans les ruynes de noſtre Château, nous donne par ſa grandeur & belle architecture vne grande preſomption que c'eſt l'ouurage d'Adrian; le lieu de la ſcituation le confirme auſſi, puis qu'il eſt conſtruït precizement ſur les anciennes murailles de noſtre Ville, comme pour obeïr à la Loy qu'il auoit faite, raportée par le Iuriſconſulte Vlpian portant deffences de ne faire aucun Sepulchre dans les Villes. Pour vn troiſieſme, il eſt certain que cette maiſon eſtant vne eſpece de monument dedié à la memoire d'vne Imperatrice, & pour y chanter des hymnes fu-

nebres : elle a esté plustost bastie au cimetiere public, qu'autre part. Ou que nos anciens peres ont mieux aymé faire leur cemetiere pres de cette maison, qu'ailleurs ; & par consequent qu'ils estoient ensemble, ou prochains. Or leur cimetiere estoit en ce lieu-la comme il a esté reconnu en l'année 1626. en creusant les bastions qui furent faits au pied du Chasteau ; par moyen de grand nombre de Tombeaux, Epitaphes, ossemens, cendres, phioles, vrnes & autres vstanciles funeraires dont le lieu a esté troué tout plain durant plus de deux cens pas de diametre, mesmes plus de vingt mille Medailles d'argent en vn tas ; la pluspart raportans l'efigie de Traian, Adrian & Plotine & quelques autres, au reuers la Bazilique dont s'agit. Vne quatriesme preuue de cette verité est tirée de la denomination du lieu qui estoit anciennement apellé Champ de Mars ; sans doute à cause du monument de cette Imperatrice, à l'imitation des Romains qui nommoient ainsi le lieu ou ils faisoient les obseques de leurs Empereurs, lequel nom duroit encore au nostre en l'an 1194. comme i'ay apris de la concession que l'vn des Raymonds Comte de Thoulouse & de Nismes, fit à nos habitans de se clorre de muruilles : dans lequel titre, le lieu à faire les murailles concedées, est dit estre ioignant le fossé du champ de Mars ; & le vieux bastiment dont nous parlons, est en cet endroit sur ces murailles de closture de la vieille Ville. Pour vn cinquiesme, les noms des lieux voisins de ce bastiment deriuent tous de celuy de champ de Mars. La ruë de Courcommaires de Cursius Martius. Le pont sur vn petit ruïsseau qui le borne : est apellé pont de Mar. Le College aussi prochain, est du Titre de S. Marc, que sans doute auoit esté

surrogé au Temple de Mars ; comme à Rome le Temple de tous les Saints, au Pantheon qui estoit vn Temple de tous les Dieux. Nos premiers Chrestiens ayans volontiers donné les Temples des faux Dieux des payens ; à celuy de leurs saints dont le nom auoit plus d'Analogie au nom où à la vertu pretenduë de la fauce Diuinité. La pluspart desquelles raisons n'estoient pas venuës à la connoissance de Monsieur d'Albenas ; pource que les restes de la Bazilique estoient de son temps, reuestuës de nouueau bastiment & reduites en chasteau fort de l'ordre de Charles VI. peu apres l'an 1420. & sont venus à la nostre, despuis le deces de Monsieur d'Albenas : pource que ce chasteau fut abatu en l'an 1570. & les deux tours & beaucoup dautre bastiment de la Basilique, ont esté rendus aparentes parce moyen.



CHAPITRE XVI.

De la Maison quarrée.



LE plan de cette maison est de figure barlongue, de douze canes de longueur, six de largeur & autant d'eleuation. Elle est composée de trente colonnes d'ouurage Corinthe, qui portent vne cornice auec sa frise regnante à l'entour. Les six premiers espasses entre les colonnes des deux costes, & toutes celles du fonds en la partie meridionale, sont fermes d'vne muraille qui lie les colonnes de bas en haut ; & les autres espaces sont Vuides. Le sol de ce bastiment est massif de mœlon, plus haut que celuy

celuy de la Ville de cinq ou ſix pans. Il y auoit pluſieurs larges degrez qui ont eſté demolis, leſquels ſeruoient tout à l'entour à monter cette hauteur. L'on entroit dans vn portique qui eſtoit au ſeptantrion de la maiſon, vuide entre les colonnes, & de ce portique on entroit dans la maiſon par vne porte qu'on y voit encores. Pluſieurs perſonnes qui l'ont veuë ont eſté d'opinion que c'eſtoit la Baſilique de Plotine, dont nous venons de parler au Chapitre precedent. Vne vieille inſcription ſur vne pierre dure qui ſe trouue au pied de cette maiſon; n'en eſt pas vne petite preuue. Elle eſt en ces mots IN. DIVAE. AVGVSTAE. MATER. Les lettres en ſont grandes de demy pan de haut, qui mõtrẽt qu'elles ont eſté grauées pour eſtre poſées ſur vn baſtiment a peu pres de la hauteur de cette maiſon, voila pourquoy on a voulu preſumer que cette inſcriptiõ eſtoit la dedicace de cette maiſõ à Plotine, & que cette maiſõ eſtoit la Baſilique qu'Adrian luy dedia: pource que Plotine eſtoit mere par adoption de cet Empereur; diuine deſpuis l'Apoteoſe qu'en fit faire ſon fils, comme on ſuppoſe ſans preuue, & que tous les Empereurs prenoient le nom d'Auguſte & leurs femmes auſſi. Si cette pierre eſtoit fixe en ce baſtiment; & ſi cette maiſon n'auoit pas porté d'autre inſcription que celle-cy, ie me fuſſe rengé à cette opinion, quoy qu'elle ne ſoit pas celle de Monſieur d'Albenas. Mais i'ay eſté plainement perſuadé du contraire, lors que i'ay conſideré que cette maiſon, quoy que belle; eſtoit trop petite pour eſtre le digne effort d'vn grand Empereur, qui picqué du ſentiment de ſon Amour, & de ſa reconnoiſſance vouloit laiſſer à la poſterité, vn illuſtre monument de ſa paſſion & de ſa gratitude en faueur d'vne bonne maiſtreſſe

qui luy auoit donné ſon cœur & ſon Empire. Et que i'ay veu que la pierre qui portoit cette inſcription, eſtoit mobile & pouuoit auoir eſté portée du Chaſteau: & que cette maiſon en auoit vne autre ſur vne table de cuiure, qui eſtoit attachée contre ſa friſe, en la partie ſeptantrionale, les agraphes qui la tenoient arreſtée, eſtant encores apparentes par leurs trous dans la pierre, & la friſe laiſſée au deſſous toute brute & ſans moulures; qui ſont marques certaines que le veritable titre de cette maiſon, manque au deſſus. C'eſt la raiſon pourquoy ie n'ay plus fait de difficulté de croire que cette maiſon n'eſtoit pas la Baſilique de Plotine. Sa forme ouuerte entre les colonnes, vn tiers de la longueur du baſtiment, pour former vn portique; ſon nom ancien de Capitole; aux vieux Actes que i'ay veus, & de Capduël qui eſt le meſme nom corrompu, aux modernes; font voir clairement que c'eſtoit vn lieu de plaid comme à cru Monſieur d'Albenas. Ioint à cela l'exemple de la Ville de Vienne en Dauphiné, qui à vne maiſõ quarrée de meſme ordre d'architecture que la noſtre; mais moindre en grandeur, car elle n'a que vingt-quatre colonnes à l'entour, auec des ſemblables veſtiges de l'inſcription en cuiure ſur la friſe de l'vne de ſes faces. Laquelle maiſon Monſieur Chorier en ſon Hiſtoire de Dauphiné nomme vn pretoire apres pluſieurs Actes de grande ancienneté qu'il dit auoir veus. Eſtant à remarquer que Vienne à eſté auſſi vne Colonie Romaine; ſinon autant grande & autant vieille que Niſmes, touſiours auoit-elle comme toute les Colonies, le Priuilege de Teatre, de Capitole, de Champ de Mars & du droit Italique. Et puis que ces deux Colonies, auoient chaſcune vne maiſon quarrée de meſme forme

& architecture ; bien que l'vne feut nommée Capitole, & l'autre Pretoire : il falloit qu'elles seruissent toutes deux à vn mesme vsage, ou s'il y auoit quelque difference, qu'elle vint de la qualité de l'Officier qui y faisoit ses fonctions, ou de la grandeur du bastiment. Et que parce que celuy de Nismes estoit plus grand & à l'vsage d'vn Proconsul il feut nommé Capitole : & celuy de Vienne ; moindre & à l'vsage d'vn Preteur, fut nommé Pretoire.

La fondation de nostre Capitole, est deuë aux Romains: Car il est construït de ces prodigieux rochers qu'ils ont employez à l'Amphiteatre à la Basilique de Plotine, au Temple de Diane qu'ils ont édifiés dans Nismes. Et n'y a point de ses petites pierres esquierrées dont vsoient les Grecs au bastiment de nos murailles de closture, & en nostre Tourremagne. Ce bastiment estant necessaire à deu estre fait plustost que nostre Amphiteatre qui n'estoit que pour l'agreable, duquel nous raporterons au Chapitre suiuant, la construction auoir esté faite cent quarante ans apres nostre salut. Si bien qu'il faut que nostre Capitole aye esté basti dans les vingt-neuf ans auant la naissance de nostre Seigneur I. C. que la Colonie nous fut enuoyée, ou dans les cent quarante ans apres.



CHAPITRE XVII.

Des Arenes.



CE qui eſt icy apelé les Arenes, eſt vn fameux Amphiteatre qui nous reſte preſque entier apres quinſe ou ſeze ſiecles. Il fut anciennement conſtruït par les Romains; quant apres auoir vſurpé la domination de nos predeceſſeurs; noſtre Niſmes ſous l'Empire d'Auguſte feut honoré d'vne Colonie Romaine. Parce moyen noſtre Ville fut renduë vne autre Rome; le ſiege d'vn Proconſul des Gaules; gouuernée ainſi qu'elle, par deux Conſuls ou *Duum Virs*. Par deux AEdilles qui ont deſpuis pris le nom d'ouurier, ſous la meſme fonction: par des Decurions ou Senateurs: par des *Quartum-Virs* AB. AERARIO. ou Treſoriers. Par des Flamines & Preſtres d'Auguſte comme teſmoignent nos inſcriptions ſur les pierres dures que le temps nous a l'aiſſées, & grand nombre d'eſcriuains ont tranſcrites. Ses habitans auoyent par Priuilege d'eſtre chefs d'vne Prouince Conſulaire & non pas Pretoriene, le droit Latin, comme ateſte l'Hiſtoire; vn Capitole qui ſubſiſte encores; vn Champ de Mars, verifié par nos anciens Actes: & ſur tout cet excellent Amphiteatre qui fait l'admiration & l'eſtonnement de tous ceux qui le voyent. Il a eſté touſiours nommé les Arenes; pour le moins deſpuis que les Romains nous cederent aux Gots, comme ſe voit en tous les lieux de l'Hiſtoire qui en parlent: Et en tous les Actes qui me ſont tombez aux mains: à cauſe du ſable

ou

ou Arene, dont on couuroit ſon ſol pour boire le ſang des Gladiateurs & des Eſclaues que l'on y expoſoit aux beſtes ſauuages. Cet excellent baſtiment eſt composé de deux rengées d'arcades, qui forment deux galleries ouuertes, l'vne ſur l'autre, de ſoixante arcs à chaſcune, faiſant cent quatre-vingts quinze canes de circonferance. Quatre des arcades des coſtes du Leuant, du Couchant, du Septantrion & du Midy, eſtoient directes, & ſuiuoient le ſol à plain-pied, pour donner entrée au lieu des exerciſſes. Les autres cinquante-ſix arcades de chaſque galerie, auoient alternatiuement vne autre viſée: l'vne par vne voute ſoûterene donnoit deſcente par en bas, aux Aqueducs, aux Eſclaues & aux animaux deuouëz aux ſpectacles. L'autre par vne autre voute, donnoit montée en haut par vn degré à repos. De ce repos, qui eſtoit au milieu de la montée, ſur cinq ou ſix petits degrez, on entroit par vne porte, à la plus baſſe rengée des ſieges qui regnoient à l'entour de l Amphiteatre. Et du meſme repos par deux autres montées, vne à chaſque coſté de l'arcade on ariuoit à la deuxieſme galerie ouuerte. C'eſtoit la voye du commun peuple: les plus qualifiés montoient en dehors de L'Amphiteatre, par vn perron, & entroient à la deuxieſme galerie ouuerte, par vne des arcades du coſté du Septantriõ, qui ſert de porte principale & a des ornemens d'Architecture particuliers à cet effet. De cette deuxieſme galerie on montoit à vne troiſieſme, de la meſme façon que de la galerie baſſe, on eſtoit monté à la deuxieſme. C'eſt à ſçauoir que l'vne des arcades receuoit alternatiuement la montée de la galerie baſſe; & l'autre donnoit montée aux ſieges de l'Amphiteatre par vn ſemblable degré à repos. De ce repos par

cinq ou ſix autres petits degrez, on entroit à d'autres ſieges: & par deux autres montées, vne à chaſque coſté de l'arcade, on montoit à vne troiſieſme galerie. Cette troiſieſme galerie, reignoit bien tout à l'entour comme les precedentes, & par des portes donnoit antrée aux plus hauts ſieges de l'Amphiteatre; mais elle n'eſtoit pas ouuerte en dehors, ny n'eſtoit pas ſi large que les deux autres, & eſtoit couuerte d'vne voûte en demy-tonne, qui portoit les plus hauts ſieges. Pour monter de cette troiſieſme galerie ſur le ſommet de la muraille de cloſture de l'Amphiteatre qui auoit ſix pans de large, il y auoit vn petit degré droit dans cette largeur qui ſeruoit aux Officiers de l'Amphiteatre pour l'aller couurir ou deſcouurir aux occaſions de la pluye, ou des grandes ardeurs du Soleil, lors que le peuple y eſtoit aſſemblé. Ces couuertures eſtoient de toiles de differentes eſtoffes qui eſtoient tenduës par des poulies ſur des poutres, dreſſées dans des mortaiſes de pierre qui ſont au plus haut de la muraille de cloſture. Trente rengées de ſieges regnoient dans l'Amphiteatre à l'entour d'iceluy pour les ſpectateurs; auec vne baluſtrade à chaſcun & quatre-vingts quatre portes pour y entrer. Tout ce baſtiment eſt conſtruït de gros quartiers de Rocher; d'vne, de deux ou de trois canes de longueur chaſcune. La pierre en eſt a peu pres auſſi belle & auſſi dure que le marbre gris Vn pilaſtre entre deux arcades baſſes, ſouſtient en dehors de l'edifice, vne belle cornice auec ſa friſe qui luy reigne tout à lentour; & vne colonne d'ordre Tuſcan entre deux arcades hautes, porte auſſi vne autre cornice auec ſa friſe qui reigne comme la precedante. Le tout conſtituë vne oüale parfaite qui a ſoixante cannes de diametre long,

cinquante deux de large, & dix cannes cinq pans de hauteur ſur terre. Aux ſieges pouuoient eſtre logées vingt mille perſonnes, ſur deux pans de ſiege chaſcune, ſans qu'aucun peut empeſcher de voir toute l'Arene & tous les ſpectateurs: & il reſtoit vne eſpace au milieu de l'Amphitheatre pour les exercices qu'on y faiſoit, de cinquante cannes de diametre iuſtifié. Le temps qui renge tout, n'a pas peu nous priuer de ce merueilleux édifice, qui ſemble pluſtoſt l'ouurage immediat de la main de Dieu, que de celle des hommes: & qui nous promet de porter ſa durée iuſques à la fin des ſiecles: mais il a bien pu nous priuer de la cognoiſſance preciſe du temps de ſa conſtruction, & du nom de ſon Fondateur. Il eſt vray que l'Hiſtoire originelle ne s'en eſt point chargée; mais pourtant, le ſçauant Vigeneré, qui a eſcrit ſes Commentaires ſur Tite-Liue, deſpuis plus d'vn ſiecle: n'a pas fait dificulté de la donner à Anthoninus Pius l'Empereur. Et quoy que le teſmoignage vnique de cet Antiquaire (bien que moderne) vaille l'authorité de pluſieurs: nous y adioûterons encores celuy de Monſieur Catel, & la force de noſtre cõgecture, pour acheuer la perſuaſiõ du lecteur. Noſtre Amphiteatre n'a pu eſtre fait auparauãt l'Empire de Tibere; pource que iuſques alors tous les Amphiteatres feurent faits de bois. Et ne feurent faits de pierre que par les ordres de cet Empereur, à cauſe de l'inconuenient qui ſuruint de ſon temps, en la Ville de Fidenes: en laquelle la ruïne d'vn Anphiteatre de charpente, accabla plus de vingt mille perſonnes. N'y deſpuis l'Empire de Philipe qui fut le premier Empereur Chreſtien; pource qu'euidamment l'vſage des Amphiteatres fut aboli par le Chriſtianiſme. Il faut donc que le noſtre

aye esté fait dans l'interualle de ces deux Empereurs qui est enuiron de deux cens années. Dans l'entre-deux de ce temps, enuiron cent quarante ans apres nostre salut, se trouue le reigne d'Anthoninus Pius, qui pour estre fils d'Aurelius Fuluius, n'ay dans Nismes, au raport de Iulius Capitolinus: payen de croyance & bien affectionné à sa patrie, vray-semblablement la voulut honorer de ce magnifique edifice. Il ne fut pas acheué, à cause de l'empeschement que luy aporta la grace de l'Euangile. Et cette incomplection paroist en ce que toutes les pieres de cet Auguste bastimens ayans esté taillées en chanfrain, comme les maçons appellent; & basties de la sorte: les dernieres moulures, & l'embelissement de l'ouurage, ayans esté reseruez au ciseau & a la masse, sur des eschafaux: Elles furent seulement commencées du costé du Midy, externe de l'Amphiteatre, & non pas acheuées; comme voyent ceux qui se connoissent en cette matiere. D'où se congecture euidamment que ce grand ouurage ayant esté commencé apres l'an cent quarante de nostre salut, sous l'Empire d'Anthoninus; & mis hors d'vsage enuiron l'an deux cens cinquante, sous l'Empire de Philipe: il n'a peu seruir à l'abominable employ auquel il auoit esté destiné, que durant enuiron cent années. En vain le zele de nos premiers Baptisez, mit le feu sous ces belles arcades. Ces trop iustes incendiaires auancerent aussi peu contre les grands quartiers de pierre de taille dont elles furent construites; que la pluie, la glace, & toute l'iniure de l'air contre les prodigieux rochers dont elles sont reuestuës. Leur main fit alors plus deffet que la voracité des elemēts n'auoit pas fait au parauant; n'y la longueur de quinse

siecles

ſiecles, n'a peu faire deſpuis. Car la ſueür de nos peres meſlée dans l'Arene, auec le ſans des Martirs; vid les plus hautes pierres de cet édifice, abatuës au pied de ſon fondement, & ſa demolition commencée. En cet eſtat, la laſſitude de nos agreables d'eſtructeurs laiſſa les reſtes de cet Amphiteatre; lequel en ſon entier, eſtoit vn des plus merueilleux efforts d'architecture que la vieille Rome ait iamais eſleué: & tel que toute la puiſſance du plus grand Monarque de la Chreſtienté, en ce temps icy, n'en ſçauoit faire vn pareil en pluſieurs années.

CHAPITRE XVIII.

Du grand Aqueduc du pont du Gard.



LE grand Aqueduc du pont du Gard, dont les celebres reſtes ſe voyent encores iuſques dans noſtre Ville de Niſmes: bien qu'il ayt donné vn beau ſuiet de parler de luy à tous nos Antiquaires; ſi eſt-ce que tous s'en ſont abſtenus, & nous ont priué de la Relation de l'vn des plus grands ouurages d'architecture que la magnificence Romaine ait iamais produït. Il commence de prendre dans leur ſource, les eaux de la Fontaine d'A-vre au de là de la Ville d'Vzes: & auec ſon iuſte niueau qu'il conſerue dans les petites montagnes de ſon voiſinage, trauerſe la riuiere du Gardon à l'endroit de deux mõtagnes qui la ſerrent, & porté de l'vne à l'autre de leurs cimes par le ſuperbe pont du Gard; & condüit

par nos montagnes, enfin ſe rend dans noſtre Ville. Si ſon cours eſtoit direct; il n'auroit que trois lieuës de long, mais pour chercher ſa pente raiſonnable, il en fait trois fois autant. Il eſt de quatre pans de largeur interne, contenu par deux murailles aux flancs, vouté & paué de tres-bonne maſſonnerie, porté dans des lieux bas par des arcades comme à Vez: le rocher coupé aux lieux hauts comme à Vzes, & à noſtre deuoix de Saint Bauzile. Les eaux conduites par cet Aqueduc auoient trois vſages principaux: l'vn eſt qu'elles ſeruoient à la Religion de nos anciens Nemauſiens, le deuxieſme à leur diuertiſſement, & le troiſieſme à leur vtilité. Pour le premier elles eſtoient priſes de la fontaine d'A-vre qui auoit quelque choſe de Sacré dans ſes ondes, comme eſtimoient nos anciens peres dans les tenebres de leur paganiſme. Cela ſe Collige d'vne vieille inſcription en lettres latines, ſur vne pierre dure, qui fut trouuée dans les maſures d'vn baſtiment au baſſin de cette fontaine; maintenant portée & employée en vne muraille du Chaſteau du Duché d'Vzes en ces mots.

SEX. POMPEIVS. COGNOMINE. PANDVS.
QVOIVS. ET. HOC. ABAVIS. CONTIGIT. ESSE. SOLVM.
ÆDICVLAM. HANC. NVMPHIS. POSVIT. QVIA. SAPIVS. VSSVS.
HOC. SVM. FONTE. SENEX. TAN. BENE. QVAM. IVVENIS.

Et de-là elles eſtoient renduës finalement dans le baſſin de noſtre Fontaine. Ce qui paroiſt viſiblement de ſe qu'apres que noſtre inſigne Aqueduc s'eſt rendu ſur le coupeau d'vn petit tertre, dans noſtre vieille ceinture de Niſmes, qui ioint maintenant le iardin de Monſieur

d'Albenas Viguier, ou nous le voyons encores : Il se diuise en deux, l'vn pour porter ses eaux dans nostre Amphiteatre; & l'autre continuë sa Voiture dans nostre Fontaine. Et pource que le lieu d'entre-deux estoit vn peu bas : l'Aqueduc de la Fontaine estoit soustenu par des arcades, qui sont encores aparentes contre la muraille du Verger de Monsieur de Vestrie Baudan, qui entretient iustement le niueau pour estre versées dans son bassin. Ces arcades sont de mesmes materiaux & ordre d'architecture que celles qui portent encores le mesme Aqueduc à Vzes, & nous donnent vne preuue certaine & demonstratiue que ces eaux de la Fontaine d'A-vre, estoient portées dans nostre Fontaine de Nismes. Elles y estoint aussi fort necessaires, pource que nostre Fontaine est vn Torrent qui dure fort peu de iours apres vne grosse pluye, & nos peres auoient besoin d'vne grande abondance d'eaux pour les sacrifices & autres mysteres de leur Religion, qu'ils exersoient fort solemnellement dans leur Temple d'Osiris & d'Isis, auiourd'huy apelé de Diane; qui est basti tout ioignant nostre fontaine. Les principales ceremonies employées au seruice de ces fauces Diuinitez estoient de noyer leur Dieu Apis dans vne grande Fontaine, d'vser de reïteres ablutions en leurs saccrifices, de porter vne cruche d'eau en leurs processions; parce que leurs adorateurs croyoient que toutes les eaux vtiles estoient le decoulement d'Osiris; comme ont raporté, Plutharque au Traité d'Isis & d'Osiris; & Du-Verdier en ses Images des Dieux.

L'agreable vsage que nos anciens habitans de Nismes prenoient des eaux de leur grand Aqueduc, consistoit

aux ſpectacles hidrauliques qu'ils auoient dans noſtre Amphiteatre. La quantité d'eaux neceſſaires en iceux; pour les peſches, naulages, & combats nauaux, eſtoit plus grande que celle dont noſtre Fontaine les pouuoit fournir : & leurs exercices, qui eſtoient repreſentez en toute ſaiſon, leur euſſent eſté renduës impoſſibles, & l'Amphiteatre inutile, au temps que quelque celebre euenement leur donnoit enuie de les voir, qui ſe trouuoit ſouuent en celuy de la baſſeſſe de noſtre Fontaine. Voila pourquoy ils auoient beſoin des eaux perpetuëlles & abondantes de la Fontaine d'Aüre, qui leur eſtoit la plus prochaine & la plus abondante.

Le profit en eſtoit grand : car cet Aqueduc apres auoir communiqué la ſainteté de ſes eaux, aux ſacrifices; L'abondance aux ſpectacles ; enrichiſſoit de ſes treſors la ſterilité de noſtre campagne, fourniſſoit à la boiſſon de nos hommes & de noſtre beſtail, & a la netteté & a la ſalubrité de noſtre Ville. Vn moindre Aqueduc en deriuoit au lieu de beſouſſe; ou il eſt encores en eſtat & y donne commencement à noſtre riuiere du Viſtre. Vn autre à la combe de fontauron, qui paſſe par le plan de la Boüiſſiere ; fourniſſoit le Maſage de Luc ; & par vn moindre, le vilage de la Garne. Le reſte des eaux qui eſtoient portées à Niſmes, apres auoir fourny au Temple & à l'Amphiteatre ; eſtoit diſtribué aux Arenes & aux bains dont il nous en reſte vn a la Garne auec des eſteuues que i'y ay trouuées preſque entieres : & vn autre à Niſmes au Verger de Monſieur Fournier Bourgeois ; où les eaux de la Fontaine d'Aüre ſur des pauez d'Agripine où a la Moſaïque, ſoulageroient nos habitans des extremes ardeurs de

de leur climat : Et apres auoir fourni nos puis de ſes eaux claires & limpides, par des petis Aqueducs, elles en portoient dans les grands, la boüe des cloaques & toutes les ſaletés de la Ville.

Ce triple employ des eaux de noſtre grand Aqueduc, nous eſt ſimboliquement ſignifié contre le ſuperbe pont du Gard qui le porte. Le premier vſage de ces eaux qui fourniſſoient au Temple de la Deeſſe Iſis; nous eſt enſeigné par l'Image à demy relief de la meſme Deeſſe qui ſe trouue eſleuée contre cet Illuſtre baſtiment au raport de Mõſieur Borrel en ſes Antiquités de Caſtres. Le deuxieſme effet de ces eaux traduïtes, eſtoit d'en fournir noſtre Amphiteatre, ce qui eſt marqué contre le meſme baſtiment du pont du Gard, par ces trois lettres ſingulieres A. E. A. au raport du meſme ſieur Borrel, qui doiuent eſtre eſtenduës en ces mots : *Aqua Emiſſa Amphiteatro.* Et le troiſieſme eſt typique & figuratif de la generation des fruits & de L'abondance de noſtre campagne, que les eaux de cet Aqueduc arrouſoit. C'eſt l'Image en meſme relief du Priape decoulant d'Oſiris, que nous voyons auſſi contre ce Pont du Gard. Car la chaleur naturelle qui eſt attribuée au Soleil, adoré ſous le nom d'Oſiris ; & l'humide radical, qui decoule de cette partie ; ſont les principes de la generation qui luy eſt raportée, & le font eſtimer la ſource de Vie en tout l'Vniuers : eſtant alors en ſes eaux les veritables cauſes de la fecondité de nos terres.

Eſtant digne de Remarque & de plus grande ſpeculation, qu'en la conduite de ce grand Aqueduc ; nos anciens Nemauſiens, ont touſiours meſlé la ſainteté pretendüe des eaux de la Fontaine d'A-vre, à la bonté de

nos eaux prophanes; ayant deriué du grand, vn moindre Aqueduc au lieu où eſt la ſource de la riuiere du Viſtre; vn autre en celuy d'où ſort la Fontaine de la Garne; vn autre à celle de Fontanron; & vn autre pour meſler le reſte dans le baſſin de noſtre Fontaine de Niſmes: n'ayant iamais laiſſé ſortir l'eau de leur grand Aqueduc en aucun endroit, qui ne verſe dans le baſſin de quelqu'vne de nos Fontaines.

Le pont du Gard baſti ſeulement pour porter noſtre grand Aqueduc bien haut à trauers la riuiere du Gardon; eſt conſtrüit de trois rangées darcades, l'vne ſur l'autre, faiſans cent trente quatre cannes de longuëur, trente vne canne de hauteur ſur les eaux de la Riuiere, & trois cannes quatre pans de largeur. Il a eſté fait auec l'Aqueduc, incontinent apres l'Amphiteatre, pour luy ſeruir: & tous les deux n'en ſont que des dependances & des acceſſoires; leſquelles conſiderées tous enſemble montrent clairement à tout le monde; que c'eſt le plus merueilleux baſtiment de l'Europe, & la plus orgueilleuſe production d'architecture qu'ait iamais prodüit le plus grand & le plus ſuperbe Empire de la terre.



CHAPITRE. XIX.

Du Château des Arenes.



Nuiron l'an quatre cens vingt de nostre salut; sous Alaric, ce mortel ennemy du nom Romain : estant descendu vn nombre presque infiny de soldats Gots; ils s'arresterent dans cette Prouince de Languedoc, qui leur fut cedée par Honorius & Arcadius, laquelle ils reduisirent en Royaume. Ils y fortifierent l'Amphiteatre de Nismes, pour resister aux Romains & y esleuerẽt vn Chasteau; comme raporte Rhoderic Archeuesque de Tolede au VII. Chapitre de son troisiesme Liure de l'Histoire d'Espagne, au mesme endroit où l'on auoit auparauant commencé d'abatre nostre Amphiteatre : aparoissant encores deux tours d'iceluy & quelques restes de ce Chasteau, de mesme ordonnance & Architecture que les autres bastimens Gotiques qui nous restent. Ces bâtimens Gotiques sont connoissables & differens des nostres par ces toits de pierre & ces petites fenestres que l'extreme froid du pais de leur naissance, auoit rendus necessaires chés eux, & dont ils porterent icy l'vsage. Sous les Gots Nismes fut erigé en Comté; Hilderic en estoit Comte, en l'an six cẽs septante cinq de nostre salut; & de la faction de Paulus cet insigne rebelle, qui fut assiegé dans Nismes; pris dans les caues des Arenes; puni de sa felonie par Vuamba son Roy, comme raporte Iulien Archeuesque de Tolede, dans la Chronologie

de Lucas Tudensis. Cet Amphiteâtre, & son Chasteau, ayans euité la fureur des armes de Charles Martel, en l'an sept cens trente-six de nostre salut, & laissé pour les tristes reliques de la grandeur de nostre Ville, d'estrüite par cet impitoyable Prince : fut encores surpris sur les Sarrasins qui le tenoient, le Vendredy des Rameaux de l'an sept cens cinquante cinq, par Guillaume au Court-nés Duc d'Aquitaine, Connestable de France, que despuis l'Eglise Romaine à Canonisé; suiuant la Cronologie de Saint Theodorite d'Vses, que Monsieur de Caseneuue, a fait Imprimer au II. Volume de sa deffance du Franc-Alleu. Cette surprise de Nismes fut faite par des soldats, introdüits dans des tonneaux, portés par des charretes; dont fut fait vn grand Roman en vieux langage du Languedoc, sous le titre de Charroy de Nismes, que Monsieur Catel disoit auoir en son pouuoir au III. Liure de son Histoire de cette Prouince, Chapitre des guerres de Charle-Magne en icelle. Laquelle surprise n'a pû estre faite que du Chasteau & fort des Arenes; Car le surplus auoit esté bruslé & rasé par Martel, vingt-quatre ans auparauant : & n'en fut la closture refaite qu'en l'an mil cent quatre-vingts quatorze par la concession de Raymond VI. Ce Chasteau estoit soigneusement gardé par les Comtes de Nismes. Monsieur Catel raporte sur la fin du Chapitre deuxiesme de son second Liure de l'Histoire du Languedoc, que Raymond Comte de Toulouse & de Nismes, en l'an mil cent quatre-vingts quinze, donna des grands Priuileges à ceux qui le gardoient. Et dans la concession de ce Comte de la XVII. Calande d'Octobre mil cent quatre-vingts quatorze, il donna aux habi-

tans

tans du Chasteau des Arenes qui estoient Nobles & exempts de charges réelles, ne payoient point de fraix de proces, en demandant ny deffendant, auoient plusieurs fiefs & vassaux, & faisoient quatre Consuls, comme se voit par plusieurs titres qui sont dans les Archiues de la Ville. Finalement Nismes ayant esté pris par le Prince d'Orange, pour les Angloix, sur Charles VI. Roy de France, en l'an mil quatre cens dix-sept; ce Chasteau des Arenes, fut ruyné & abatu en l'estat qu'il est au iourd'huy.

CHAPITRE XX.

De la Religion des anciens Nemausiens sous les Egyptiens.



A Religion des premiers habitans de Nismes a esté sans doute celle d'Osiris & d'Isis & autres Dieux d'Egypte: pource que Nemausus leur Fondateur estant petit fils de ses Diuinitez; il estoit plus que tout autre obligé de les adorer, puis qu'il auoit tant d'interest en leur culte, qu'il auoit occasion desperer tant d'acistance de leur bonté, les effets de laquelle il leur pouuoit demander comme vn droict de Nature & de l'obligation la plus estroite qui soit au monde: comme respectiuement ces Diuinitez deuoient attendre plus d'Autels, plus d'encens & plus de veneration de Nemausus qui estoit de leur sang, & dans leur interest, que de tous les autres hommes. Et Nemausus estant le Fondateur de Nismes; le Protecteur & le Conseruateur de ses suiets, & par consequent l'Instituteur de leur Religion; les instrũi-

ſit neceſſairement en la ſienne, leur en commanda l'exerciſſe & leur deffendit tout autre culte que celuy de ſes propres Dieux qui eſtoient auſſi ſes parens.

Et de fait l'inſcription ſur vn marbre antiqne trouué dans Niſmes, & raporté par Monſieur d'Albenas au XXVII. Chapitre de ſes Antiquitez de Niſmes, par Graſſerus en ſes diſcours ſur les meſmes Antiquitez, par Golnitſius en ſon voyager,& par moy au III. Chapitre de ce traité, eſtoit la dedicace d'vn Temple aux Diuinitez d'Oſiris & d'Iſis. Et puis qu'il y auoit à Niſmes vn Temple, ou ſes Diuinités eſtoient adorées; il eſt certain & indubitable, qu'elles eſtoient l'obiet de l'adoration de nos premiers peres, & que leur culte eſtoit l'exercice Religieux qu'ils profeſſoient.

Le Priape bequeté dont nous auons parlé au VI. Chapitre de ce traité eſt encore vne preuue certaine de la deuotion de nos premiers habitans de Niſmes, aux Diuinitez d'Oſiris & d'Iſis; puis que c'eſt l'Image ſpecifique de celuy de ce Dieu ietté dans le Fleuue du Nil, bequeté par des oyſeaux de ce Fleuue; Deïfié & adoré par les peuples d'Egypte, au raport de Plutharque : car puis que ce Priape eſtoit vn membre du corps d'Oſiris, Canoniſé par les Egyptiens & adoré parmy eux; nos habitans de Niſmes, eſtoient obligez de venerer le membre qui faiſoit partie du corps d'Oſiris leur Dieu. Et les Romains ne laiſſerent pas à nos peres l'Image ſimbolique de cette infame partie, que pource que s'eſtoit leur Dieu. Car autrement ceux qui faiſoient vne exacte profeſſion d'honneſteté; n'euſſent pas expoſé à tout le monde, ce qui eſt la honte de tous. Mais ayant accoutumé de ne changer rien en la

Religion des peuples qu'ils assujettissoient à leur Empire, ils laisserent à nos peres, voire éleuerent aux lieux publics les objets de leur deuotion ancienne, que la vertu Romaine n'eut pas autrement tolerée.

L'inuocation de la Deesse Isis, que nostre compatriote fit mettre sur son sepulchre, rapportée par Grasserus en la page 43. de son discours des antiquitez de Nismes, sous ce titre, LVNÆ. ET. ISIDI. Et en l'inscription qui est dans la maison de Mr. Martin, Escuyer : où l'on void en demy relief deux Crexereles de la mesme Deesse, en sautoir, qui soûtiennent la Lune en Croissant. Ce qui est encores vne preuue certaine que nos Habitans adoroient Isis sous son nom, & celuy de la Lune, puis qu'ils mettoient son nom en deux Langues, & les marques specifiques de sa Diuinité, sur leurs tombeaux : au lieu que les autres Payens se recommandoient aux Dieux Manes en general.

La police aussi de nos premiers Nemausiens estant celle des anciens Conquerans d'Egypte, comme nous auons remarqué au 5. chap. de ce traicté, est aussi vne conjecture vray-semblable que leur Religion deuoit estre la mesme que celle des anciens Egyptiens : puis que les reglemens Politiques dépendent aussi bien des Princes, que ceux de la Religion, estant du deuoir & digne du soin principal des Souuerains, comme sont les Fondateurs des Estats & des Villes, de bailler à leurs sujets, les preceptes de prier Dieu: & les Loix de la vie ciuile, en temps de paix, comme ils leur donnent la regle de leur Milice en temps de guerre. Or nous auons déja montré dans ce traicté, par Iosephe, Herodote, & Budée, que Sosestris Roy d'Egypte marquoit la pusillanimité des peuples qui s'estoiẽt rendus sans com-

bat,pat des figures de natures de femmes,engrauées contre des pilliers de pierre ; & que l'vſage en eſtoit auſſi en nos anciens Habitans de Niſmes , par les figures à demy relief, de natures de ſimples & de doubles femmes, dont il s'en trouue trois dans Niſmes pour porter ailleurs où nos Habitans trouuoient de ces puſillanimes.D'où s'ẽſuit neceſſairement, que la Police de nos anciẽs Peres eſtant celle-là meſme des anciens Peuples d'Egypte , leur Religion qui deriuoit d'vne meſme Puiſſance que leur Police , deuoit eſtre la meſme que celle des Egyptiens de leur temps. Adorer Oſiris, Iſis & Priape, puis qu'ils marquoient la puſillanimité de leur ennemis , du meſme caractere que les Egyptiens auoient en vſage.

Aux Dieux des Egyptiens nos Peres adjoûterent en leur Religion Nemauſus leur Fondateur, qui fut leur Dieu, à l'exemple deſquels les Romains canoniſerent auſſi leur Romule.La Diuinité de nôtre Fondateur ſe juſtifie par des inſcriptions ſur nos pierres dures , qui ont eſté rapportées l'vne par Mr.Dalbenas au 27.ch.de ſes Antiquitez de Niſmes, dont i'ay l'original en ma maiſon,en ces mots. DEO NEM. X. VTVLLIVS. PERSEVS. HOROLOGIVM. ET. CERVLAS.II.ARGENTEAS. T.P. Ce qui eſt à mon auis la dedicace d'vn Horologe, auec deux petites tables d'argent votiues.La deuxiéme inſcription eſt vn fragmẽt rapporté par Mr.Catel au 2.Liure de ſon Hiſtoire du Languedoc chap.5. :::: EO. SILVANO. ET. LIBERO. PATRI. V. ET.NEMAVSO.V.ARCHVS.SINODI.

Il eſt vray que quand le Fondateur de Niſmes auroit porté vne nouuelle Religion aux peuples de ſon obeïſſance differẽte à celle du terrain où il les auoit logez:toûjours

auec le temps, les deux Religions se seroient confonduës ensemble. Et ainsi apparemment le Peuple de Nismes, à la Religion des Egyptiens, portée par son Fondateur, a meslé celle des anciens Gaulois, sans pourtant y changer rien. Mais seulement y ajoûter quelque chose. Or il est certain, & nous est rapporté par Iules Cesar au 6. Liure de ses Commentaires, que la Religion des Gaulois dont les Arecomiques faisoient vne partie, estoit exercée par les Druides, qui faisoient les prieres publiques & les Sacrifices; Notammēt les Peuples de la Gaule Braccata (maintenant Languedoc) estoient si fortemēt persuadez de l'Immortalité des Ames, qu'ils prestoiēt leur argēt en cette vie, pour leur estre rendu en l'autre, au rapport de Valere le Grand, Liure 2. chap. 1.

Suiuant la plus commune opinion des Chronologistes, & particulieremēt de Vigenere. Sarron petit fils de Iaphet, Drijus fils de Sarron, & Bardus fils de Drijus, qui regnerent aux Gaules depuis enuiron l'an IIM. de la Creatiō du monde, jusques enuiron l'an IIMCC. Instituerent des Colleges en l'exercice des sciences, d'où sortirent certains Theologiēs, Philosophes & Poëtes appellez Druïdes, Sarronides & Bardes, dont parle Diodore Liure 6. Ils croyoiēt le passage des Ames des hommes de l'vn à l'autre : Sacrifioient des hommes, selon Lucain au 1. de sa Pharçale; sur des Autels qui ont donné le nom à la ville d'Arles, selon Mr. Chorier en son Histoire du Dauphiné, Et du Sr. Andoque en celle de Languedoc. Mais ces execrables Sacrifices ayās esté interdits par Auguste incontinent apres l'enuoy de nostre Colonie, furent entierement abolis par Claude, au rapport de Suetone & de Tacite.

En ces Sacrifices detestables il semble que nos Gaulois

auoiẽt quelque obscure notice de la Doctrine Orthodoxe, que la lumiere de nôtre Christianisme a depuis entieremẽt éclaircie. C'est que le Salut Eternel nous est acquis par la mort d'vn homme, ayans tant seulement ignoré qu'il falloit que cét homme fust aussi vn Dieu, pour se tirer de la mort par sa propre vertu. D'où se void euidemmẽt que les Gaulois qui estoient alors ceux que nous appellons maintenant Languedociens, dont nos Arecomiques faisoient la plus grande partie, dans les profondes tenebres de leur Paganisme, & par la seule force de leur raison, croyent l'Immortalité des Ames, & approchoiẽt plus que to⁹ les autres hõmes de la cõnoissance de l'vnique moyen de Salut, qui nous a esté depuis manifesté sous la grace de l'Euangile.

CHAPITRE XXI.

Qu'à Nismes on ne changea pas de Religion sous les Grecs.



LA Religion Egyptiaque de nos premiers peres ne changea point durant les XI. & XII. premiers siecles apres nôtre fondation. Ny mesmes lors que nôtre Ville reçeut vne Colonie Grecque des Phocenses de Marseille, cõme est l'opinion commune de tous ceux qui ont fait quelque reflexion sur nôtre Histoire. Ils ne quitterent point leur Temple d'Isis; seulemẽt parce que ces nouueaux compatriotes nous apprindrent vn Grec bastard & corrompu, dont les restes nous durent encores ; les Dieux des anciens Nemausiens qui auoient des noms d'Egypte en reçeurent des Grecs. Osiris fut appellé Iupiter, cõme a remarqué Vigenere en sa Cro-

nologie, & Isis fut nommée Diane, comme raporte Du-Verdier en ses Images des Dieux. Et ainsi sans changer le culte n'y la forme des Temples des Dieux : on changea les noms; pource qu'on changea de langage, & qu'il faloit connoistre les mesmes Dieux, par d'autres noms. De-là vient que le Temple d'Isis que nos peres luy auoient edifié ioignant nostre Fontaine, par les raisons que nous auons raportées au III. Chapitre de ce traité, fut nommé le Temple de Diane qui luy dure encores.

Cette transition & passage du nom d'Isis à celuy de Diane, nous est enseignée par le Tombeau raporté par Grasserus; & par nous au Chapitre precedent. Auquel, au lieu d'inuoquer les Dieux Manes; Isis est doublement inuoquée, non seulement sous le nom ancien d'Isis; mais aussi sous le nouueau de Lune. Or la Lune & Diane estoient vne mesme Diuinité. Et ainsi ce bon Nemausien Inuoquoit vne seule Diuinité, sous deux noms, le Viëil & le nouueau : pour passer doucement & insensiblement de l'vn à lautre & acoustumer ses Concitoyens à nommer Lune ou Diane, cette Deesse qui iusques alors; ils auoient adorées sous le nom d'Isis.

Les Tombeaux qui sont sacrez par l'vsage de toutes nations, & dependent de la Religion des peuples; estoient escrits en Grec. Grasserus en raporte vn trouué dans Nismes à la page XLIII. de ses discours sur les Antiquitez de cette Ville, qui est vne preuue fort concluante, que la nouuelle Diane des Nemausiens, estoit leur ancienne Isis: puis qu'ils admetoiẽt en leur Religion, l'vsage de la langue Grecqne. Et leurs Dieux ne pouuoient auoir que des noms Grecs, puis que leurs escritures sacrées estoient Grecques.

Il eſt vray qu'Ammiam Marcelin, nous teſmoigne que les Grecs de la Phocide, paſſez à Maceille : inſtrüiſirent nos Drüides des Gaules. Mais il ne dit pas qu'ils changeaſſent leur Religion, ny qu'ils leur enſeignaſſent leur Theologie traditiue. Ces enſeignemens ſont expliquez au meſme endroit par le meſme Autheur, qui dit, qu'ils y firent fleurir les bonnes lettres : ce qui n'eſtoit que leur Teologie, leur Filoſophie & leur Iuriſprudence, qui eſtoit la profeſſion expreſſe de nos Drüides, en laquelle ils ont deſpuis exellé au raport de Iules-Ceſar en diuers lieux de ſes commentaires.

De ces preuues l'on Conclud certainement que nos deuanciers habitans de Niſmes, ont donné ſans doute des noms Grecs à leurs Dieux, ſans changer les Dieux meſmes : & n'aparoiſſant pas d'ailleurs, que la Religion d'Oſiris & d'Iſis des premiers habitans de Niſmes, aye eſté changée eſſenciellement, mais ſeulement en quelques ſeremonies qu'ils receurent des Drüides & autres Filoſophes des lieux. Au contraire ayant eſté prouué ſuffiſamment que l'Oſiris & la Iſis de nos premiers habitans, qui viuoient ſous la domination de Nemauſus : ſont les Iupiter & la Diane, des deuſiemes habitans de Niſmes qui ſe meſlerent parmy les Grecs. Il ſenſuït neceſſairement que la Religion que nos premiers habitans profeſſoient au commencement de leur eſtabliſſement, n'a pas eſté eſſenciellement changée par les Grecs lors qu'ils ſe meſlerent auec eux.

CHAP.

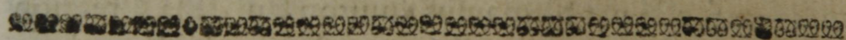
CHAPITRE XXII.

Cronologie.



E suis obligé de dire vn mot de nostre Chronologie, pource que nos dates n'ont pas esté precises iusques icy. Aussi ne pourrions-nous pas dire le iour precix de la fondation de Nismes & de ses principaux euenens : il y a de la raillerie en ceux qui donnent le 21. d'Auril a la fondation de Rome ; & sur ceste suputation luy ont taillé des horoscopes, comme si la fondation des Villes estoit l'action circonscrite d'vn iour. Le plus souuent ceux qui les fondent n'ont rien tant esloigné de leur pensée: & tel ne pense qu'a bastir sa meterie qu'il fonde la Ville Capitale du plus grand Empire de la terre. Nostre Nismes feut fondé par Nemausus enuiron lan de la Creation du monde 2300. comme i'ay monstré au 1. chap. de ce traité. Vne Colonie Greque des phocenses y feut enuoyée par la republique de Marseille enuiron lan 3405. de la mesme creation suiuant que resulte cy-dessus au chap. 7. La natiõ des Saliens & Volques fut assuietie a la republique Romaine par Fabius Maximus lan de la mesme creation 3845 comme i'ay dit cy-dessus au 10. chap. Nostre Sauueur Iesus-Christ nasquit lan 3971. Et la Gaule Narbonnoise feut cedée aux Gots par les Empereurs Romains l'an de nostre Salut 410. qui est le 4381. de la Creation du monde. L'an 4707. de la mesme creation, & le 736. du christianisme, Nismes fut pris par Charles martel sur les Gots & sarrazins, & laissé sous le regime des Comtes. Enuiron l'an

5241. de la Creation & 1270. du Christianisme, les comtés du Languedoc furent Vnis a la Monarchie françoise dans laquelle Vnion nostre Nismes est encores. Tellement qu'il a demeuré sous l'obeïssance de Nemausus Egiptien d'origine & ses successeurs lespace de 1105. ans sous l'alliance de Marseille 440. ans : sous celles des Romains 536. ans : sçauoir 126. ans dans le paganisme & 410. ans: sous le Christianisme. 326 ans sous les Gots & Sarrasins. 534. ans sous les comtes & 394. ans commencés sous nos Rois tres Chrestiens, ceste année 5635. de la creation du Monde & 1663 acheués de nostre Salut. Cest le calcul le plus Vniuersellement reçeu:mais Monsieur de Rodon s'en est nouuellement despatti, & a crû que le monde estoit plus Viel que cela de 254. ans:en sorte que ceste année de nostre Salut 1663. seroit a son Conte l'an 5889. de la creation du Monde a 111. ans pres du septieme milenaire que plusieurs estiment deuoir estre le repos de l Vniuers.



CHAPITRE XXIII.

De la Religion des habitans de Nismes despuis le Christanisme.



A bonne Religion est vn don de Dieu, & la profession de la Verité & les bonnes œuures sont les marques infallibles de nostre predestination a salut. Estant vn dogme certain de nostre foy, que ceux a qui Dieu veut conferer le salut eternel ? il les fait passer par la voye de son Eglise, & apres les auoir agregés en l'assẽblée de ceux qui croyent en luy en ceste vie : il leur donne son heritage celeste en l'autre. Mais comme ce salut n'est pas

donné indifferemment à tous les hommes, aussi ne le communique-t'il pas à ceux qui sont le vray objet de son amour, ny en mesme temps ny en mesme mesure. Les vns sont appellez le matin, les autres le soir. Les vns pour estre les grands ouuriers de sa moisson, les autres les petits Ministres de ses misericordes. D'ailleurs quand le temps est venu que par son decret eternel il veut faire vn grand ouurage, il se prepare de grands ouuriers. Voilà pourquoy lors qu'il voulut faire publier la bonne nouuelle de nostre redemption, il remplit de son esprit les hommes qu'il employa en cette ambassade, & disposa à la foy ceux que sa misericorde voulut sauuer: les illumina de son esprit, & les rendit capables du mystere de nostre salut. Sur ces dispositions, incontinent apres la Passion de son fils, l'Euangile fut publié par toute la terre; pour le moins il ne fut pas necessaire d'y mettre beaucoup de temps. Ces hommes deuenus grãds par leur vocation, les Apostres & leurs Disciples, firent promptement des grands progrez. Il ne faut pas douter que la Grace de l'Euangile ne fust bien-tost annoncée à Nismes. Le petit trajet de nostre mer Mediterranée n'en retarda gueres le cours ; & l'on peut croire Historiquement auec Vincent de Beauuais & le Iesuite Sirmond, que l'aueugle nay, dont l'orbité fut guerie par le grand Medecin de nos ames ; & que Ribadeneira baptise Celidonius, ou Barsimée selon la correction de S. Hierosme, fut nostre premier Euesque ; & qu'il fit reflechir sur nous les premiers rayons de la grace, incontinent qu'il eut corporellement & spirituellement participé à la source de cette lumiere qui illumine tout homme venant au monde. Honestus natif de Nismes fut des premiers de ses Citoyens

conuertis au Christianisme par l'Apostre du Languedoc S. Sernin, qui auoit esté Disciple des Apostres de IESVS-CHRIST, & Auditeur de S.Iean Baptiste, si la tradition en est fidele, & son Diacre, au rapport de nos Archiues.

Cette tradition enseigne que S.Pierre l'Apostre enuoya ce S.Personnage de Rome aux Gaules & en Espagne, pour y précher l'Euangile. Que passant à Nismes il y trouua Honestus qu'il conuertit, & l'emmena à Tolose. Et Bernard Guidon en son Sanctorale, atteste que nostre Honestus a écrit la vie de S. Sernin. Ce qui seroit quelque espece de preuue pour resoudre la grande doute de Mr. Catel, comme il dit en la vie de S.Honorat : *Si S.Honorat auoit esté successeur de S.Sernin en l'Episcopat de Tolose* : & manifesteroit l'erreur de ceux qui font de nôtre Honestus & de S. Honorat deux Euesques differens. Car il est vraysemblable que l'Honestus de Nismes que S.Sernin conuertit, & en fit son Diacre, est l'Honorat qui fut son successeur immediat à l'Episcopat de Tolose, & qu'ils ne sont qu'vne mesme persõne. Car Honestus, Honoré, & Honorat, ne different que de langage : le premier estant vn nom Latin : le deuxiéme, vn François : & le dernier vn du vulgaire Languedoc.

Mais la plûpart des gens doctes de ce temps ne donnent pas à S.Sernin, ny à la profession publique au Christianisme des peuples du Lãguedoc, vne si grande ancienneté : Et disent que le passage des trois Maries & de l'aueugle nay, sur vne barque sans voiles ny rames, au trauers de nostre mer Mediterranée, ressent fort à la fable. Ils donnent plus volontiers leur consentement à Sulpice Seuere ancien Historien, qui a écrit que la Religion Chrê-

tienne passa bien tard deçà les Alpes ; Et que ses premiers Martyrs n'ont souffert que sous l'Empire d'Aurelius fils d'Anthonin. Ils adjoûtent foy plûtost au Martyrologe Romain sur le 29 jour de Septembre, à celuy d'Adon, & à tous les autres qui ont écrit de la vie de S. Sernin : à la vie de ce Saint, par Surius tome 6. de l'Histoire des Saints: à l'ancien autheur de la vie de saint Genulphe, que Ioannes à Bosco a fait imprimer dans sa Bibliotheque de Fleury Liure 1. chap. 9. Et à Gregoire de Tours au 1. Liure de son Histoire: qui conuiennent tous que S. Sernin, S. Trupheme, S. Maximin, & leurs Collegues, ne passerent aux Gaules pour précher l'Euangile; que sous le Consulat de Decius & de Gratus, qui se rapporte à l'an 150. de nostre Salut, selon Eusebe.

Le Iesuite Guesnay depuis peu de temps a tenu l'affirmatiue de cette histoire. Et au contraire Mr. de Launoy Docteur en Sorbonne, en a pris la negatiue: tous deux auec tant de doctrine & d'art, que la chose semble d'abord problematique aux esprits demy sçauans. Et bien que la negation du sieur de Launoy soit parfaitement bien établie dans les liures qu'il a faits sur ce sujet ; Elle est d'abondant fortifiée par l'authorité du Tite-Liue François Mr. Chorier qui luy donne son approbation en son Histoire du Dauphiné. Dauantage il est digne d'obseruation qu'à l'Episcopat de S. Sernin à Tolose, succeda immediatement celuy de S. Honorat, qui consacra S. Fermin Euesque d'Amiens: Et que saint Fermin souffrit sous Diocletian qui regnoit en l'an trois cens trois du Christianisme, comme rapporte Baronius, dont le calcul se rencontre auec celuy d'Eusebe: Car l'Episcopat de saint Honorat & de saint Fermin peut

auoir duré 53.ans:lesquels joints aux 250.d'Eusebe,produisent les 303.de Baronius. Et au contraire il n'est pas croyable que le conuerty d'vn Disciple de IESVS-CHRIST ait vécu 270.ans apres IESVS-CHRIST mesmes.

Mais en quelque temps que ce soit que saint Sernin aye vécu, il a bien voulu seeller la verité de sa doctrine par le sacrifice de sa vie, & persuader par son exemple nostre saint Compatriote de prendre la Coronne du Martyre : qui obligea l'Eglise Romaine à le canoniser, nostre Nismes à luy dedier vne Chapelle & des Autels:luy celebrer vn seruice annuel le seiziéme jour de Feurier, justifié par nos Archiues, & Tolose à recueillir ses os dans vne chasse d'argent, où son peuple le venere dans la fameuse Eglise de saint Sernin son maistre.

Toutes ses persecutions ne furent pas sans fruict;l Eglise de Nismes arrosée du sang de ses Martyrs, y produisit des grands Saints,dont le nom en sera toûjours venerable. Saint Fermin natif de Pampelune s'y conuertit à la Religion Chrestienne auec son pere & sa mere, comme rapportent Fulbert Euesque de Chartres en sa vie, Natalibus, Beda & Adon en leurs Martyrologes. Et apres auoir esté depuis longues années Euesque d'Amiens, il y souffrit le dernier Martyre Saint Bausiles souffrit à Nismes,au rapport de Petrus Venetus au Liure 5. chapitre 24. & nos premiers Chrêtiens y fonderent vn Prieuré de Reguliers à son nom, où ses os reposent : Et l'Eglise luy officie le vingtiéme jour de May, & celebre la translation de ses Reliques le 22.jour d'Auril dans vn Calendrier de l'an MCCC.que j'ay en mon pouuoir. Saint Castor nay dans nos Arenes, où l'on montre encores sa maison, fut Euesque & Con-

fesseur canonisé, & vne Eglise dotée à son nom fut nostre premiere Paroisse, depuis erigée en Cathedrale, en laquelle nôtre peuple le celebre tous les ans le 22. jour de Septembre dans le mesme Calendrier. Il ne fut pas jusques à son petit Bourg de Boüillargues, qui ne produisit vn saint Felix, dont les os recueillis sous vn Autel à la ville de Grace en Prouence, sont rendus l'objet de la veneration des peuples de son Diocese.

Ces conuersions & ces martyres ne furent que des sentimens particuliers sugerez par le S.Esprit en l'ame de ces bons Personnages. L'Empire du Demon deffendoit encores son vsurpation : & la cheute des Idoles ne peut estre comptée que depuis la publique profession du Christianisme qu'en fit Constantin le Grand 309. ans apres la naissance de nostre Redempteur.

La Religion de nos Concitoyens fut Orthodoxe le siecle suiuant, qui fut le quatriéme de nostre Christianisme. Ils n'auoient à combattre que les Iuifs en en dehors; cette opiniâtre nation, dont la solemnelle malediction qui commençoit à les faire errer par tout le monde, infectoit nostre patrie. Mais nonobstant leur aueugle infidelité, l'Eglise Chrestienne dans Nismes, sous la houlette de bois de ses Euesques d'or, conseruoit toute sa pureté : & le zele de son Institution, & sa foy la rendoit la digne Espouse de celuy qui par sa mort l'introduira en la vie eternelle.

CHAPITRE XXIV.

L'Arrianisme dans Nismes.



Ette chaste Espouse, l'Eglise visible dans Nismes, ne persista pas longuement en cette pureté. Car en l'an du salut CCCCX. ces barbares nations du Nort, qui rauagerent insolemment toute l'Europe, sous Alaric leur Roy, ayant obtenu d'Honorius Empereur d'Occident, la cession des Gaules & des Espagnes, qu'elles luy auoient desia vsurpées. Elles y establirent vn Royaume dont Tolose fut la Ville Capitale, & la nostre vne dependente. Les Gots y éleuerent leur Throsne temporel, & corrompirent le spirituel de IESVS-CHRIST, par le mortel poison qu'Arrius auoit composé dans le puits de l'abisme. Son heresie fut preschée dans Nismes, la diuinité de la seconde & de la troisiéme Personnes de l'indiuisible Trinité, fut deniée par les horribles blasphemes de cét Heresiarque. En ce temps-là les ennemis de IESVS-CHRIST, conuenoient fort bien ensemble pour persecuter son Eglise. Les Gots & les Iuifs assiegerent Narbonne à communs fraix : & partagerent entre eux cette Ville, apres l'auoir prise. Ils démolissoient les Temples des Chrestiens, ou les prophanoient en estables, tiroient les gonds de leurs portes, & les fermoient de buissons. Firent mourir la plûpart des Euesques qui ne voulurẽt adherer à Arrius: en emprisonnerent d'autres, & en bannirẽt plusieurs, au raport de Gregoire de Tours Liure 2. Chapitre 25. de son Histoire.

Cette perſecution ſous les Gots dura prés de deux cens ans : & ne finit que par la conuerſion à la Religion Chreſtienne de Ricarede leur Roy en l'an DLXXXIX. de noſtre ſalut. Ce bon Prince touché de tant de Martires qu'il auoit veu ſouffrir deuant ſoy ; donna gloire à Dieu, confeſſa la Conſulſtantiabilité du fils & du ſaint Eſprit auec le pere & abjura ſon hereſie au III. Concile de Tolede. Il donna ſa coronne à l'Egliſe ſaint Iulien à Niſmes ; & enuoya des Deputez à ſes peuples de ſa Prouince de Languedoc, pour leur faire entendre qu'ils ſe deuoient inſtruïre & conuertir à ſon exemple. Et ne ceſſa qu'il n'eut entierement eſtaint l'hereſie en ſes eſtats, & mis en liberté la Religion Chreſtienne.

Les citoyens de Niſmes reprindrent l'exerciſſe de la Religion Chreſtienne & Ortodoxe, par la conuerſion de leur Roy Ricaréde en l'an DLXXXIX de noſtre ſalut : & le continüerent ſans meſmes la contradiction des iuïfs que Vuamba chaſſa de ſon Royaume iuſques en l'an DCCXIIII. du meſme ſalut, qui fut le cours de CXXV. années.

CHAPITRE XXV.

Le Mahometiſme dans Niſmes.



Ais apres cette année DCCXIIII. Les habitans de Niſmes ſouffrirent en la Religion, vn changement horrible. Ils paſſerent d'vne extremité à l'autre. Et quittans la ſainteté du Chriſtianiſme ; ils reçeurent l'execrable ſuperſtition de Mahomet, des Sarraſins d'Eſpagne. Ceux

du Royaume des Fez, apelés par quelques mauuais Chrestiens d'Espagne, passerent le Gilbatar & emporterent tous ces grands Estats iusques aux Pirenées. Nismes deffendit pour quelque temps, les aproches des Sarrasins au passage de la Riuiere du Vidourle. Ses habitans meslés auec des troupes Françoises, camperent sur le bord de cette Riuiere, & y fonderent vn bourg qui de Gallus Agger à esté despuis apelé Garlargues. Le seiour des Sarrasins sur l'autre bord fit vn semblable effet, & forma vn autre bourg qui de Sarrasenorum Agger, à pris celuy de Saturargues. Mais cette station ne fut pas longue; nos pechés estant en leur comble, les Sarrasins franchirent la riuiere : prindrent Nismes, Auignon, Arles, Lyon, Poitiers & garderent leur comqueste du Languedoc, iusques à l'an VIICXXXVI. de nostre salut, qui fut lecours de vingt années. Pendant ce temps-là, le seruice de Dieu cessa dans Nismes; nos Temples furent changez en Mosquées : & la profession publique de la vraye religion interdite à ses habitans. Il y fut fait le plus damnable changement qui puisse estre suggeré par la malice du Diable.

L'element de l'eau qui punit les pechés des hommes au deluge vninersel, n'auroit pas esté capable de lauer la soüillure de nos habitans de Nismes, il y fallut employer tout leur sang & tout le feu de Charles Martel. Ce grand Prince qui auoit deliuré la Guienne des mesmes ennemis par la bataille de Poitiers, & la mort de trois cens septante cinq mille de leurs hōmes; ayant assiegé les Sarrasins dans Nismes en cette année sept cens trente six, purgea nos crimes dans l'incendie generale & le rasement de nostre Ville : pour verifier cette verité, qu'apres que Dieu a longue ment attendu nostre repantance; il fait voir qu'il est

le

le Dieu des vangeances, ialoux de ſa gloire, & que quand il punit les hommes, il le fait quelquefois auec autant de ſeuerité que de iuſtice.

Alors le Mahumetiſme fut noyé dans le ſang de nos habitans & brullé auec leurs Moſquées & toute la Ville. l'Amphiteatre ſeulement pour ſa grande ſolidité & l'excellence de ſa conſtruction ayant reſiſté à l'incendie generale; fut quelques années apres, de rechef, le refuge des Viſigots qui nous eſtoient venus des Alpes, leſquels ayans pris logement dans ſes caues, y reſtablirent le Chriſtianiſme en l'an VCCXLIII de noſtre ſalut. Ces Viſigots furent rendus deux ans apres à Pepin, par Miſemond leur chef. Mais Miſemond ayant eſté tué deuant Narbonne, les Sarraſins la reprindrent & Niſmes auſſi ; & s'eſtans ſouſleuez contre Pepin, tuërent dans Niſmes la Vefue de Miſemond & y r'eſtablirent le Mahumetiſme. Cette maudite ſuperſtition y dura iuſques en lannée VCCLV. que Guillaume au Cour-nés Conneſtable de France, deſpuis Canoniſé, reprit Niſmes pour Pepin au raport de la Cronique de ſaint Thedorite d'Vſes, & y reſtablit en fin le regne de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, apres que les Sarraſins eurent ſoüillé noſtre Ville vne quarantaine d'Années. Ces nouueaux Chreſtiens y dreſſerent vne petite communauté, & vne Egliſe ſous le titre de ſaint Martin des Arenes, ou ils continuërent le ſeruice de leur Maiſtre.

CHAPITRE. XXVI.

Du Langage des Citoyens de Nismes.

ON auroit occasion de douter au Chapitre precedent de la verité de ma Relation, en ce que i'ay donné à nostre Galargues & a nostre Saturargues, des deriuaisons Latines en vn temps que les Gots & les Sarrasins qui possedoient cette Prouince, vsoient d'vn Idiome bien different. Surquoy il faut remarquer qu'il n'est pas de ces deux lieux comme de nos Caissargues, Valerargues & grand nombre d'autres lieux de nostre Voisinage, qui ont des semblables terminaisons Latines ; qui deriuent de Ager. Comme qui diroit la terre de Cassius, la terre de Valerius. Pource que Valerius & Cassius, & les autres grands Capitaines de nostre Colonie Romaine, eurent ces terres à leur partage. Mais à nostre Galargues & à nostre Saturargues nous donnons des deriuaisons du nom de la Natiõ qui y auoit fait sa forteresse, de Agger, ou fort des Gaulois, & Agger, ou fort des Sarrasins. Estãt digne d'obseruation, que toutes les Nations de la terre, ont tousiours vsé de deux langages & de deux Idiomes differens. L'vn est la langue maternelle des lieux; l'autre est le langage du Prince sous lequel les peuples sont sousmis, & de la Cour qui forme leurs mœurs & leur langage par son exemple. Le langage du Terrain, ou l'Idiome municipal, est vulgaire & apartient à l'vsage des peuples. Mais celuy des Princes & de leur Cour est employé aux Actes, au negoce &

aux conctions publiques. Selon cette ſupoſition ; l'Idiome naturel des Nemauſiens incontinent apres leur fondation, fut meſlé de l'Egyptien de leur Fõdateur & de la lãgue que les enfans de Noé auoient portée à noſtre voiſinage, apres le deluge vniuerſel auenu ſept cens ans auparauant. De cette langue & publique & priuée, il ne nous reſte rien. Le cours de tant de ſiecles à effacé la memoire de l'vn & de l'autre. Ni aux Actes & Contrats publiques ; ni en l'Hiſtoire ; ny aux inſcriptions ſur les pierres antiques; rien n'a paſſé iuſques à nous.

Pour le deuxieſme eage de noſtre Niſmes, que nous conſiderons deſpuis que cette Ville fut faite Colonie Greque, nous n'en auons pour l'Idiome que quelques mots & l'accent vulgaire de nos habitans qui à paſſé iuſques a nous. Et pour les eſcritures ; quelques Inſcriptions ſur nos marbres antiques ,eſcrites en langues & caracteres Latins : mais pour des Familles qui auoient des noms Grecs que nous liſous encores APOLLON DIONISIVS THEOPHILE CALLITICHES. Et vne infinité d'autres.

Mais deſpuis que nous auons deſpendu de l'Empire Romain ; on ne peut nier que noſtre langue ne ſe ſoit fort Latiniſée. Que nos eſcritures publiques & particulieres, n'ayant eſté latines, en nos inſcriptions ſur les marbres , en l'Hiſtoire de la Prouince , & en tous nos Actes iudiciaires & contrats publiques qui ont eſté eſcrites en Latin iuſques au reigne de François Premier.

Il eſt bien vray que ſous les Gots qui furent nos Maiſtres incontinent apres les Romains ; noſtre langue vulgaire ſe rẽdit rude & barbare par cetre brutale nation.Que ſous les

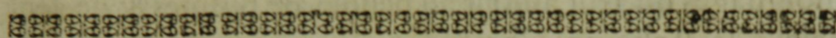
François, elle fut adoucie. Que sous nos Comtes de Toulouse, elle se rendit elegante, par la communication que nos habitans eurent auec les Prouensaux leurs aliez & nos voisins; pource qu'alors leurs Comtes estoient Roys de Naples & de Sicille; auoient vne Cour Illustre & la plus belle langue de l'Europe. Mais tous ces changemens n'estoient que pour le langage vulgaire. Car aux Actes publiques nos habitans ne changerent rien: ils escriuirent tousiours en Latin;& ce nõbre presque infini de Tõbeaux & autres inscriptiõs antiques qui nous restẽt sur nos pierres tant Romaines, Gotes, que de nos Comtes; tout est escrit en cette langue.Les loix mesmes que nous tenons des Rois Gots, sont Latines, les Autheurs qui ont escrit sous leurs regnes, les Conciles ou leurs Rois ont acisté, sont Latins.

La domination des Sarrasins ne fut pas longue ny assurée, & ny a pas apparence qu'ils fissent des grands reglemens sur ce sujet, ny leur frequentation ne Contracta pas vn changement beaucoup sensible au langage des habitans de Nismes.

Lors que nous nous rendismes aux François, dont la domination ne fut guiere asseurée iusques au reigne de Charles-Magne. Bien loin que cet Empereur, son fils & petit fils nous ayent interdit la langue Latine; que au contraire s'estoit leur deuoir de nous la commender, pour satisfaire à la complaisance & aux grands atachemẽs qu'ils auoient pour la Cour de Rome. Au tresieme siecle; cette Cour transferée en Auignon, nous confirma dans cet vsage; & nous porta ces longues & immences formalités des procés, dont la France a esté despuis chargée. Voila pourquoy il n'y a point de raison, de trouuer mauuais que les

Gaulois

Gaulois & les Sarrasins, ayent donné à leurs forteresses, des noms d'autre langue que celles de leurs nations, puis qu'ils leur en ont donné en Latin, qui estoit vne langue commune & accoutumée aux Actes de l'vne & de l'autre: familliere & cõnuë aux Gots, aux Sarrasins & aux François.



CHAPITRE XXVII.

Suite du Christianisme sous les Comtes & Vicomtes de Nismes.



LES exercisses sacrez de la Religion Chrestienne, furent repris dans Nismes en l'an VCCLV. de nostre salut; vn Concile tenu dans nostre Ville par le Pape Vrbein II. en l'an MXCVI. Nostre Eglise y produïsit des hommes d'vne vertu toute exemplaire au commencement du disiesme siecle. Remesaire & Iean furent Canonisez, & d'Euesques de son Diocese, ils furent reconnus pour estre des venerables saints dans le Ciel, ou leur intercession est employée par ceux de la Communion de Rome. Les autres qui n'en sont pas, honnorent leur memoire, comme celle de personnages d'vne vertu tres pure, & dont la sainteté tesmoignée par leurs anciens compatriotes, honore la patrie & sera tirée en exemple par la posterité; pendant que nostre Nismes, se glorifiera de leur naissance & de leurs os, recuellis dans nostre Eglise de S. Iulien, & couuerts de ses deplorables ruïnes.

La contagion que cette nouuelle peuplade des Habitans des Arenes contracta auec les Sarrasins; les longues

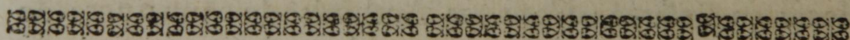
guerres dont ils furent affligez : augmenta leur ignorance, continuée par la foiblesse de ses Comtes ; qui dans leur petit estat, se vouloient eriger en Souuerains, iusques pres de la fin du dousiesme Siecle.

Ces Comtes & Vicomtes, ont tousiours donné des tesmoignages de leur amour au peuple de Nismes & de leur zele à la Religion Chrestienne, par grand nombre de beaux Priuileges qu'ils luy ont octroyez : par leur demeure qu'ils ont souuent faite dans Nismes : les Immences biens qu'ils ont donnez à l'Eglise, & par leur cepulture qu'ils y ont quelque fois esleue. Aton donna à Nismes des tres-grands & amples Pasquis & lignerages. Raymond V. l'Immunité des nobles, celle des despens en leurs procés, voulant que sa Iustice leur fut renduë gratuitement. La garde de son Chasteau des Arenes, & la faculté de clorre la Ville de murailles. Raymond VI. repara les ruïnes de nostre Eglise Cathedrale : & des rüines de l'ancien Temple d'Auguste reduït en petite Eglise Parroissellе du Titre de saint Castor : il en fit vne Episcopale, & fut accusé au Concile de Latran, de lauoir fortifiée. Sanche sa femme abolit plusieurs crimes dont nos Citoyens estoient accusés. Raymond VII. donna au Chapitre de son Eglise, les riches meteries de Campagnes, Signan & plusieurs fiefs. Le mesme Raymond V. Et Alphonce son ayeul, y ont donné leurs cendres, auec Bernard Athon le vieil leur Vicomte : ayans esté mis à cepulture, dans le Cloistre de la Cathedrale. Et tous ont fait tant dautres auantages aux Ecclesiastiques & aux seculiers de Nismes, qu'ils les ont obligez d'en benir à iamais la memoire & d'en remercier la liberalité.

On pourroit faire icy quelque dificulté de croire que la Sepulture d'Alphonce ſoit dans Niſmes ; quoy que Monſieur d'Albenas raporte d'en auoir veu l'Epitaphe au Cloiſtre de noſtre Cathedrale maintenant demoli, en ces termes, *Ildephonſus* Dux *Narbonæ de ſtirpé Raymundi comitis Toloſæ marchio Prouinciæ fundatoris Sanctæ Sedis Nemauſenſis* au XII. Chapitre de ſes antiquités de Niſmes. La difficulté ſe forme de ce que Monſieur d'Albenas donne la date de cette Epitaphe du XV. Auril MCCIII. qui ne peut eſtre vraye, s'il n'y auoit eu qu'vn Alphonce comme les Autheurs ont eſcrit. Parce qu'Alfonce premier deceda en Ceſarée l'an MCXLVIII. comme Monſieur Catel le prouue en la vie de cet Alphonce. Et ainſi l'Epitaphe de Niſmes ne peut eſtre vraye, qu'en ſupoſant deux Alphonſes ; ou que le corps d'Alphonce à eſté gardé cinquante-quatre ans ſans ſepulture, & qu'il a eſté porté d'Antioche à Niſmes : ce qui eſt extraordinaire & outre l'Hiſtoire qui ne parle point de cette tranſlation. Mais les Autheurs alleguez par Monſieur Catel eſtans Anonimes & incertains pour le decés en Ceſatée ; n'ont pas Authorité de conuaincre de faux l'Epitaphe d'Alphonce : & le teſmoignage de la Chronique de la maiſon de Ville de Toloſe, & celle de Bernard Guidon, que Monſieur Catel à fait Imprimer au pied de ſon Hiſtoire des Comtes de cette Ville. Tous ces Autheurs ateſtent vnanimement que la ſepulture d'Alphonce eſt au Cloiſtre de l'Egliſe Cathedrale de Niſmes tellement qu'il faut croire qu'il y a eu deux Alphonces Comtes de Tholoſe. L'vn qui deceda en Ceſarée, en l'an MCXLVIII. Et l'autre fut mis en cepulture à Niſmes en l'an MCCIII.

Mais de la Sepulture de Raymond V. au meſme lieu,

il n'y a point de difficulté puis qu'elle est raportée par la Chronique de Bernard Guidon : par celle de Guillaumes de Pui-Laurens au Chapitre V. Et par l'autre Chronique manuscrite sans nom d'Autheur que Monsieur Catel a fait Imprimer. Ausquelles preuues est encores iointe vne puissante coniecture. C'est que l'an MCXCIIII. que Raymond mourût, comme rapartent toutes les Histoires; il estoit à Nismes logé dans la maison de l'Euesque de cette Ville; comme se voit en la concession qu'il fit aux habitans de Nismes, la XVII. calande Doctobre de cette année; de se clorre de murailles, donnée *in Bispia*, c'est à dire à l'Euesché. Car Bispus en langage des Gots estoit vn Euesque, comme nous lisons dans Iornandés. Et nous tenons encores quelques vns de leurs mots, despuis que certe Nation reignoit sur nous. Tellement que puisque Raymond estoit à Nismes sur la fin de l'année qu'il deceda; & qu'il y estoit logé dans la maison de l'Euesque; il y a grande aparence qu'il fut enterré au Cloistre qui estoit ioignant cette maison.



CHAPITRE. XXVIII.

Continuation du Christianisme dans Nismes.

MAis pour reuenir à nostre sujet. A la fin du douziesme siecle de nostre Christianisme. La Prouidence Diuine esmeut vn notable changement en la Religion des peuples de cette Prouince : qui pour auoir commencé à paroistre au Diocese d'Alby, fut apellé la Religion des Albigois

Albigeois. Nostre Nismes mesmes en fut touché, & donna lieu au Pape Honorius III. en l'année MCCXVIII. d'exorter nos habitans de se remetre au giron de son Eglise ; par ses lettres qui sont encores dans nos Archiues. Ils defererent à ses lettres au mois de Iuin MCCXXVI. s'estans sousmis au iugement de son Legat & à la misericorde du Roy; comme raporte Monsieur Catel en la vie de Raymond VII. Comte de Toulouse. Ces nouueaux Religionnaires prenoient le titre de Reformateurs de l'Eglise & s'estans soustraits de l'obeïssance Papale & de toute la Hierarchie Romaine ; n'yoient la transubstantiation au sacrement de la Cene, le merite des œuures ; le Purgatoire, l'inuocation des Saints, la Confession auriculaire & l'adoration des Images. Et apres auoir soustenu leur Doctrine par disputes & conferences reglées ; ils y employerent les armes materielles qui n'eurent aucun bon succes; le Pape leur suscita tous les Princes & les peuples de sa Confession, qui faisoient des armées de cinq cens mille hommes. Et dans la suite de soixante ou quatre-vingts années ; il les oprima entierement. En l'an MCCLXX. la Religion des Albigeois ceda : & celle du Pape reprit son Authorité.

L'on conte la fin des Albigeois au decés sans enfans de Ieanne leur derniere Comtesse, & d'Alphonce Comte de Poitiers son mary; enuiron cette année MCCLXX. pour ce que leur Comté du Languedoc fut incontinent vni à la Monarchie Françoise. Despuis ce temps-là iusques en l'an M.D.LX. la Religion Catholique Romaine, ne souffrit point de contradiction dans Nismes : sauf de quelques miserables Iuifs qui estoient restez des discipations precedentes ; Et qui furent entierement chassez par Edit

de Philipe le Bel en l'an MCCCV.

CHAPITRE. XXIX.

De la Religion des Habitans de Nismes sous nos Rois.

LE dernier & le plus notable changement, en la Religion de nos habitans de Nismes, ne fut pas precisement en cette année MDLX. Longtemps au parauant, auoient paru plusieurs personnes qui suiuoient à Nismes la reformation de Iean Caluin. Des l'an MDLIIII. Pierre de Lauau auoit esté bruslé par Iugement Presidial suiuant l'Edit de François Premier, qui condamnoit au suplice les Heretiques Lutheriens & fut executé à petit feu, à la place de la Salemandre; au raport de Iean Crespin en son Histoire des Martirs. Dominique Deyron Prieur de cet Ordre au conuent de Nismes, qui luy auoit esté baillé pour le conuertir; l'ayant fortifié en sa croyance, s'estoit refugié à Geneue pour euiter la mort dont il estoit menacé par ses accusateurs : & y professoit la Reformation. Desia quelques Minystres, enuoyés de la mesme Ville, la Preschoient à Anduze, & autres Villes des Seuenes, & y administroient les Sacremens en l'année MDLVII. A Nismes aussi le Minystre Moget aussi arriué de Geneue le XXIX. Septembre MDLIX. y prescha secretement. Mais parce que leur profession n'estoit pas publique; qu'ils n'estoient reconnus que comme des Heretiques condamnés par l'Eglise Romaine, la matiere des feus & des suplices ; on ne remarque pas ce changement en la Religion que despuis l'année MDLX. pour ce que au

mois de Mars de cette année on commença de prescher la Reformation de plain iour. Surquoy interuint l'Edit de Ianuier MDLXI. qui permet hors des Villes, l'exercice libre de la Religion aux reformés, qui fut enfraint le premier iour de Mars suiuant, par les massacres de Vassi,& les troubles renouuellés .Au commencement de ces nouueaux troubles, les reformés de Nismes prindrent l'Eglise de S. Estienne du Capitole. Et à la Saint Michel de la mesme année, celle des Cordeliers, les officiers du Roy apelés, pour y faire l'inuentaire des ioyaux que les Moines emportoyent. Le sieur Viret Minystre de Geneue y prescha le IX. Octobre. Et a la Cathedrale le iour de la Saint Thomas. Cette Eglise fut renduë aux Catholiques en consequence de l'Edit d'Amboise du mois de Mars MDLXII. Et pource qu'en ce temps-la, la plus grande partie du peuple de Nismes & de ses Magistrats Royaux. Et tous les Magistrats Politiques & les Regens de son College ; se declarerent de cette Religion, & en firent Profession publique ; abatirent las Images & les Croix. Le Ministre Moget dressa & regla vne Eglise P.Reformée,vn Cõsistoire & vne discipline. Leur grand Temple fut basti, en vertu des letres du grand Ceau, registrés au Presidial de Nismes le IIII. Auril MDLXV.Brussé au Mois d'Aoust,MDLXVIII. Et restably sur la fin de l'an M.D.LXIX. Vn moindre Temple à esté basty ioignant le College en l'année MDC. XII. auec pareille permission.

Toutes ces Varietez aduenuës en la Religion de nos Peres Citoyens de Nismes;nous enseignent a reconnoistre non seulement la foiblesse de l'esprit humain ; qui mesme la ou il s'agit du salut eternel, n'a point de fermeté ny

de durée. Mais aussi que quant il est abandonné à sa propre conduïte, & priué des illuminations celestes; il s'esgare du droit sentier qu'il doit tenir en la pocession de son Souuerain bien : il suit les voyes d'erreur; & dans cette route tant plus s'on chemin est long, plus son egarement est grand .Dauantage que quand les hommes se deffians de lacistance de Dieu, se commentent au bras de la chair; ils se desçoiuent eux-mesmes. Et les euenemens (maudits par celuy qui est toute nostre force) sont tousiours contraires à leur attente. Heureux & bien-heureux serons nous; si nous fix ant en la volonté de seruir Dieu, selon ce que sa bonté nous en a reuelé en sa parole, nous percistons en la voye de ses commandemens; faisans diuorce perpetuël auec nostre propre sagesse, qui a tousiours esté inhimitié contre Dieu. Sçachans que la Religion est vne sugestion du Saint Esprit, qui ne s'establit pas dans le cœur des hommes par les armes materieles, que l'espée ny le pistolet ne persuadent pas les veritez Chrestiennes, ains qu'esperant en celuy qui nous a racheptez en son sang nous sommes assurez de posseder apres cette vie temporelle celle qui sera permanante à iamais, en la vision eternelle de sa face.



CHAP.

CHAPITRE. XXX.

Apologie.


E traité ne fut pas plustost donné au public, sous le titre des anciens bastimens de Nismes, que la liberté que chascun prend de iuger des ouurages d'autruy, manifesta le sentiment de ceux qui luy donnerent leur aprobation ou leur censure. Caché derriere la toile de mes peintures, i'ay reçeu auec respect & gratitude; les effets de la bonté des premiers : & me consolay de voir que le siecle n'est pas encores tout corrompu, que les hommes n'y sont pas tous sans charité : & que quelques-vns reçoiuent agreablement les productions d'vne vertu imparfaite, & aprouuent le zele de ceux qui ayment la verité & leur patrie. I'escoutay la censure des autres auec vn preiugé preiudiciable à ma cause. La connoissance que i'ay de mon peu d'estude en l'Histoire, & ma profession actiue, qui m'esloigne bien fort de la contemplation du Cabinet, me faisoient douter de mes aduantages. Mais enfin i'escoutay la raison; ie consultay le bon sens, & ie trouuay que celuy qui m'a ataqué, les choquoit directement l'vn & l'autre. Voila pourquoy i'ay cru que mon silence seroit preuaricateur; que ie deuois deffendre la verité oprimée: Et que pour ses seuls intherests, ie deuois examiner particulierement les foibles illusions qui luy estoient opposées. Ie proteste icy deuant vous, que ie ne mesle point mes intherests auec ceux de la verité; que pour reprocher

à mes Concitoyens leur ingratitude enuers la patrie; & les piquer d'emulation à la rediction de nos communs deuoirs. Et comme la plus-part sont plus esclairés que moy, leur faire connoistre qu'ils ont aussi plus d'obligation à conseruer sa gloire; contre l'iniure du temps qui la couure. Ie n'ay pas mesmes mis mon nom sur la face de mon liure, pour en tirer le peu d'honneur que ce petit trauail metite; mais seulement pour cautionner la verité de mes Relations. Pource que le genre des escrits en cette matiere est Historique, & pert son credit & son Authorité; en ceux d'vn Autheur Anonime : car celuy qui cache son nom, est suspect, de mensonge & indigne d'estre cru, & & de-là s'en suit la necessité de se nommer.

Ceux qui content de belles fables de leur patrie; luy font tort au lieu de l'honorer : pource qu'il n'y a que les belles veritez qui soient honorables: & que lors qu'on nous traite de Roman, on nous couure de honte & de raillerie. Quelqu'vn de nos Antiquaires qui n'estoit pas de cet aduis; voulant faire vn paralelle accomply de l'ancien Nismes auec la vieille Rome, la assis sur sept montagnes; luy a fait des portes triomphales, & la meublé des statuës d'AEsculape, de Curtius & de Seuola : & sur vne pierre qui n'a qu'vn pan de quarré; il a trouué plus de figures à demi relief, que la mignature d'vn Peintre, n'en sçauroit metre sur vne cane de toile : & plus de hieroglifiques que n'en a iamais imaginé l'ancienne cabale d'Egypte. Les estrangers qui ont veu cette Relation en l'vne de ses letres, apres auoir vainement cherché l'original, permetent à leur moquerie, de prendre la place de leur attente trompée : & a leur despit de mespriser les autres belles choses

qu'ils ont veuës ; & ainsi l'affection excessiue que portent à leur patrie, ceux qui font ces beaux contes luy est grandement iniurieuse.

Il se trouue assez de belles veritez dans l'Histoire & dans les monumens antiques de nostre Cité, pour releuer son ancienne gloire, par dessus les plus celebres Villes du monde ; sans l'assistance de la fable. Ceux qui nous en content pouuoient tirer l'honneur de sa fondation de la main d'vn Heros, peu de temps apres le deluge general comme i'ay fait au premier Chapitre de ce traité. Ils pouuoient trouuer qu'elle fust faite Colonie Romaine, & Colonie d'Auguste, au temps que ce grand Empereur, inuenta ce haut degré d'honneur, pour vne digne recompence des plus courageux soldats de la terre ; & apres la plus celebre Victoire du monde, comme i'ay dit à XIII. Chapitre du mesme traité. Ils pouuoient remarquer la beauté de son gouernemeut par la grandeur de la Ville, qui estoit pareille en circonferance à celle des plus grandes Villes de France, au iourd'huy. Et par celle du lieu à metre ses tributs qui sont huit sacs dans la Tourremagne, qui ont cinq ou six canes de haut & douze pans de diametre comme i'ay montré au IX. Chapitre de ce traité. Par la grandeur de son Estat, qui comprenoit le gouuernement de vingt-quatre Villes ; au raport de Strabon & de Pline. Par celle de ses bastimens publics, Amphiteatres, Temples, Basiliques, Capitoles, Ponts & Palaix : de marbre & d'autre riche matiere. Et par vn nombre presque infini de medailles d'or, d'argent, de leton de Corinthe & de cuiure, iettés en fonte dans Nismes. Par autant de statuës de pierre, de Riches colonnes & autres ouurages

d'architecture de mesme matiere qui s'y trouuent. Par plusieurs Aqueducs & termes pauez d'Agripine, aux vsages particuliers & publiques, dans vn ciment exquis; & quelques-vns sur des tables de marbre blanc ou noir. Par tant d'vrnes de marbre, de terre sigillée; tant de Tombeaux payens aussi de marbre, de pierre commune, & de plomb: auec eloges & honorables tesmoignages rendus aux morts par les viuens. Par la forme de son gouuernement qui estoit en l'estat Eclesiastique ancien, composé de Pontifes, de Prestres & Minystres des Temples, en la Religion d'Isis & d'Osiris: & au Moderne, despuis que nostre Ville fut Colonie Romaine: en la Religion d'Auguste Ordinateur de leur Colonie, deïfié par les peuples de son Empir. En l'Estat seculier, par des Consuls ou D*uum-virs* qui ont passé iusques à nous. Par des Senateurs ou Decurions. Par des AEdilles que nous apellons maintenant ouuriers. Par des Tresoriers ou Receueurs des deniers publiques ABAERARIO. Par nos droits municipaux; nos habitans de Nismes comme ceux de Rome, ont tousiours esté Regis & le sont encores par le droit escrit, qui est les Loix & constitutions Imperiales. La censure estoit en vsage à Nismes, comme a Rome; & y a degeneré en nostre Franc-Aleu, & en la taxe de nos cabaux. Et comme toute la Prouince de Volques Arecomiques, dependoit de nostre Cité; ses droits municipaux, luy furent conseruez, & a toute la Nation lors qu'elle fut cedée aux Gots par l'Empereur Honorius. Toutes ces conformités de Rome & de Nismes, ont donné occasion à Stephanus, qui a escrit en Grece, son Liure des Villes, de dire que Nismes estoit vne Ville d'Italie: pource qu'elle estoit vne seconde Rome & luy ressembloit

en

en la forme de ſon gouuernement auſſi-bien qu'en ſa grandeur. Bref ces trop charitables eſcriuains dont nous auons parlé, en s'abſtenant du menſonge, pouuoient dire en faueur de noſtre Ville, des veritez illuſtres, qui ſont l'admiration & l'eſtonnement de toute l'Europe; euſſent pû accomplir ſelon leur deſir, le paralelle qu'ils s'eſtoient propoſés; & l'euſſent verifié par ces pierres parlantes, & ces teſmoins irreprochables qui acheuent ſon ornement.

L'eſcrit que ie me propoſe d'examiner, eſt vne Epiſtre que Monſieur le Conſeiller Guiran à nouuellement adioutée en la deuxieſme edition de ſon Chapitre des deux Numiſmes de Niſmes. Il s'opiniaſtre à ſouſtenir que celle que nous trouuons rarement dans les rüines de noſtre Ville, d'vne teſte armée, qui porte au reuers l'Image de la Deeſſe Salus; eſt celle du Dieu Mars, & non pas celle de Nemauſus noſtre Fondateur. Ce qu'il eſſaye d'eſtablir, ſur la reſſemblance du viſage de cette medaille, auec le viſage de ce Dieu figuré ailleurs. Sur l'armet qui luy a eſté mis en teſte; qu'il veut eſtre propre à cette fauce Diuinité: Et ſur le culte & les honneurs diuins que les anciens peuples des Gaules luy rendoient. Il ne reſpond pas aux fortes raiſons que i'ay employées au XIII. Chapitre de mon Liure, qui reſtent entieres & conuaincantes; N'y a l'authorité d'vn Antiquaire celebre & des-intereſſé que i'ay allegué; lequel donne cette medaille à noſtre Fondateur: il en veut eſtre cru à ſon ſeul mot, & ſur de mauuaiſes apparences.

La reſſemblance du viſage en cette medaille, auec celuy de Mars en ſes Images, eſt vne preuue équiuoque: car la ſimilitude eſt vn acte de l'imagination de deux ou-

uriers & de leur suffisence en l'art; qui les fait rencontrer quelquefois ensemble, en leurs productions. Au contraire la dissimilitude vient de leur imagination blessée, & de leur ignorance, qui leur fait produire des Images differentes, quoy qu'elles soient contretirées sur vn mesme original. L'Image de Iules Cesar de la main d'vn Peintre, ne ressemble pas tousiours à celle qu'vn autre Peintre aura faite du mesme Iules Cesar. Et par mesme raison au contraire, l'Adonis de l'vn, ressemblera fort bien le Tersite de l'autre; tant peu y a-il de seureté aux ouuriers, ou d'vniformité en l'imagination de diuers hommes. D'ou vient que des ressemblances ou dissemblances des Images, on ne peut pas certainement cõclure l'identité des originaux.

L'armet non plus n'est pas la marque singuliere de Mars. Non seulement Mars entre les Dieux le portoit: mais aussi Pallas, Mercure, & plusieurs autres Diuinitez Payenes, comme iustifient leurs Images & statuës. Entre les hommes, l'armet estoit donné aux conquerans, Thezée, Xerces, Cirus, Alexandre, & tous les autres souuerains generaux d'armées, ont esté peints de cette façon. Les Roys & les Consuls Romains nous sont ainsi representez en leurs medailles: comme les Tarquins, les Coriolans, les Brutes, les Chrasses & plusieurs autres en grand nombre, raportées par nos medulaires; d'ou se void que l'armet n'estoit pas propre & particulier au Dieu Mars, puis qu'il luy estoit commun a plusieurs Dieux & a plusieurs hommes.

L'inclination naturelle que la nation Gauloise à tousiours eu à la guerre ne peut estre ignorée. Tant d'irruptions & dessentes qu'elle a faites en Italie sous nos Brennus

& ſous nos Charles; en Aſie, & en Egypte ſous Saint Louis, Philippe Auguſte, Louis le Ieune, & autres Rois de France entre les anciens; rempliſſent tout le monde & tous les âges de l'admiration de leur courage. Et entre les Modernes, toutes nos guerres ſous les Bayards, les Chatillons, & les Lanoues; mettent hors de doute cette propention de nos peuples. Et particulierement de nos habitans de Niſmes, ſous les Boüillargues, les Depoſſaqs, les Noires, & tant d'autres grands hommes qui pourtoient raiſonnablement eſtre comparés aux Capitaines de l'ancienne Rome; ſi l'Hiſtoire de noſtre païs ne leur eut eſté infidelle & ennemie. Le culte particulier de nos anciens peres, au demon qui leur inſpiroit les combats, n'eſt pas auſſi miſe en diſpute. Mais il eſt ſouſtenu encores que nos anciens Arecomiques, auoient des Dieux municipaux en plus particuliere veneration que Mars. C'eſtoit Hercule & Mercure, Caſtor & Pollus, qui ſont nommez dans vne inſcription Latine, ſur vne pierre antique en la Ville de Vienne, Capitale des Gaulois Allobroges, nos voiſins; en laquelle ils auoient des Temples & des Preſtres. Particulierement nos habitans de Niſmes auoient vn culte & vne deuotion ſinguliere pour Nemanſus leur Fondateur : pour Iſis & Oſiris ſes parens, & pour la Déeſſe Salus, comme i'ay montré au III. Chapitre de ce traité. Et puis que nos anciens peres habitans de Niſmes, auoient des Dieux tutelaires municipaux : il y a bien plus d'apparence, que ſi les medailles dont nous parlons, ſont d'vn Dieu, & non pas d'vn homme; elles ſoient plutoſt de l'vn d'eux que de Mars, qui eſtoit le Dieu vniuerſel de toute la nation. Et entre tous ces Dieux quelles ſoient plutoſt de Nemauſus

leur Fondateur, que d'vn autre : attendu qu'elles estoient iettées en fonte dans Nismes. Le culte general de la nation, deuoit ceder au culte particulier de la Ville, dans laquelle cette fabrique a esté faite. Saint Pierre & Saint Paul, ont esté des grands Apostres de Iesus-Christ, & des grands Saints du plus pur Christianisme; à l'edification & predication desquels, la Religion Chrestienne à les secondes obligations. Et Saint Sernin n'a esté qu'vn Euesque de Toulouse ; mais en cette Ville-là, il se trouue plus de Chapelles & d'Images de ce Saint Tutelaire ; que pour ses grands Apostres de toute la Chestienté : D'ou il faut conclurre necessairement, que nos anciens peres, ont plutost voulu honorer d'vne medaille, Nemausus qui estoit leur Dieu particulier; que Mars qui estoit leur Dieu general & commun, auec tous les autres peuples des Gaules.

Il est vray que le Constructeur du pont du Gard est incertain & inconu; ie n'ay rien dit de contraire à cela : & il estoit bien inutile d'employer le tesmoignage de Michel de l'Hospital, & de Theodore de Bese; qui ont esté dans cette ignorance : Mais Monsieur Guiran a esté aussi bien hardy de la reprocher à ces grands hommes ; & porter plus auant qu'eux ses legeres presomptions. Il les fait pour Marcus Agripa : & les fonde sur ce que ce Romain fit pauer des chemins militaires dans la Gaule, & y fit faire des ponts & des Aqueducs : Ce qu'il ne prouue pas. Nie que ces lettres singulieres A. E. A. se trouuent sur ce pont, ny qu'elles signifient *Aqua Emissa Amphiteatro*, ains plutost *Agripa est Author*, ou (dit-il) quelque chose semblable. Si Agripa estoit le constructeur du Pont du Gard, comme

dit

dit Monſieur Guiran, il le ſeroit auſſi de l'Amphiteatre; puis que le Pont du Gard n'eſt qu'vn acceſſoire & vne dependance de ce grand baſtiment, & qu'il n'eſt pas principalement, que pour y porter les eaux de la Fontaine d'Vzez. D'ou s'en ſuit que l'Amphiteatre eſt Plus ancien que l'Aqueduc & le pont qui le porte. Or il eſt certain que l'Amphiteatre n'a pas eſté conſtrüit que deſpuis que Niſmes a eſté fait Colonie Romaine, & le ſiege d'vn proconſul; qui ne fut que l'an ſept cens vingt-cinq de la fondation de Rome. Que Marcus Agripa qui en fut le conducteur, mourut l'an ſept cens quarante-trois : Et ainſi il ne ſurueſquit cette conduite, que dix-ſept ans. Pendant leſquels il fut Conſul vne année à Rome auec Auguſte; ſix ans Tribun en deux fois : Gouuerneur d'Italie vn an; fit d'eux campagnes en Pannonie, vn autre en Aſie; & ne fut proconſul en Gaule qu'vne année, qu'il employa a repouſſer les Allemans qui auoient paſſé le Rhin. Eſtant impoſſible que dans le peu de temps vtile qui luy reſta, apres ces emplois : il peut faire conſtruire l'Amphiteatre, le pont du Gard & l'Aqueduc de Niſmes, qui ſont des ouurages grands & enormes, qui ſurmontent la puiſſance de tous les plus grands Potentats de l'Europe. Que s'il m'eſt permis de preſumer ſur cette matiere, à l'exemple de Monſieur Guiran : ſauf le reſpect de Meſſieurs de l'Hoſpital & de Beſe: il eſt vray ſemblable que ce fut l'ouurage d'Antoninus Pius, parce qu'il reigna plus de vingt-trois ans, & qu'il eſtoit originaire de Niſmes. Cette vray ſemblance ſe fortifie par la conſideration du conſtructeur qui eſtoit vn Empereur, qui affectionnoit le lieu de ſon origine; remarqué par l'Hiſtoire, pour eſtre

vn grand amateur du Theatre & de ses exercices, qui pouuoit employer en cette construction, tous les grands & immences tresors de l'Empire Romain. Au lieu que Agripa ne fut qu'vn proconsul des Gaules durant vne année, qui n'y pouuoit mettre que les tributs de ses Prouinces, apres en auoir distrait les fraix de la guerre qu'il mena contre les Allemans. Le desny que fait Monsieur Guiran, que les lettres A. E. A. soient grauées au pont du Gard : n'y l'Image d'Isis ; est vn dementy à Monsieur Borrel en ses antiquitez de Castres, aussi bien qu'a moy : & qu'elles soient mieux estendües *Agripa est Author*, est renuerser les reigles de la Grammaire, qui reconnoissent incongruité, à dire l'Autheur d'vn bastimēt, pour en singnifier le constructeur. Aussi cela resisteroit à l'vsage des Romains, qui ne mettoient pas sur leurs bastimens ; Le nom de leurs directeurs ou constructeurs, parce qu'ils vouloient que l'honneur en fut rapporté à la Republique, ou à l'Empire, & non pas à leurs Officiers. Ou s'ils le mettoient, c'estoit seulement contre leurs Arcs de triomphe, & autres monumens publics de leurs Victoires & enleur leurs tōbeaux; ausquels cas, le nom estoit mis au long, & non pas en letres singulieres. Estans ridicule de croire qu'Agripa, eut voulu faire durer eu sa faueur, lamemoire de cet illustre cōstruction, par la graueure de la simple lettre, A, comme s'il eut voulu n'estre cognu que par les Oedipes & par les Sphinx. Au lieu que d'estendre ces lettres A. E. A. *Aqua emissa Amphitheatro.* L'extention en estoit plus facile, le sens plus prochain & aisé à trouuer; parce que l'on voyoit assez, que l'vsage de ce pont n'estoit que pour transmettre des eaux à l'Amphiteatre. Et ainsi l'Acqueduc que l'on voyoit ; estoit l'explication de ses let-

tres singulieres. Il estoit necessaire de marquer sur ce pont, cet vsage de transmetre des eaux à l'Amphitheatre ; puis que l'autre vsage de les transmetre au Temple d'Isis, y estoit signifié par l'Image de cette Déesse : Comme celuy de les employer à l'arrosage des champs, estoit signifié par le hieroglifique d'Osiris ; comme i'ay dit au VI. Chapitre du traité sus-allegué. Aussi Monsieur Guiran a bien creu, que les lettres singulieres n'estoient, pas la digne recompense d'vn ouurage Illustre. Il ne c'est pas contenté de mettre les lettres G. E. A. pour titre de son Liure, & chargé le Lecteur de les estendre en ces mots, *Guiranus est Author*, ny celles-cy, G. G. I. N. S. P. C. R. C. ET IN S.A.S. Il les a soigneusement estendües, *Gaillardi Guirani in Nemausensia Seneschallia Presidialique curia Regij Consiliarij & in suprema Arausionensi Senatoris*, & a tesmoigné en son Epistre qu'il ne s'asseure pas en l'extention qu'il baille aux lettres singulieres A. E. A. puis qu'il adioute cette alternatiue douteuse ; ou quelque autre chose de semblable. De vray ces lettres y estoient mises pour signifier quelque chose. Ces grands Architectes ne faisoient rien inutilement. Il ne faut pas estre grand Prophete pour les presumer ainsi. Et cette presomption n'est pas vne digne production du grand estude de Monsieur Guiran ; ny ne respond pas à ce que le monde attend depuis long-temps du reste de ses ouurages.

A ce que i'ay dit au IX. Chapitre du mesme traitté ; que nostre Ville de Nismes a esté autrefois maritime, & aux suffisantes preuues que i'en ay portées ; Monsieur Guiran me paye d'vne simple negatiue ; parce dit-il que les Geographes ne l'ont iamais mise entre les maritimes.

Comme ſi les Geographes ſe deuoient amuſer à nommer toutes les Villes maritimes; ou à faire vn eſtat certain de celles qui ne le ſont pas.

Que s'il s'eſt trompé en l'attente de me voir deſcrire l'enſeinte de nos vieilles murailles ſur ſept collines : Et vne inſigne porte en ces murailles; parce que ie ne l'ay pas fait. Il deuoit attendre de moy des veritez, & n'en ſeroit pas abuſé. Et non pas des collines qui n'ont iamais eſté que dans le beau ſonge de ceux qui dorment; ou dans l'imagination de ceux qui font de chaſteaux en Eſpagne. Et puis qu'il a encores la plume à la main; & la penſée occupée de ſes colines & de ces portes; nous auons occaſion de les eſperer de luy, auec des meilleures preuues que celles qu'il raporte pour nous faire croire que les Phocences de Marceille n'ayent pas baſti nos murailles. Car de dire que parce qu'ils n'auoient pas des pierres à la phocide; & que leurs baſtimens n'eſtoient que de chaume, ils n'entendoient rien en architecture : c'eſt dementir Vitruue qui eſtoit vn grand maiſtre en cét art : qui loüe les baſtimens des Grecs, dont nos Phocences faiſoient vne partie: & Iuſtin qui a dit qu'ils ont enſeigné aux Gaulois à ſe clorre de murailles. Ce qui ſeroit tout à fait inepte, de dire que les Phocences qui ſçauoient bien baſtir des murailles de pierre, ſuiuant Vitruue, & ont enſeigné les Gaulois qui eſtoient logez ſur des rochers, a ſe clorre de murailles ſuiuant Iuſtin : leur ayant montré d'y employer les aix & le chaume qu'il falloit porter d'ailleurs. Et aux habitans des Villes d'Agde & d'Auignon, qui eſtoint de leur fondadation, aſſis ſur des lieux pierreux : a y employer des materiaux combuſtibles & pourriſſables.

Mon antogoniste nie aussi que la statuë des quatre iambes dont i'ay parlé au V. Chapitre de ce traité, soit vn de ses pilliers de pierre contre lesquels, à l'exemple de Sozestris, on faisoit grauer des natures de femme : Et soustient que c'estoit la statuë d'Albion & de Bergion deffaits par Hercule. Le prouue par vne figure de la teste d'vn vieillard qui est sur elle, qu'il veut estre de Neptune pere de ces geans. Mais il est euidemmẽt cõtredit. Premierement parce que ces geans estoient des hommes, & la statuë dont nous parlons est de deux femmes; la partie genitale de leurs corps qui en fait la defference specifique, & la declaration des Sexes estant bien taillée & bien representée. Secondement la statuë est de deux femmes vnies, ou d'vne d'ouble femme : Et les geans estoient deux hommes distincts & separés. Troisiesmement la statuë n'est que du nombril en bas : Et les geans estoient deux hommes entiers. Quatriemement la statuë monstre à nud les parties honteuses des femmes, sans voile ny autre habit qui les couure : & les Athletes & combatans sont tousiours representez couuerts en ces membres, parce que leur exibition blece l'honnesteté & la vertu, dont les Grecs faisoient particuliere profession. Cinquiesmement la statuë est à demy relief, contre vn pilier de pierre, pour representer des natures de femmes, comme disent les Histoires que i'ay alleguées : & les geans eussent esté taillés en plain relief, & en la liberté des Combatans, ou enchaisnés en vaincus. Sixiesmement la teste raportée sur la statuë n'est pas de Neptune, n'ayant point la marque de sa diuinité, qui estoit vn trident : est de pierre de marbre gris, portée des carieres, dont la plus prochaine nous

est esloignée de plus de vingt-cinq lieües: Et la statuë est de pierre de Barutel qui se tire de nos carrieres dans le terroir de Nismes. Toutes lesquelles differences monstrent clairement que nostre statuë n'est pas celle des geans Albion & Bergion, comme a dit Monsieur Guiran. Les deux statuës de simple femmes qui sont au rauelin de la porte de la couronne; sont aussi des figures de natures de femmes. Premierement parce qu'elles sont nuës; & leurs membres genitaux fort exposez. Secondement qu'elles sont à demy-relief, contre des piliers de pierres; comme veut l'Histoire. Troisiesmement elles sont esplorées, tenans leurs mains au chinon du col: qui est la posture la plus propre & la plus conuenable pour monstrer des gens esperdus, effrayez, & qui ne se deffendent pas. Et il ne sert de rien à Monsieur Guiran de dire qu'il n'a point leu d'Historien qui aye dit que ce soient des statuës de femmes, car les statuës le monstrent assez, sans qu'on en puisse douter. Ny que ce soient de mimes ou histrions: Car ces mimes estoient des hommes vestus & ceints comme nous voyons en l'vne de leurs statuës, qui est deuant la maison du sieur le Conseiller Fabre Et ces figures de natures de femmes dont nous parlons, sont de femmes nuës. Et ainsi mes preuues raportées au Chapitre V. de ce traité, restent entieres: Et par elles estably, que ce sont des figures de natures de femmes, contre des piliers de pierre, pour representer la pusillanimité des peuples vaincus sans combat.

Le champ de Mars estoit hors de la Ville de Nismes & ioignant la muraille de closture, au lieu que i'ay monstré au XV. Chapitre de ce traité. Cela demeure mieux estably par vne nouuelle raison dont me fournit Monsieur

Guiran au lieu d'en combattre les miennes. C'est qu'au lieu ou ie l'ay montré, il est sur le bord du fleuue du Vistre: Au lieu que celuy ou il le montre, en est esloigné de plus de quatre cens pas. Car nostre Vistre commence au bassin de nostre Fontaine, qui est sa source; trauerse la Ville vieille & nouuelle du couchant d'Esté, au leuant de l'Equinoxe: En sort ioignant la Basilique de Plotine, qui est auiourd'huy les masures de nostre chasteau; par trois bouches antiques qui sont à la vieille ceinture de nos murailles de closture; passe sous le pont de Mar, auquel endroit il commençoit à border nostre champ de Mars, iusques au lieu ou est maintenant le pont de Vidale, & s'en va decharger dans la mer Mediteranée, dessous la Ville d'Aigues mortes. Et ainsi le champ de Mars à Nismes, deuant estre prés du Vistre à l'instar de celuy de Rome prés le Tibre, suiuant Monsieur Guiran, cette proximité l'establit auec moy hors de la Ville; à l'endroit où ie l'ay monstré. Sans qu'il soit necessaire qu'il soit aussi prés de l'Amphiteatre comme pretend Monsieur Guiran, parce que ces deux lieux auoient vn vsage tout different. Le champ de mars à Rome estoit le lieu d'assemblée du peuple, quand il vouloit proceder à l'eslection de ses Magistrats; à la reueüe des gens de guerre, aux exercices du corps; & a inhumer leurs Empereurs, Imperatrices & autres grands personnages. Pour cet employ, il estoit ioignant le Tibre : Contenoit le Mausolée d'Auguste; le Colisée de Trajan & d'Anthoninus, & plusieurs autres celebres sepulchres. A l'exemple de celuy-la, le nostre contenoit la Basilique de Plotine, qui estoit en effet son vain Tombeau, & vne infinité d'vrnes de Tombeaux de plomb, de marbre, de pier-

re commune, & de terre sigillé; & estoit ioignant nostre petit fleuue du Vistre. Les Amphiteatres estoient les lieux des spectacles, Naumachies, Venations, & des Gladiateurs; qui estoient des vsages bien differens à ceux du champ de Mars. D'ou s'ensuit que leur proximité n'estoit pas necessaire. Que s'il eut esté besoin que le lieu des Amphiteatres eut esté prés du Champ de Mars; à Rome *ils* eussent esté logez tous ensemble; attendu que leur champ de Mars estoit fort grand & spacieux. Il auoit esté l'heritage des Tarquins, auant qu'ils fussent tirez du Throsne. Assis au Septantrion de Rome; & hors de la ceinture; iusà l'an de la Natiuité de Nostre Seigneur Iesus-Christ, deux cens septante-trois, que l'Empereur Aurelien le fit inclure. Il auoit le Tibre à l'occident & Septantrion; Le Capitole au midy, le Mont Quirinal & le Tertre des iardins au Leuant. Aucun Amphiteatre ny fut iamais construit que celuy de Iules Cesar qui ne dura guieres; ayant esté peu de temps apres abbatu par Auguste son successeur, qui en fit son Mausolée. Caligula y en commença bien vn autre ioignant les Septes; mais il ne fut point acheué. Tous les autres Amphiteatres de Rome estoient ailleurs dans la Ville: l'Amphiteatre appellé du Camp; estoit dans le *Pomerium* (qui estoit l'espace deuant & derriere la muraille de closture) du costé du midy de la Ville. Celuy de Taurus & celuy de Vespasian, n'estoient guieres esloignez de celuy du Camp: Et ainsi ils auoient presque tous, toute la longueur de la Ville entre eux & le champ de Mars. Ce qui monstre qu'il y pouuoit auoir des Amphiteatres au champ de Mars, mais qu'il ny auoit point de necessité qu'ils en fussent prochains. Et par ces raisons & les autres

que

que i'ay employées au Chapitre cy-dessus allegué; il y a lieu de laisser nostre Champ de Mars au lieu ou ie l'ay troué; iusques a ce que Monsieur Guiran nous communique les Actes publiques qu'il allegue pour l'establir prés de nostre Amphitheatre.

Iusques icy i'ay escrit pour la defence de la verité contestée par Monsieur Guiran, sur vne matiere assez curieuse, puis qu'elle s'agit des plus belles antiquitez que la durée de trente trois siecles nous aye laissé dans le monde: & assez affectionnée, puis qu'elle regarde l'honneur de nostre Patrie, à laquelle nous auons de si tendres obligations. I'ay cette satisfaction d'auoir donné du iour à sa gloire obscurcie par vne si longue suitte d'années: & contribué mes petits soins pour la faire voir aux estrangers auec vne grande partie de son ancienne pompe & de sa magnificence. Apres ces deuoirs rendus à nostre commune mere; si ie suiuois Monsieur Guiran, ie serois obligé de repousser les endroits de son Epitre, ausquels, au lieu du fauorable tesmoignage que i'ay rendu de luy; il me veut faire passer pour vn ignorent, & pour vn plagiaire. Mais la peur que i'ay que la premiere de ces accusations ne soit pas vn crime: & que ma deffence mesmes fut l'entiere iustification de mon accusateur; m'oblige à me taire; apres auoir seulement asseuré le Lecteur sur mon serment, que ie n'ay iamais rien veu de manuscrit de Monsieur de Rulman. Estant d'ailleurs obligé à ce silence; parce que tout le reste de ce que ie pourrois dire, regarde mon Apologie & mes interests propres que i'ay promis au commencement de cette Epistre, de ne mesler pas auec ceux de ma Patrie: & pour le respect de mon aduersaire; de la doctri-

ne duquel, & de ſa vertu, ie ſuis vn de plus grands admirateurs.

EXTRAIT DES REGISTRES DES *Deliberations Conſulaires De la Ville de Niſmes.*

L'An mil ſix cens cinquante-ſix, & du Samedy ſeptieſme iour du mois d'Octobre de releuée dans la Chambre du Conſeil de l'Hoſtel de ladite Ville, pardeuant Meſſieurs Ginhoux, Chalas & Roux, ſecond, troiſieſme & quatrieſme Conſuls aſſiſtans Meſſieurs de Leuga, de Vignoles, de Villeneufue, de Percet, d'Agul'honnet, Baſtide, d'Audé, Doſtali, Richart, André, Boſcher ouurier, Vigier, Borelli ouurier, Heres, Fourrat, Sabateri, Troüilleyre, Valentin & Michel Conſeillers politiques.

Monſieur Ginhoux ſecond Conſul, tant en ſon nom que de ſes Collegues, a expoſé à la Compagnie que ces iours paſſez le ſieur Deyron Conſeiller politique & ordinaire de cette Ville, a donné & dedié aux ſieurs Conſuls d'icelle, vn Traité des anciens baſtimens de Niſmes par luy nouuellement compoſé, lequel Traité il auroit fait voir au ſieur de Trimond Aſſeſſeur, & a pluſieurs autres perſonnes notables & de grandes Lettres, & auec eux l'auroient leu & exactement conſideré & en iceluy trouué vn trauail tres-curieux, des veritez d'Hiſtoire tres-illuſtres & honnorables pour noſtre Ville & habitans de Niſmes, recherchées auec grand ſoin & exactitude, eſtablies ſur

le raport de plusieurs Autheurs celebres, sur les diuerses inscriptions anciennes qui se trouuent en aucunes pierres de cette Ville, & soustenuës par de bons raisonnemens: en quoy ledit sieur Deyron a merité beaucoup de remerciement & de loüanges; ledit sieur Consul, requerant la Compagnie de vouloir deliberer sur le suiet de cette dedicace.

Surquoy la compagnie ayant opiné l'vn apres l'autre, toutes les voix estans vniformes a esté conclud par lesdits sieurs Consuls, que ledit sieur Deyron sera remercié de son zele & affection enuers la Communauté desdits habitans de Nismes, qu'il luy a tesmoignez par les signalez seruices qu'il luy a rendus en plusieurs occasions; & particulierement en la composition du susdit Traité des anciens bastimens de Nismes, dans lequel il rend des glorieux tesmoignages de la vertu de nos predecesseurs habitans de cette Ville & de ses fameux bastimens. Et sera ledit sieur Deyron asseuré que nostre Communauté conseruera cherement le souuenir de ce bien fait, & luy rendra en toutes occasions les tesmoignages d'honneur qui sont deus à son merite. Et a aussi deliberé ladite Compagnie que le susdit Traité des anciens bastimens de Nismes sera imprimé aux frais de la Ville, six exemplaires mis dans les Archifs d'icelle; & à chacun des sieurs Consuls en sera donné vn, ensemble aux Conseillers & Officiers politiques.

COMBES, FERRAND, Signez.

Cette Impression a esté faite aux fraix du Diocese de Nismes en consequence de la desliberation de l'Assiette tenuë en ladite Ville le 15. *Mars* 1663.

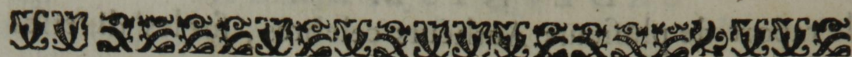


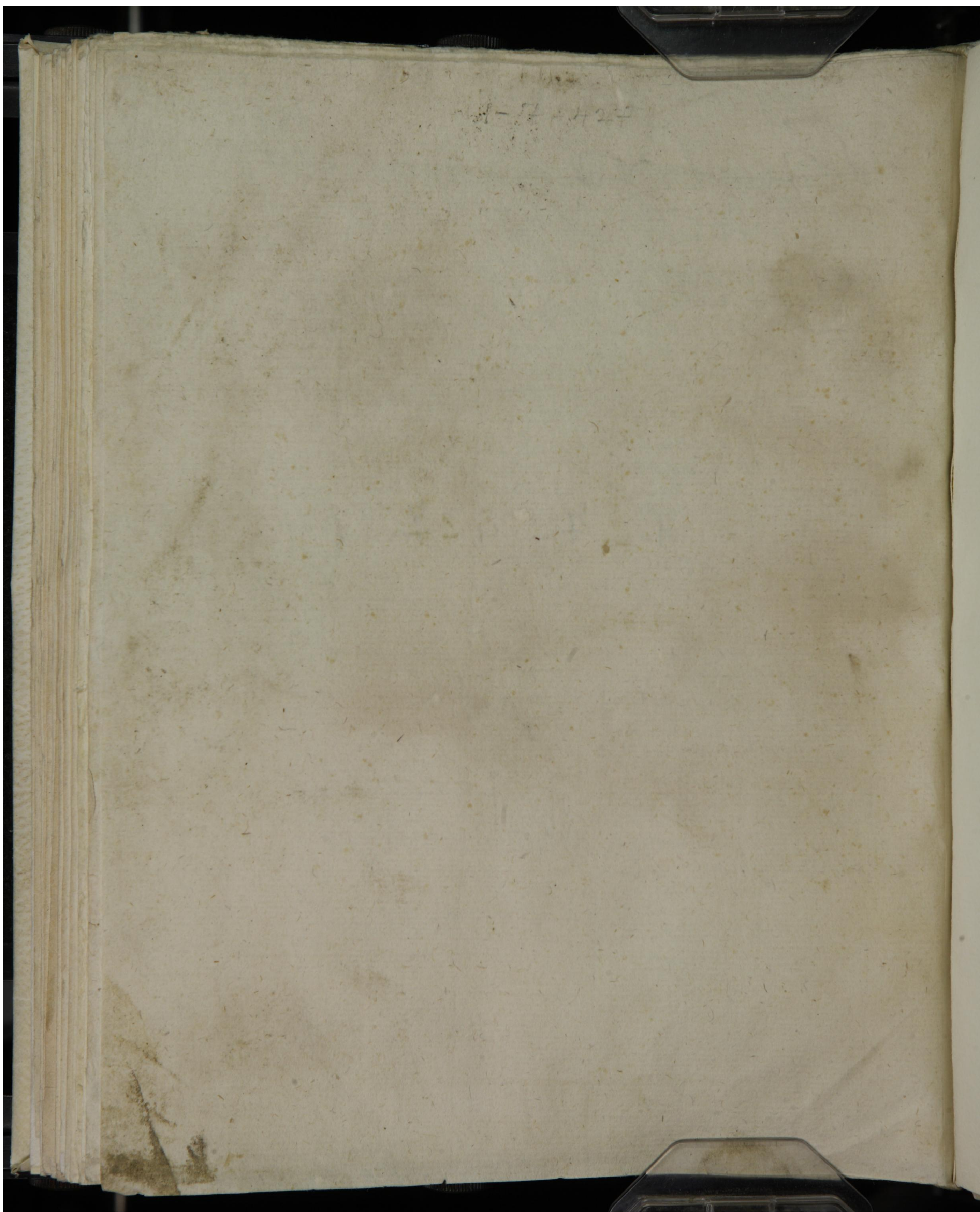
TABLE DES CHAPITRES
DE CE LIVRE.

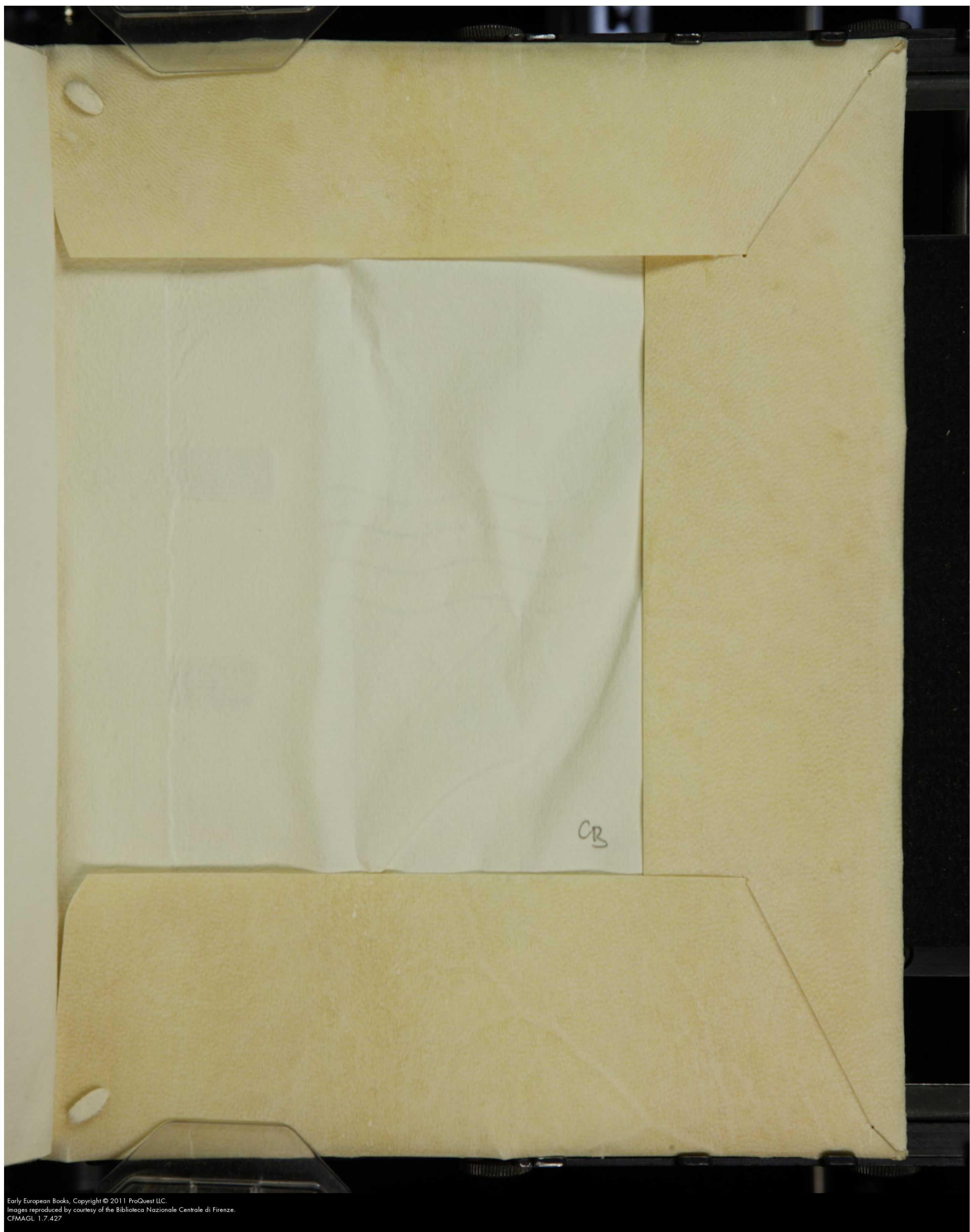


157

ERREVRS SVRVENVES
EN L'IMPRESSION DE CE LIVRE.

Page 1. *de la Lettre, ligne* 4. durant de douze, *lisez* durant douze, *&* d'estre vostre, *lisez* d'estre de vostre. *Apres la deuxiéme Anagramme mettez celle cy,* IACOBVS DEIRONVS I. O. VRBS DISCE NOVA. *Pag.* 5. *du liure, lig.* 3. imsé, *lisez* imposé. *pag.* 11. *lig.* 3. plustost, *lisez* plus tard. *pag.* 12. *lig.* 17. le de sol, *lisez* le sol. *pag.* 19. *lig.* 4. Imge, *lisez* Image. *pag.* 22. *lign.* 28. l'ven, *lisez* l'vn *pag.* 34. *lig.* 8. nesemble, *lisez* ensemble. *pag.* 43. *lig.* 27. sept cens ans, *lisez* onze cens ans. *pag.* 44. *lig.* 4. ne la mettoient, *ostez* la: *& lig* 7. en face, *adjoûtez* la: *& ligne* 19. *au lieu de* 2185. *mettez* 2230. *pag.* 46. *lig.* 22. la moitié, *lisez* la montée. *pag.* 47. *lig.* 21. *pag.* 50. *lig.* 11. Lærario, *lisez* l'Ærarium. *pag.* 56. *lig.* 28. fonda, *lisez* sonda. *pag.* 61. *lig.* 2. *apres* de latitude, *adjoûtez* moins 10. minutes : *& lig.* 3. *au lieu de* 45 *mettez* 46. & 10. minutes *pag.* 63. *lig.* 11. *au lieu de* François I. *mettez* Henry II. *pag.* 64. *lig.* 12. Ius Latium, *lisez* Ius Latij. *pag.* 72. *lig.* 19. *au lieu de* Cassius, *mettez* Cassij : *& lig.* 11. *au lieu de* Valerius, *mettez* Valerij. *pag* 86. *lig.* 7. *apres* VIR. AVG. *adjoûtez* ou SEVIR. *pag* 99. *lig.* 7. qui reuge, *lisez* qui ronge. *pag.* 10[illegible]. *lig* 2. sans, *lisez* sang *pag.* 104. *lig.* 25. Arenes, *lisez* Thermes : *& lig. derniere,* soulageroient, *lisez* soulageoient. *pag.* 113. *lig.* 2. *apres le mot* PATRI : *Et apres* NEMAVSO: *Et pag.* 66. *lig.* 8. *auant* CONTENTVS *mettez le caractere d'vn cœur brûlant, au lieu de la lettre* V. *pag.* 116. *lig.* 8. *rayez* leur Theologie. *pag* 148. *lig* 26. leur ayant, *lisez* leur ayent. *pag.* 24. *lig. derniere, au lieu de* MCCC *pag.* 42. *lig.* 17. *Et pag.* 44. *lig.* 16. *au lieu de* IIIMV. *mettez* IIIMCCCCV. *Et lig.* 19. *au lieu de* 2405. *mettez* 2230. *pag.* 113. *lig.* 3. *auant* ARCHVS, *mettez des poincts rangez, parce que ce n'est que la fraction d'vn mot.*




CB